N. 4 — Session 1995-1996

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du jeudi 30 novembre 1995

SOMMAIRE

	Pages
MESSAGES DU PRESIDENT	73
COMMUNICATIONS:	
Conseil de la Communauté française	73
Vlaamse Raad	73
Parlement wallon	73
Assemblée de la Commission communautaire française	73
Cour d'arbitrage	73
Délibération budgétaire	73
Collège d'Urbanisme: présentation d'une liste double de candidats	74
PROPOSITIONS D'ORDONNANCE:	
Prise en considération	75
PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT, BUDGETS ADMINISTRATIFS AJUSTES ET INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS:	
Projet d'ordonnance ajustant le budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1995	75
Projet d'ordonnance ajustant le budget géneral des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1995	75
Budget administratif ajusté de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1995	75
Projet de règlement ajustant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1995	75

Zitting 1995-1996

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van donderdag 30 november 1995

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
MEDEDELINGEN VAN DE VOORZITTER	73
MEDEDELINGEN:	
Conseil de la Communauté française	73
Vlaamse Raad	73
Parlement wallon	73
Assemblée de la Commission communautaire française	73
Arbitragehof	73
Begrotingsberaadslaging	73
Stedebouwkundig College: voordracht van twee lijsten van kandidaten	74
VOORSTELLEN VAN ORDONNANTIE:	
Inoverwegingneming	75
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VERORDENING, AANGEPASTE ADMINISTRATIEVE BEGROTINGEN EN AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES:	
Ontwerp van ordonnantie houdende aanpassing van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1995	76
Ontwerp van ordonnantie houdende aanpassing van de algemene uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1995	76
Aangepaste administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1995	76
Ontwerp van verordening houdende aanpassing van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1995	76

Pages

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1995 75

Projet d'ordonnance contenant le budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1995 75

Projet d'ordonnance contenant le budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1996 75

Budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1996 75

Projet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1996 76

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1996 76

Interpellation de M. Denis Grimberghs à M. Charles Picqué, Ministre-Président chargé des Pouvoirs locaux, de l'Emploi, du Logement et des Monuments et Sites, concernant « la coopération avec le Gouvernement fédéral » 76

Interpellation de M. Willem Draps à M. Hervé Hasquin, Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant « la planification et le financement du « réseau express régional (RER) » 76

Interpellation de M. Marc Cools à M. Hervé Hasquin, Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport, concernant « l'avenir du RER » 76

Discussion générale conjointe. — *Orateurs:* **Mme Anne-Sylvie Mouzon,** rapporteuse, **M. Walter Vandenbossche,** rapporteur, **MM. Dominique Harmel, Eric van Weddingen, Philippe Debry, Merry Hermanus, Robert Garcia, Dominiek Lootens, Leo Goovaerts, Sven Gatz, Benoît Veldekens, Jean-Pierre Cornelissen, André Drouart, Mohamed Daïf, Georges Matagne, Denis Grimberghs, Willem Draps, Marc Cools, Mostafa Ouezekhti, Mme Danielle Caron** 76

Blz.

Ontwerp van verordening houdende de aanpassing van de algemene uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1995 76

Ontwerp van ordonnantie houdende de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1995 76

Ontwerp van ordonnantie houdende de algemene uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1996 76

Administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1996 76

Ontwerp van verordening houdende de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1996 76

Ontwerp van verordening houdende de algemene uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1996 76

Interpellatie van de heer Denis Grimberghs tot de heer Charles Picqué, Minister-Voorzitter bevoegd voor Plaatselijke Besturen, Werkgelegenheid, Huisvesting en Monumenten en Landschappen, betreffende « de samenwerking met de federale Regering » 76

Interpellatie van de heer Willem Draps tot de heer Hervé Hasquin, Minister bevoegd voor Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende « de planning en financiering van het gewestelijk expresnet (GEN) » 76

Interpellatie van de heer Marc Cools tot de heer Hervé Hasquin, Minister bevoegd voor Ruimtelijke Ordening, Openbare Werken en Vervoer, betreffende « de toekomst van het GEN » 76

Samengevoegde algemene bespreking. — *Sprekers:* **mevrouw Anne-Sylvie Mouzon,** rapporteur, **de heer Walter Vandenbossche,** rapporteur, **de heren Dominique Harmel, Eric van Weddingen, Philippe Debry, Merry Hermanus, Robert Garcia, Dominiek Lootens, Leo Goovaerts, Sven Gatz, Benoît Veldekens, Jean-Pierre Cornelissen, André Drouart, Mohamed Daïf, Georges Matagne, Denis Grimberghs, Willem Draps, Marc Cools, Mostafa Ouezekhti, mevrouw Danielle Caron** 76

PRESIDENCE DE M. ARMAND DE DECKER, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER ARMAND DE DECKER, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 10.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14 u. 10.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 30 novembre 1995.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 30 november 1995 geopend.

MESSAGES DU PRESIDENT
MEDEDELINGEN VAN DE VOORZITTER

M. le Président. — J'ai adressé les félicitations du Conseil à leurs Altesses Royales la Princesse Astrid et le Prince Lorenz à l'occasion de la naissance de la Princesse Maria-Louisa. La Princesse Astrid m'a prié de vous faire part de leurs remerciements.

D'autre part, j'ai adressé à l'Ambassadeur d'Israël auprès du Roi les condoléances du Conseil à l'occasion du décès du Premier Ministre Yitzhak Rabin.

Ik heb hunne Koninklijke Hoogheden Prinses Astrid en Prins Lorenz namens de Raad gefeliciteerd met de geboorte van Prinses Maria-Louisa. Prinses Astrid heeft mij verzocht U hiervoor te danken.

Anderzijds heb ik de Ambassadeur van Israël bij de Koning namens de Raad mijn deelneming betuigd met het overlijden van Eerste Minister Yitzhak Rabin.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL
MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

Conseil de la Communauté française

M. le Président. — Par lettre du 17 octobre 1995, le Conseil de la Communauté française fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Bij brief van 17 oktober 1995 brengt de «Conseil de la Communauté française» ons ter kennis dat hij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

Vlaamse Raad

De Voorzitter. — Bij brief van 17 oktober 1995, brengt de Vlaamse Raad ons ter kennis dat hij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

Par lettre du 17 octobre 1995, le «*Vlaamse Raad*» fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Parlement wallon

M. le Président. — Par lettre du 18 octobre 1995, le Parlement wallon fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Bij brief van 18 oktober 1995 brengt het «*Parlement wallon*» ons ter kennis dat hij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

Assemblée de la Commission communautaire française

M. le Président. — Par lettre du 20 octobre 1995, l'Assemblée de la Commission communautaire française fait connaître qu'elle s'est constituée en sa séance de ce jour.

Bij brief van 20 oktober 1995 brengt de «*Assemblée de la Commission communautaire française*» ons ter kennis dat zij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

Cour d'arbitrage — Arbitragehof

M. le Président. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance. *(Voir annexes.)*

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het *Beknopt Verslag* en in het *Volledig Verslag* van deze vergadering worden opgenomen. *(Zie bijlagen.)*

Délibération budgétaire — Begrotingsberaadslaging

M. le Président. — Un arrêté ministériel a été transmis au Conseil par le Gouvernement.

Il figurera au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance. *(Voir annexes.)*

Een ministerieel besluit wordt door de Regering aan de Raad overgezonden.

Het zal in het *Beknopt Verslag* en in het *Volledig Verslag* van deze vergadering worden opgenomen. *(Zie bijlagen.)*

COLLEGE D'URBANISME

Présentation d'une liste double de candidats

STEDEBOUWKUNDIG COLLEGE

Voordracht van twee lijsten van kandidaten

M. le Président. — L'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme prévoit en son article 13 l'institution d'un Collège d'urbanisme.

En son alinéa 2, l'article précité dispose ce qui suit:

«Le Collège d'urbanisme est composé de 6 experts, nommés par l'Exécutif sur une liste double de candidats présentés par le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. Les mandats sont conférés pour 6 ans et renouvelables une fois. Le Collège d'urbanisme est renouvelé par moitié tous les 3 ans.»

— L'arrêté de l'Exécutif du 29 juin 1992 relatif au Collège d'urbanisme traite, dans son chapitre Ier, de la composition de ce Collège.

L'article 1er de l'arrêté précité dispose que «parmi les experts visés à l'article 13, alinéa 2, de l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme, l'un est magistrat ou magistrat honoraire et assume la présidence du Collège, au moins un autre est titulaire du diplôme de docteur ou de licencié en droit et au moins un autre encore est titulaire du diplôme d'architecte».

L'article 2 de l'arrêté précité établit les incompatibilités suivantes:

«La qualité de membre du Collège d'urbanisme est incompatible avec les fonctions ou mandats suivants:

1° tout mandat électif communal, provincial, régional et national;

2° bourgmestre;

3° sénateur provincial et sénateur coopté;

4° tout mandat dans un centre public d'aide sociale;

5° membre du Parlement européen;

6° agent d'un service public traitant de manière directe ou indirecte des matières d'urbanisme et exerçant ses fonctions sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale;

7° membre d'un cabinet ministériel;

8° l'exercice d'une activité relevant de la construction, de la promotion ou de la gestion immobilière, soit à titre personnel, soit comme administrateur ou membre du personnel d'une société ayant un tel objet social.»

L'article 3 de l'arrêté précité dispose que «les membres du Collège d'urbanisme sont âgés de trente-cinq ans au moins et de septante-cinq ans au plus au moment de leur nomination, ou, le cas échéant, au moment du renouvellement de leur mandat».

La composition du Collège d'urbanisme est fixée par les arrêtés du Gouvernement du 3 décembre 1992 et du 22 décembre 1994.

Sont membres du Collège d'urbanisme:

1° pour un mandat de trois ans:

MM. Luc Van Rossum, Marcel Bonnechère et Tony Buyck.

2° pour un mandat de six ans:

MM. Luc Hennart, Willy Serneels et Eric Brewaeys.

Par lettre du 23 novembre 1995, le Ministre de l'Aménagement du Territoire demande au Conseil d'initier la procédure adéquate afin que le Gouvernement soit saisi de la liste double de candidats en vue du renouvellement partiel du Collège d'urbanisme. Les membres dont le mandat expire au 9 décembre 1995 sont MM. Luc Van Rossum, Marcel Bonnechère et Tony Buyck.

Je vous propose de procéder à l'adoption de cette liste au cours de notre séance plénière du 22 décembre prochain.

Les candidatures devront m'être adressées et parvenir au greffe du Conseil au plus tard le 12 décembre prochain à 12 heures. Les candidats sont invités à joindre à leur candidature un extrait d'acte de naissance, ainsi qu'un curriculum vitae indiquant leurs qualifications et leur expérience professionnelle.

— Pas d'observations?

— Il en sera ainsi.

Artikel 13 van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedebouw voorziet de oprichting van een Stedebouwkundig College.

Het tweede lid van het artikel luidt:

«Het Stedebouwkundig College bestaat uit zes deskundigen benoemd door de Executieve op een dubbele lijst van kandidaten voorgedragen door de Brusselse Hoofdstedelijke Raad. De mandaten worden voor zes jaar toegekend en zijn één maal hernieuwbaar. Het Stedebouwkundig College wordt om de drie jaar vernieuwd voor de helft.»

Hoofdstuk I van het besluit van de Executieve van 29 juni 1992 betreffende het Stedebouwkundig College regelt de samenstelling van het College.

Artikel 1 van dit besluit luidt:

«Eén der deskundigen bedoeld in artikel 13, tweede lid, van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedebouw is magistraat of ere-magistraat en neemt het Voorzitterschap van het College waar, ten minste één ander lid is houder van het diploma van doctor of licentiaat in de rechten en nog ten minste één ander lid is houder van het diploma van architect.»

Artikel 2 van het voornoemde besluit stelt de volgende onverenigbaarheden vast:

«De hoedanigheid van lid van het Stedebouwkundig College is onverenigbaar met de uitoefening van volgende functies of mandaten:

1° elk door verkiezing verkregen gemeentelijk, provinciaal, gewestelijk en nationaal mandaat;

2° burgemeester;

3° provinciaal senator of gecoöpteerd senator;

4° elk mandaat in een openbaar centrum voor maatschappelijk welzijn;

5° lid van het Europees Parlement;

6° beambte van een overheidsdienst die rechtstreeks of onrechtstreeks stedebouwkundige aangelegenheden behandelt en zijn ambt op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest uitoefent;

7° lid van een ministerieel kabinet;

8° een functie die verband houdt met de bouwsector, de bevordering of het beheer van vastgoed, hetzij ten persoonlijke

titel, hetzij als bestuurder of als personeelslid van een maatschappij die dergelijk rechtsdoel heeft.

Artikel 3 van dit besluit luidt: «de leden van het stedebouwkundig college zijn ten minste vijfendertig jaar oud en mogen niet ouder zijn dan vijfenzeventig jaar op het ogenblik van hun benoeming of, in voorkomend geval, op het ogenblik van de vernieuwing van hun ambtstermijn.»

De samenstelling van het stedebouwkundig college wordt vastgesteld bij de besluiten van de Regering van 3 december 1992 en 22 december 1994.

Lid van het stedebouwkundig college zijn:

1° voor een mandaat van drie jaar:

de heren Luc Van Rossum, Marcel Bonnechère en Tony Buyck.

2° voor een mandaat van zes jaar:

de heren Luc Hennart, Willy Serneels en Eric Brewaeys.

Bij brief van 23 november 1995, vraagt de Minister van Ruimtelijke Ordening om de Regering een lijst van twee kandidaten voor te leggen met het oog op de gedeeltelijke vernieuwing van het stedebouwkundig college.

De leden wier mandaat verstrijkt op 9 december 1995 zijn de heren Luc Van Rossum, Marcel Bonnechère en Tony Buyck.

Ik stel voor over te gaan tot de goedkeuring van deze lijst tijdens de plenaire vergadering van 22 december 1995.

De kandidaturen moeten aan mij worden gericht en op de griffie van de Raad toekomen uiterlijk op 12 december 1995 om 12 uur. De kandidaten worden verzocht bij hun kandidatuur een uittreksel uit hun geboorteakte te voegen evenals een curriculum vitae met hun diploma's en hun beroepservaring.

— Geen opmerkingen?

— Dan zal het zo zijn.

PROPOSITIONS D'ORDONNANCE

Prise en considération

VOORSTELLEN VAN ORDONNANTIE

Inoverwegingneming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les prises en considération de:

Aan de orde zijn de inoverwegingnemingen van:

1. Proposition d'ordonnance (M. Dominique Harmel et Mme Magdeleine Willame-Boonen) relative au bail à réhabilitation (n° A-44/1 - 95/96).

Pas d'observation?

Renvoi à la Commission du Logement et de la Rénovation urbaine.

Voorstel van ordonnantie (de heer Dominique Harmel en Mevrouw Magdeleine Willame-Boonen) betreffende de huurovereenkomst bij rehabilitatie (nr. A-44/1 - 95/96).

Geen bezwaar?

Verzonden naar de Commissie voor de Huisvesting en de Stadsvernieuwing.

2. Proposition d'ordonnance (M. Marc Cools et consorts) relative au statut du personnel du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (n° A-50/1 - 95/96).

Pas d'observation?

Renvoi à la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Voorstel van ordonnantie (de Heer Marc Cools, c.s.) betreffende het statuut van het personeel van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (nr. A-50/1 - 95/96).

Geen bezwaar?

Verzonden naar de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekking en Algemene Zaken.

3. Proposition d'ordonnance (Mme Ghislaine Dupuis) libéralisant l'accès des animaux de compagnie dans les logements sociaux (n° A-51/1 - 95/96).

Pas d'observation?

Renvoi à la Commission du Logement et de la Rénovation urbaine.

Voorstel van ordonnantie (Mevrouw Ghislaine Dupuis) houdende de liberalisering van de toegang van de gezelschapsdieren tot de sociale woningen (nr. A-51/1 - 95/96).

Geen bezwaar?

Verzonden naar de Commissie voor de Huisvesting en de Stadsvernieuwing.

PROJET D'ORDONNANCE AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

PROJET D'ORDONNANCE AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

BUDGET ADMINISTRATIF AJUSTE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996

BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1996

INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS:

INTERPELLATION DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «LA COOPERATION AVEC LE GOUVERNEMENT FEDERAL»

INTERPELLATION DE M. WILLEM DRAPS A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «LA PLANIFICATION ET LE FINANCEMENT DU «RESEAU EXPRESS REGIONAL (RER)»

INTERPELLATION DE M. MARC COOLS A M. HERVE HASQUIN, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT, CONCERNANT «L'AVENIR DU RER»

Discussion générale conjointe

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1995

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1995

AANGEPASTE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1995

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1995

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1995

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1996

AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES:

INTERPELLATIE VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS TOT DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «DE SAMENWERKING MET DE FEDERALE REGERING»

INTERPELLATIE VAN DE HEER WILLEM DRAPS TOT DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «DE PLANNING EN FINANCIERING VAN HET GEWESTELIJK EXPRESNET (GEN)»

INTERPELLATIE VAN DE HEER MARC COOLS TOT DE HEER HERVE HASQUIN, MINISTER BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, OPENBARE WERKEN EN VERVOER, BETREFFENDE «DE TOEKOMST VAN HET GEN»

Samengevoegde algemene bespreking

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement et des interpellations jointes.

Aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en verordening en van de toegevoegde interpellaties.

La discussion générale conjointe est ouverte.

De samengevoegde algemene bespreking is geopend.

La parole est à Mme Mouzon, rapporteur.

Mme Anne Mouzon, rapporteuse. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, suivant la procédure déjà en vigueur sous la précédente législature, vos Commissions permanentes ont émis chacune un avis sur les parties des projets de budget relevant de leur compétence, tandis que votre Commission des Finances a examiné les équilibres et options fondamentales.

Vous trouverez les rapports écrits des commissions permanentes au document A-32/3 et le rapport écrit de la Commission des Finances au document A-32/2. Ce rapport écrit de la Commission des Finances est présenté sous forme thématique en ce qui concerne la discussion générale et dans l'ordre chronologique des interventions des commissaires en ce qui concerne l'examen des articles. Si la partie du rapport relative à la discussion générale porte aussi bien sur l'ajustement 1995 que sur le budget 1996, le rapport distingue en revanche — cela va de soi — l'examen des articles et les votes relatifs à chacun des dix projets.

Nous avons convenu, M. Walter Vandenbossche et moi-même, que son rapport oral en séance plénière porterait sur les dépenses, tandis que je vous résumerai les discussions relatives aux recettes.

Auparavant, je ne peux passer sous silence deux ordres de préoccupations exprimés en commission: le dépôt tardif des budgets et des comptes, d'une part, et l'équilibre général du budget, d'autre part.

En effet, plusieurs commissaires ont insisté sur la nécessité de disposer des comptes de l'exercice précédent et des projets de budget des Commissions communautaires, les comptes, afin de contrôler la bonne exécution des budgets passés ainsi que la justesse des prévisions, les budgets des Commissions communautaires, afin de contrôler les flux entre les diverses institutions bruxelloises et leur politique respective.

Quant à l'équilibre général entre les recettes et les dépenses, personne ne s'étonnera de ce qu'il ne soit pas apprécié de la même manière par l'opposition et la majorité.

Certains commissaires, vu le projet d'ajustement des recettes à la baisse pour 1995, dénoncent une surestimation chronique des recettes, ce que dément le Ministre des Finances.

D'autres commissaires se réjouissent du fait que l'équilibre soit essentiellement recherché au travers d'une compression des dépenses. Tous les commissaires constatent, non sans inquiétude, une diminution relative des recettes fiscales de la Région bruxelloise. Selon d'aucuns, cette tendance devrait nous amener à réclamer un refinancement de la Région au Fédéral. D'autres commissaires insistent en revanche sur la nécessité de maîtriser davantage la perception des impôts. Le Ministre des Finances mise essentiellement sur la planche de salut que constitue à ses yeux le financement par l'autorité fédérale des politiques régionales tendant à préserver et promouvoir le rôle de capitale nationale et internationale de Bruxelles. Il n'envisage une modification de la loi spéciale que si plusieurs Régions ou Communautés le demandent.

Quant à l'impôt des personnes physiques, notre Commission des Finances constate que son rendement baisse malgré la diminution de l'exode de la population — cela signifiant nécessairement une paupérisation de la population. La Commission constate également que l'impôt des personnes physiques est estimé par l'autorité fédérale sans que la Région ne contrôle réellement cette estimation et sa perception.

Quant aux impôts régionaux prévus par la loi spéciale de financement, il semble, selon le Ministre des Finances, que seule l'évolution des droits d'enregistrement soit préoccupante. La diminution de leur rendement serait due aux techniques d'évasion fiscale dont l'utilisation est plus fréquente en Région bruxelloise qu'ailleurs.

Ces impôts régionaux font plus ou moins l'objet des mêmes inquiétudes que l'IPP en ce qui concerne la maîtrise régionale d'impôts perçus et estimés par l'autorité fédérale. A cet égard, rappelons que le Gouvernement régional propose, de guerre lasse, la suppression du complément de 1 pour cent sur le précompte immobilier relatif aux immeubles non affectés au logement. Rappelons par ailleurs l'inertie à laquelle nous nous heurtons du côté du Ministère fédéral des Finances.

Il n'y a rien de nouveau à signaler en ce qui concerne la taxe régionale autonome. Sa perception demeure toujours aussi aléatoire, ce qui conduit le Gouvernement à diminuer l'estimation de son produit. Il est vrai que la Région n'a toujours pas obtenu, de la part du Gouvernement fédéral, l'autorisation d'accéder au registre national pour mieux identifier ses contribuables.

Le Ministre des Finances se veut rassurant quant à l'impact sur les communes de la nouvelle taxe régionale sur les immeubles à l'abandon. Il reconnaît toutefois que sa perception ne sera pas aisée.

Quant à la vignette autoroutière sur les véhicules de moins de 12 tonnes, passez-moi la boutade, elle est au point mort.

En ce qui concerne le mainmorte, l'ordonnance du 24 décembre 1994 supprimant partiellement l'exonération au précompte immobilier pour les immeubles appartenant à l'Etat, aux Régions et aux Communautés, fait l'objet d'un recours en annulation introduit par le Gouvernement fédéral devant la Cour d'Arbitrage. Les recettes espérées sont donc supprimées au projet d'ajustement 1995 et reportées au projet de budget 1996.

Les contributions des Commissions communautaires à l'équilibre général du budget suscitent deux craintes: elles engendreraient un déficit des budgets des Commissions communautaires et elles risqueraient de devenir récurrentes.

Prudent, le Ministre des Finances rappelle toutefois que l'annalité budgétaire et le nécessaire consentement des Commissions communautaires constituent des garde-fous.

La suppression de la limite à l'autorité d'emprunt accordée au Gouvernement est sans doute la mesure qui heurte le plus les partis de l'opposition. Le Gouvernement sera sage, répond le Ministre des Finances. D'ailleurs, la Flandre et la Wallonie ont pris la même mesure, laquelle se justifie surtout par la nécessité de s'adapter aux conditions du marché financier.

Voilà, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, l'essentiel des discussions qui ont eu lieu en Commission des Finances et au cours desquelles furent également examinés les ventes d'immeubles, les dividendes à verser par la SRIB en relation avec la reprise des actions de BRUSTART, les bonis résultant de la scission de la Province de Brabant, le remboursement du préfinancement des travaux pour le métro de la petite ceinture et une réforme de l'impôt des non-résidents.

Vous aurez constaté que mon rapport oral ne fait état d'aucun chiffre. Je crains en effet que, sauf à les citer tous, on leur fasse dire trop aisément n'importe quoi. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de Heer Vandenbossche, rapporteur.

De heer Walter Vandenbossche, rapporteur. — Mijnheer de Voorzitter, heren Ministers, collega's, ik zal in aansluiting bij het verslag van mevrouw Mouzon, rapporteren over de besprekingen van de uitgavenbegroting 1996 van het Gewest.

Tijdens de algemene bespreking kwamen volgende methodologische elementen aan bod.

Reeds vanaf dit jaar heeft men een vorm van zero base budgetting toegepast door elke uitgave nauwkeurig te bekijken en aan de hand van de politieke keuzes gemaakt in de beleidsverklaring, te controleren.

De bepalingen van artikel 9 en 10 van het dispositief zijn opgenomen om de voordelen van een programmabegroting te koppelen aan een flexibele en efficiënte inzet van de middelen over de programma's heen.

Aandacht ging ook naar de leesbaarheid van de administratieve en uitgavenbegroting doordat bepaalde basisallocaties aan een andere afdeling gebonden zijn. Sommige leden vonden de begrotingsfiches te summier. Daarna bespraken we de dotatie aan de Raad en de uitgaven van de ministeriële kabinetten. In de begroting zijn beide posten samengevoegd, maar in bijlage kan de evolutie van elk krediet apart worden nagegaan.

De dotatie aan de Raad werd fors verhoogd door het verhogen van de vergoeding van de raadsleden, enerzijds en door het belastbaar maken van die vergoeding, anderzijds. Sommige weddes van gedetacheerden werden nog niet teruggevorderd door de pararegionale instellingen. In de aangepaste begroting van 1995 stijgen de kabinetsuitgaven. Het betreft een eenmalige stijging die verklaard wordt door enkele objectieve redenen:

— het uitbetalen van een aantal ontslagvergoedingen door de aanvang van een nieuwe zittingsperiode;

— de opstartkosten van een nieuwe regering;

— een versnelde afhandeling van de terugvordering van de weddes van de gedetacheerde personeelsleden op het einde van de zittingsperiode.

In 1996 is er opnieuw in een vermindering van de kredieten voorzien. Vervolgens hadden we het over uitstaande vastleggingen en de uitvoering van de begroting.

In zijn totaliteit werden 67 procent van de initieel uitgetrokken kredieten vastgelegd en werden 66 procent van deze initiële kredieten geordonnanceerd.

Indien de begroting van 1995 volledig uitgevoerd wordt, zullen de uitstaande vastleggingen voor 1995 gedaald zijn met 2 880,6 miljoen.

Wat de aanzuivering van de uitstaande vastleggingen van de gesubsidieerde werken betreft, bedragen de ordonnanceringskredieten voor 1996 meer dan de ordonnanceringskredieten voor deze basisallocaties voorzien in 1994 en 1995. De ordonnanceringen zullen het tempo van de beschikbare kredieten volgen.

Van de bespreking over het hoofdstuk sociale huisvestuig onthouden we vooral dat de schuld van het Woningfonds deel uitmaakt van de gewaarborgde schuld. Sommige jaren werd in het bepalend gedeelte van de uitgavenbegroting van het Gewest een bepaling opgenomen waarin de regering door de Raad gemachtigd werd gewestwaarborgen te verlenen voor leningen aangegaan door het Woningfonds voor een maximaal bedrag. De daling van de betalingskredieten voor afdeling 15 is schijn omdat daarin ook de schuldenlast inzake huisvesting is vervat. Laten we de schuldenlasten weg, dan stijgen de uitgaven met meer dan 10 procent.

Bij de bespreking van het gedeelte over de gewestelijke gebouwen kwamen het CCN, de Grondregie en de elektriciteitsrekeningen aan bod.

Basisallocatie 12.62.73.05 draagt een verkeerd opschrift. De betaling van de investering in het CCN lijkt op een huur, maar begrotingstechnisch blijft de betaling aan SOFIBRU een investeringskrediet zoals de economische code aantoont. De regering heeft een erratum ingediend.

De Grondregie kan, als dienst met afzonderlijk beheer, gronden verwerven met de verkoop van eigendommen die ze in beheer heeft. Zij kreeg een bijkomende injectie van 25 miljoen, naast het «rollend fonds» dat gevormd wordt door de goederen in eigen beheer.

De achterstallen in betaling van elektriciteitsfacturen vinden hun oorsprong in een tekort aan kredieten in 1993 voor uitgaven inzake onderhoud van de elektrische installaties van de gewestwegen. Gezien de zware begrotingsinspanning in het dienstjaar 1994 werden nog voor 63,8 miljoen achterstallige betalingen naar 1995 doorgeschoven. Deze kunnen met de voorgestelde kredieten in 1995 worden vastgelegd en betaald. In het begrotingsvoorstel van 1996 werden het elektrisch onderhoud en het elektriciteitsverbruik uitgesplitst in twee afzonderlijke basisallocaties met aangepaste kredieten die volstaan om de behoeften voor 1996 te dekken.

Ook de splitsing van de provincie Brabant had een impact op de begroting. Het bijkomend aanpassingskrediet 1995 is voornamelijk bestemd voor de lasten van de schuld van de leningen voor investeringen die werden geërfd van de provincie. De van de provincie overgenomen schuld die door het Gewest voor gewestelijke materies moest worden terugbetaald, bedroeg op 1 januari 1995 543,4 miljoen.

Het Brussels Instituut voor Milieubeheer werd gemachtigd om een schuld van 52 miljoen tegenover het gewestministerie niet terug te betalen en ze ten belope van 37 miljoen aan te wenden voor de vastleggingen waarin hoofdstuk 59 van de begroting «uitgaven voor rekening van derden» voorziet.

De instellingen van openbaar nut van categorie A worden vrijgesteld van het terugbetalen aan het Gewest van het begrotingsoverschot dat het jaar voordien niet werd aangewend. Deze maatregel heeft geen permanent karakter en dient om de pararegionalen die hun middelen de vorige jaren zuinig hebben gebruikt, een extra stimulans te geven in deze moeilijke budgettaire periode.

De globalisering van de verschillende MIVB-dotaties dient gezien te worden in het kader van het toekennen van een grotere zelfstandigheid en verantwoordelijkheid aan de MIVB, met het doel tot een doelmatiger gebruik van haar financiële middelen te komen. In het nieuwe beheerscontract zouden de onderscheiden aspecten van de algemene MIVB-dotatie in de vorm van bijvoorbeeld drempelbijdragen kunnen worden ingeschreven, waardoor de MIVB kan worden aangezet om voor elk deelaspect de meest gunstige financiële en de meest doelmatige oplossing te zoeken.

Wat de toepassing van het beheerscontract van de haven betreft, werd een nieuwe basisallocatie «verwerving van gronden door het Gewest» ingeschreven bij afdeling 16. Gevoegd bij de gewone dotatie van 237,5 miljoen bereikt men hiermee een inspanning van 262,5 miljoen. Daarnaast is de speciale dotatie ten belope van 10,9 miljoen overgebracht van de afdeling 16 naar het programma betreffende de haven.

Ook de adviezen van de verschillende commissies werden besproken. De commissie voor het Leefmilieu verleende gunstig advies met 9 stemmen tegen 1. Wij hadden geen speciale opmerkingen.

De Commissie voor de Binnenlandse Zaken verleende eenparig een gunstig advies van de 11 aanwezige leden. Tijdens de bespreking in de Commissie voor de Financiën wordt nogmaals de vraag gesteld op basis van welk criterium de beschikbare kredieten voor de gesubsidieerde werken van de gemeenten zullen worden toegekend. De Minister antwoordde dat met de datum van de vastlegging rekening gehouden zal worden.

De acht aanwezige leden van de commissie voor de Infrastructuur brachten met uitzondering voor programma 7, eenparig een gunstig advies uit.

In de Commissie voor de Huisvesting en Stadsvernieuwing werd met 10 stemmen tegen 1, gunstig advies uitgebracht.

De Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, Stedebouw en Stadsvernieuwing bracht gunstig advies uit met 6 stemmen tegen 3 onthoudingen. Drie leden onthielden zich omdat de middelen van de «Réseau Habitat» met bijna 50 procent worden verminderd. De Minister antwoordde dat de vzw's het met minder even goed of beter zullen moeten doen door efficiënter te werk te gaan. De publikaties die een groot deel van het budget opslorpen, zullen worden beperkt en gebundeld.

In de Commissie voor de Economische Zaken ten slotte was er een eenparig advies van de 8 aanwezige leden.

Tijdens de bespreking in de Commissie voor de Financiën kwam in werking van de Brusselse Dienst voor Buitenlandse Handel en de Handelsattachés aan bod.

Bij het onderzoek van de organisatie-afdelingen 10 en 22 van de Algemene Uitgavenbegroting van 1996 kwamen onder meer volgende punten naar voren.

De Minister van Openbaar Ambt wil vooral de werking van de administratie verbeteren. Daarom heeft de regering onder meer beslist om alle ambtenaren, dus ook zij die overgeërfd werden van andere diensten, eenzelfde statuut te geven. Om de budgettaire implicaties op te vangen, moeten de uitgaven voor de loonmassa's wel met 1,5 procent naar beneden.

De contractuelen zullen, via examens georganiseerd door het Vast Wervingssecretariaat, eveneens in de administratie worden geïntegreerd.

Het Sociale Handvest dat reeds van kracht is voor het personeel van OCMW's en gemeenten, zal ook op de personeelsleden van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest worden toegepast.

Voorts zullen alle sociale diensten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een subsidie van minimaal 7 500 per personeelslid bekomen. Dit komt neer op een dotatie van 11 miljoen.

Door een verbetering van het beheer kunnen de werkingsuitgaven van het Openbaar Ambt met 10 procent worden verminderd.

Het Centrum voor Informatica zal moeten samenwerken met andere gezagsniveaus dan het Gewest, gezien de moeilijke budgettaire situatie.

De Minister van Externe Betrekkingen verklaarde dat de kredieten bestemd voor de bevordering van het nationaal en internationaal imago van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest dienen om lidmaatschapsbijdragen te betalen, de buitenlanders te onthalen, de bilaterale contacten te verzorgen en activiteiten te ontplooien die het internationaal imago van het Hoofdstedelijk Gewest ten goede komen.

De ontwerpen van ordonnantie en verordening van de verschillende middelen-, uitgaven-, en administratieve begrotingen werden artikelsgewijze en in hun geheel besproken.

De resultaten van de stemmingen over het geheel van ordonnanties en verordeningen zijn als volgt:

Voor het begrotingsjaar 1995 werd de aanpassing van de middelenbegroting van het Brussels Gewest aangenomen met 8 stemmen, tegen 1 en 1 onthouding. Ook de aanpassing van de algemene uitgavenbegroting werd aangenomen met 9 stemmen tegen 1, en 1 onthouding. Met de door de regering ingediende wijzigingen inzake kredieten in afdeling 16 werd ook de aangepaste administratieve begroting met 9 stemmen tegen 2 aangenomen.

Voor het begrotingsjaar 1995 werd de aangepaste middelenbegroting van de agglomeratie Brussel aangenomen met 9 stemmen tegen 1 en 1 onthouding. De algemene uitgavenbegroting werd aangenomen met 10 stemmen tegen 1 en 1 onthouding.

Voor het begrotingsjaar 1996 werden zowel de middelenbegroting, de algemene uitgavenbegroting als de administratieve begroting van het Brussels Gewest met 10 stemmen tegen 2 aangenomen.

Eenzelfde resultaat kwam tot uiting bij de stemming over de middelenbegroting en algemene uitgavenbegroting van de agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1996.

Het verslag van de commissie werd ten slotte met eenparigheid door de 9 aanwezige leden goedgekeurd.

Ik maak van de gelegenheid gebruik om collega Mouzon en de diensten van de Griffie bijzonder hartelijk te danken voor de wijze waarop zij ons hebben geholpen bij de opmaak van het verslag. *(Applaus.)*

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Dominique Harmel. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je voudrais, pour commencer, remercier les rapporteurs pour leur excellent travail, de même que les services, confrontés à des délais parfois relativement courts. Nous avons reçu le rapport dans le temps. Quant au contenu de celui-ci, j'y reviendrai dans un instant.

Lors du débat qui suivit la déclaration gouvernementale, en juillet, la nouvelle majorité nous avait dit vouloir s'inscrire dans une politique de changement dans la continuité.

J'avais déjà attiré, à ce moment-là, tout spécialement l'attention sur l'étrange répartition des compétences entre les différents membres du Gouvernement.

Je craignais en effet que la politique du logement dépendant de trois Ministres, la politique de l'aménagement du territoire dépendant de cinq Ministres, la politique des communications et de la mobilité dépendant à la fois d'un Ministre et de deux Secrétaires d'Etat, si l'on veut bien ne pas oublier le Ministre Anciaux, compétent pour la gestion du trafic et pour les bus à gaz, bref, que cette dilution des compétences dans les mains des uns et des autres, ne nous conduise inéluctablement et rapidement à l'immobilisme décisionnel, auquel nous sommes d'ailleurs confrontés aujourd'hui.

Lors du débat d'investiture, le Ministre-Président avait tenté de nous rassurer. Il nous avait invités à attendre le débat budgétaire avant d'émettre des doutes quant à la politique dynamique et commune que le nouveau Gouvernement entendait mener.

Eh bien, nous avons attendu et ... nous voyons !

Et malheureusement, je dois bien vous avouer que je n'ai pas été surpris.

Bien sûr, et incontestablement, le budget qui nous est présenté rompt avec les habitudes des budgets précédents.

Quelles étaient donc ces habitudes avec lesquelles il fallait rompre ?

Lors de la précédente législature, sous l'égide de notre Président, Edouard Poullet, ainsi qu'un groupe de travail de la Commission des Finances dans lequel se trouvait Eric André, aujourd'hui présent au banc du Gouvernement, nous avions pris un certain nombre de décisions nous paraissant indispensables pour une gestion plus orthodoxe de notre Région, en veillant à rendre le budget plus transparent. Permettez-moi de vous rappeler certains de ces points qui avaient fait l'objet de longs débats.

1. Ainsi, nous nous sommes tout d'abord attaqués à la problématique des fonds budgétaires, c'est-à-dire ces véritables cagnottes dont on ne connaissait plus précisément les montants. Il s'agissait d'abord de les retrouver, ensuite de les ramener, par ordonnance, à 11. Il nous a fallu deux ans pour y voir clair.

2. Ensuite, nous avions voulu mettre à l'honneur les fiches justificatives par programme.

3. Plus encore, toujours dans le respect de ce que prévoit la loi sur la comptabilité de l'Etat, il s'agissait d'élaborer des programmes pluriannuels, qui ont vu le jour dès 1992.

4. Pour mieux connaître la situation réelle de notre nouvelle Région et pour éviter tout dérapage, nous avions décidé d'établir un tableau de la dette, à la demande de M. André.

5. Nous avions chaque fois veillé à respecter de la manière la plus scrupuleuse les limites de la capacité d'emprunt autorisée par le Conseil supérieur des Finances. Cela nous avait valu des débats passionnants entre l'opposition et la majorité, quant à la possibilité ou non de globaliser les capacités d'emprunt des différents exercices.

M. André ne partageait pas notre opinion. Sa position est encore différente aujourd'hui puisqu'il est partisan des ouvertures de crédit illimitées. Nous en reparlerons plus tard. Nous avions donc fait œuvre utile.

6. Autre habitude encore, nous avions veillé au ratio entre les engagements et les ordonnancements, de telle sorte que l'on évite un déséquilibre trop grand et que l'on n'engage pas ainsi la politique à mener pour les vingt ans à venir. Nous avions en effet trop souffert des engagements extrêmement importants pris dans des domaines comme les transports en commun, avant la mise en place de notre Région, lorsque nous dépendions encore de l'Etat fédéral.

Voilà pour le passé, pour les six premières années.

La nouvelle majorité, qui nous gouverne aujourd'hui, devait, à notre plus grande surprise, du passé faire table rase. Que voyons-nous en effet dans le budget 1996?

Tout d'abord, soyons de bon compte, un exposé général du Ministre du Budget (je parle bien entendu ici de M. Chabert), exposé qui s'est encore complété par rapport aux informations qui nous ont été données lors des exercices précédents.

On sait plus finement aujourd'hui qu'il y a deux mille habitants de plus, que si cela allait mieux, on aurait plus de sous, que si tout continue comme ça va, ça n'ira pas mieux, que la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a, mais qu'il faut avoir la foi, ce qui lui permet de renverser des montagnes! Je reprends les mots du Ministre en commission.

Ah oui, j'oublie, on nous disait aussi — le Ministre du Budget est un excellent plaideur! — qu'on taxe moins, puisque plus de gens taxés produisent le même résultat, alors que cela démontre simplement que nos habitants s'appauvrissent; et l'on nous dit que si l'on a créé des taxes nouvelles, c'est uniquement dans des matières immorales, ce qui ne serait pas taxer.

Dès que l'on quitte les généralités, on découvre un certain nombre d'éléments que, vraisemblablement, on ne voulait pas nous montrer.

Faisons exception de la politique de l'eau, pour laquelle nous avons suffisamment de précisions puisque les fiches justificatives pour le budget 1996 sont les mêmes que celles de 1995.

C'est simple: le programme de 1995 n'ayant pas été réalisé, il le sera en 1996. Ce point ne nécessite dont plus un débat, celui-ci ayant déjà été mené en décembre 1994... Nous pouvons dès lors confirmer au Ministre Gosuin que les fiches sont d'une grande précision... En outre, M. André, qui avait émis un certain nombre de remarques extrêmement pertinentes lors des exercices précédents, nous a également communiqué — je le reconnais — un programme justificatif digne de ce nom, allant presque jusqu'à indiquer les endroits où seraient déposés les sacs de ciment... Ce fait est à mettre à son actif.

Pour le reste, les explications qui nous sont fournies pour les différents départements sont moins précises que celles dont notre Conseil avait connaissance au mois de décembre 1994 lors de l'élaboration du budget 1995.

En effet, dans le budget qui nous a été proposé en commission, il n'y avait ni fiches justificatives dignes de ce nom, sauf pour les deux départements que je viens de citer, ni programmes pluriannuels, ni même, contrairement à ce qu'affirmait dans la presse le représentant du Ministre du Budget, le taux d'exécution du budget des différentes divisions et l'encours de celles-ci au 31 octobre 1995.

Je remercie néanmoins le Ministre du Budget d'avoir eu la gentillesse de nous communiquer en commission le tableau des encours; et que ses collaborateurs se rassurent, je l'ai bien reçu en séance.

Cela nous a permis de constater que l'encours pour la Région de Bruxelles-Capitale au 31 octobre 1995 est de 15 milliards 849 millions et que la division 12, la division des travaux publics et des communications, tant décriée depuis 1989, représente moins de 10 pour cent de cet encours, soit 1 milliard 597 millions.

Vous avez bien entendu, 10 pour cent d'encours, Chers Collègues, pour une division qui représente plus d'un quart du budget. Cela pour constater qu'on a fait beaucoup de bruit pour fort peu de choses.

Si nous avions exécuté sur la base du budget initial 1995, 100 pour cent du budget en ordonnancement, eh bien, nous aurions au 31 décembre 1995 un encours de 1 milliard 100 millions, comme cela vous avait été annoncé lors du budget 1995.

J'attends donc avec impatience les résultats de cette législature, Monsieur le Président, parce que j'espère que le Ministre, pardon, les Ministres responsables, laisseront en 1999 à l'équipe suivante autant de moyens d'action qu'ils en ont reçus.

Mais nous apprenons par contre que l'encours dans le domaine de l'économie est de plus de 2 milliards. Que dans la division 16 — celle de l'Aménagement du Territoire —, l'encours est de l'ordre de plus de 5 milliards et qu'en ce qui concerne la politique de l'eau, il est de plus de 4 milliards...

Ces informations quant à l'encours sont déterminantes, Chers Collègues, pour l'avenir, pour la viabilité, pour l'autonomie de notre Région. Le tableau de l'encours en réalité reflète l'état de santé de la Région.

Permettez-moi dès lors cette suggestion, Monsieur le Ministre, que, d'office, lors de votre exposé général, vous joigniez aux documents dont vous nous pourvoyez le taux d'exécution des différentes politiques qui ont été menées ainsi que le tableau des encours.

Ce serait une amélioration opportune qui éviterait d'ailleurs d'attirer trop l'attention sur ce que l'on veut cacher.

Et ne devrions-nous pas demander à chaque Ministre de faire l'exercice d'un état des lieux d'entrée et de sortie?

C'est une base saine d'évaluation et de discussion, qui faciliterait d'ailleurs grandement le travail en cours d'exercice, et qui permettrait d'éviter, dans la plus grande transparence, de reprocher à d'autres ce que l'on n'a pas pu faire soi-même.

Autre sujet de préoccupation lors de ce débat budgétaire, la pertinence des recettes.

Je ne ferai pas l'affront, en ce qui me concerne, de demander au Ministre des Finances de vérifier de manière plus minutieuse les montants qui nous sont ristournés par le Ministère des Finances fédéral quand on sait que celui-ci, chaque année, nous verse trop par rapport à notre dû.

En revanche, je demande aux membres de la majorité, et notamment à M. Hermanus, qui nous a longuement expliqué en commission que les recettes étaient pour lui surfaites, de déposer un amendement reprenant le montant des recettes qu'il juge quant à lui crédibles dans le budget qui nous est présenté par le Gouvernement.

Quant à moi, permettez-moi d'être pour le moins dubitatif quant aux 2,3 milliards prévus en 1996 dans le cadre de la taxe régionale, anciennement PSU, alors que, selon la Cour des Comptes, l'on n'a récolté cette année que 694 millions sur les 2,1 milliards à la fin du mois d'août. Mais nous avons l'habitude de l'optimisme du Ministre Chabert, qui est si rafraîchissant dans ces temps de morosité.

Permettez-moi également de constater que, contrairement à ce que nous expliquaient les libéraux — alors dans l'opposition et n'y voyons pas malice, dès lors fort opposés à toute rage taxatoire —, la nouvelle équipe a imaginé dans ce budget 1996 une nouvelle taxe sur les immeubles à l'abandon, une taxe sur l'eau, une taxe sur les jeux et paris.

Pour un peu, on les croirait saisit par la rage... taxatoire.

Lors de la première législature, nous avons tous décrié la politique des enveloppes.

Or, indépendamment des priorités relayées par tous les membres de notre Conseil, à savoir la politique du logement, la politique de l'emploi et la politique de la mobilité, nous constatons aujourd'hui que le Gouvernement n'a pas été capable de transcender toutes ces différences et que même, suivant les informations que nous avons pu obtenir, il a été question d'une répartition financière deux tiers, un tiers, entre les francophones et les néerlandophones du Gouvernement.

Cela incontestablement nous empêchera de mener les politiques dynamiques et indispensables dans un certain nombre de domaines pour le devenir de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce qui, je vous l'avoue, Chers Collègues, m'inquiète davantage, est l'effort de 1,8 milliard demandé aux différentes commissions communautaires dans le cadre de ce budget régional.

Je ne vais pas faire ici la démonstration du secours paradoxal que les plus francophonissimes d'entre nous apportent à la Région bilingue de Bruxelles-Capitale. Mes Collègues le feront tout à l'heure.

Cet effort est contraire à la logique des accords de la Saint-Quentin. Il s'agissait que les Régions apportent leur aide à leur Communauté, et non l'inverse, comme ici.

Mais quand l'on me dit que ce 1,8 milliard ne viendra en rien hypothéquer les différentes politiques menées dans les Assemblées communautaires, il faudrait quand même que l'on m'explique comment l'on parviendra à faire plus avec moins d'argent.

Je crains donc qu'un certain nombre de politiques sociales, ainsi que de politiques de santé, ne puissent être menées à bien, alors que nous avions pris un grand nombre d'engagements avec les milieux concernés, lors de la précédente législature.

Le Ministre-Président, celui de la Région, le Patron, comme on dit à Télé-Bruxelles, nous avait dit qu'il n'était pas question de remettre ceux-ci en cause.

Je dois vous avouer que je reste extrêmement dubitatif. D'autant plus que nous n'avons pas encore aujourd'hui discuté le budget de la COCOF, arrivé si je ne m'abuse ce mardi dans nos boîtes aux lettres, ni reçu le budget de la CCC; peut-être serait-il plus rapide de modifier la loi sur la comptabilité de l'Etat.

Le Ministre du Budget, quant à lui, nous a fait savoir en commission que l'effort sollicité auprès des différentes commissions communautaires le serait également lors des années subséquentes, estimant qu'il n'y avait aucune raison que celles-ci ne participent pas à l'effort qui est demandé au Conseil régional.

Mais l'autre Ministre-Président, celui de la COCOF, rassure en précisant qu'il s'agit d'une opération unique.

Qui dit la vérité, Monsieur le Président ? MM. les Ministres-Présidents ? M. le Ministre du Budget ?

L'analyse approfondie du budget de la COCOF se fera dans une autre Assemblée où nous aurons tout le loisir de le décortiquer et de dévoiler les tours de passe-passe.

Mais une chose est certaine dans toute cette affaire, et cela nous étonne de la part du Ministre Hasquin, c'est qu'il faudra faire des miracles. Grâce à quelle main invisible pourra-t-on faire plus ou la même chose avec 15 pour cent de moins ?

Quittons maintenant pour quelques minutes les questions de technique et de présentation budgétaires, pour parcourir quelques divisions et tenter, à la lecture du budget, un budget *« one shot »*, j'en conviens, puisqu'il n'y a pas de programme pluriannuel, de découvrir non pas une politique pour le Gouvernement ou pour la Région, mais la logique qui habite le catalogue d'activités qui nous occupera cette année.

Commençons pour l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le projet de ville, le PRD.

Le PRD avait mobilisé beaucoup d'énergies lors de la dernière législature. Après de nombreuses études, une longue enquête publique, des auditions, des débats, le projet avait vu le jour. Bien sûr, il tenait du compromis, il ne satisfaisait pas tout le monde sur tout, mais il avait le mérite d'exister, de donner une ligne de conduite stable, d'informer tout un chacun.

L'ordonnance sur l'urbanisme votée par ce Conseil confortait d'autant plus cette visibilité, cette transparence, cette égalité de tous devant la loi, qu'elle mettait en place un dispositif hiérarchique, tel qu'il n'était plus possible de déroger par des PPAS de PCD au ARD, et ainsi de détricoter le projet de ville.

Le vote du PRD en fin de législature permettait enfin au Gouvernement sorti des élections de s'appuyer sur un accord démocratique pour contruire, enfin.

Sans doute y avait-il une part de naïveté dans le chef du législateur à imaginer de la constance là où l'usage est de voleter au gré des vents.

Mais face aux défis de la Région, il n'y a pas d'autres urgences que de tenir une ligne de conduite claire, annoncée, à long terme.

Or que voyons-nous maintenant ? Outre le fait scandaleux que la procédure mise en place est fâchée avec le prescrit de l'ordonnance, puisqu'elle met à mal la hiérarchie des plans — et nous sommes donc repartis à Bruxelles pour la bruxellisation, pour le régime de la dérogation-loi, pour l'insécurité juridique, pour le bradage des quartiers — outre des déclarations autoritaires du Ministre en commission, qui prétend pouvoir, à lui seul, évaluer ce qui est ou non bon dans le projet PRD, et le corriger par un PRAS muselé par des PCD que l'on dresserait simultanément, nous ne voyons pas, très concrètement dans le projet de budget déposé, une amorce réelle de mise en œuvre du PRD. Au contraire, tout est remis à deux ans, le temps d'élaborer les PCD, et fantasmons, de découvrir qu'ils ne s'ajustent pas, et qu'il faut tout annuler ou pire, faire comme si il n'y avait pas de plan.

Non, n'interprétons pas, écoutons le Ministre: les fameux errements du PRD que M. Hasquin dénonçait seront corrigés par les communes, puisque les PCD réalisés conjointement au PRAS imposeront dans celui-ci la prise en compte d'intérêts particuliers.

Ou bien on vous dit qu'on n'a pas les moyens. Pas la moindre piste de volontarisme ou d'originalité ! Pourtant, il existe des volontés dans ce sens, et je n'en veux pour preuve que ces entreprises citoyennes qui s'étaient rassemblées pour réaménager le boulevard Jacqmain, et qu'un Caïus vient d'honorer.

En fait, la Région a besoin d'un projet, d'un plan conducteur auquel on se tienne. C'est à la Région de donner ce souffle, mais celle-ci ne doit pas être à la remorque d'esprits de clocher.

Passons au domaine des communications ainsi que des travaux publics.

Nous aurions aimé connaître plus avant la ligne politique que nos Ministres compétents comptent suivre durant cette nouvelle législature.

Au risque de paraître « dépité » aux yeux du Ministre en titre, je cherche en vain quelques informations à la hauteur des déclarations fracassantes faites depuis juin. En réalité, c'est l'inconnue la plus grande.

1. A ce jour, nous n'avons pas obtenu la moindre explication quant au contrat de gestion avec la STIB qui liera la Région et la STIB pour les quatre ans à venir.

2. Nous n'avons pas reçu non plus la moindre explication au sujet de l'évolution de la politique des investissements de la STIB, compte tenu d'une autorisation d'emprunt qui était, rappelons-le, de 2,1 milliards pendant les exercices 1990 à 1994, et qui avait été réduite à 1,1 milliard en 1995 avec une rebudgétisation de 700 millions.

3. Sans doute pour illustrer une nouvelle politique de transparence — et pour de prétendues raisons de simplification — on a rassemblé dans le budget 1996, en une seule dotation, tout ce qui concerne de près ou de loin la STIB. On ne pouvait mieux noyer le poisson !

A ce propos, reprenons un des rares tableaux fournis par le Ministre, tableau repris à la page 120 du document A 32/2. Il est faux de prétendre que les montants affectés à l'investissement à la STIB seront supérieurs en 1996. En effet, les 9 milliards 63 prévus dans la dotation, 700 millions se rapportent aux investissements; mais dans le même détail de la dotation, on prévoit un effort de la STIB de 400 millions. Cependant, on ne sait pas encore sur quel poste cette somme sera prélevée.

Bel exemple d'esprit de décision du Ministre, qui nous parlera sans doute de l'autonomie de la Société.

Mais si l'effort n'est pas réalisé au niveau des investissements, ce que l'on comprendrait, puisqu'on nous parle constamment de prolonger le métro, le Ministre peut-il expliquer si, selon lui, cet effort doit porter sur le personnel ? Ou sur les fréquences en surface ? Ou sur le service de nuit, puisqu'on nous impose le couvre-feu de plus en plus tôt dans le centre ville ? C'est sans doute la raison pour laquelle nous n'avons pas encore connaissance du projet de contrat de gestion avec la STIB, qui devrait être signé en décembre, ni du programme pluriannuel...

Dans un même ordre d'idées, nous avons pu entendre différents Ministres et Secrétaires d'Etat faire référence à l'accord de coopération Etat fédéral/Région. Il est peut-être utile de rappeler que, jusqu'à présent, cet accord représente un montant de 2 milliards par an.

D'après les propositions des uns et des autres sur ce qui devrait être financé par cet accord de coopération — notamment, la rénovation urbaine et les grands travaux, le RER, le tracé Royal et les chemins de la ville, la politique des travaux publics,... — je crains que le montant ne soit déjà très largement amputé pour les cinq à dix années à venir.

Ici encore, au nom de la transparence, nous aurions aimé connaître les projets prioritaires que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale comptait défendre dans le cadre de cette discussion bilatérale avec le Fédéral pour 1996.

Nous avions demandé certains documents en la matière mais à ce jour, nous n'avons rien reçu.

Autre manque criant de transparence ou de clarté, l'absence de tableau actualisé du remboursement de la dette du FADELS, c'est-à-dire du logement social.

Nous avions pris l'habitude de demander des tableaux pluriannuels de remboursement de la dette. Ici encore, nous sommes dans l'inconnu; mais à la lecture du budget 1996, nous savons que, contrairement aux efforts réalisés lors des années précédentes, à savoir 900 millions par an, nous ne rembourserons cette année que 450 millions, soit la moitié de l'effort consenti annuellement auparavant.

Cela nous conduit automatiquement à reporter le remboursement de la dette et donc, à transférer les dettes d'aujourd'hui sur les générations futures.

Plus grave encore, tant les membres de la majorité que les membres de l'opposition, ont posé au Ministre responsable un certain nombre de questions auxquelles, c'est regrettable, ils n'ont reçu aucune réponse.

Je pense notamment à une question posée au Ministre Tomas concernant la FECOSOLAB, une nouvelle société coopérative qui devrait permettre la naissance de quasi-propriétaires. Il s'agit d'une création intéressante, qui garantira certainement de l'ouvrage aux chercheurs de nos facultés de droit !

J'ose espérer que lors de ce débat public, j'obtiendrai davantage d'informations qu'en commission, et qu'une définition du quasi-propriétaire nous sera proposée et que nous recevrons plus d'informations quant à l'affectation de 30 millions au niveau du budget, somme qui paraît énorme compte tenu du fait que l'on ne connaît pas sa destination.

Par ailleurs, le manque d'informations lors du dépôt du budget, et son manque de programmation pluriannuelle, ne nous permettent pas d'analyser avec sérieux les propositions budgétaires et surtout, de mieux comprendre l'action politique que le nouveau Gouvernement entend mener.

Je trouve cela injurieux à l'égard des parlementaires qui ont pour mission de contrôler le Gouvernement et qui, compte tenu de la piètre qualité de ces documents ne peuvent le faire.

Il est inacceptable que certains Ministres refusent de répondre aux questions qui leur sont posées en commission parce qu'ils les estiment inadéquates. Cela nous est est arrivé à plusieurs reprises.

Je voudrais rappeler qu'il ne convient pas de renverser les rôles : nous ne sommes pas ici une petite classe appelée à écouter un grand professeur. Les Ministres se doivent de répondre à nos questions.

Ne pas accepter le principe du contrôle parlementaire, c'est faire fi de la démocratie représentative, qui est un fondement de notre régime démocratique.

Et si tel est le changement promis, nous nous insurgerons contre cette situation avec toute notre énergie !

Au début de cette nouvelle législature, on nous a annoncé le changement, Monsieur le Président.

Eh bien, en termes de changement, le budget qui nous est aujourd'hui présenté, nous gâte tout spécialement.

Pourquoi tant d'imprécisions, de refus de répondre, d'approximations, pour ne pas parler de mensonges ? Pourquoi ce manque de souffle et cette absence de programmes pluriannuels ?

Simplement, chers Collègues, parce que le Gouvernement a décidé de vous demander l'autorisation d'emprunter sans limite, afin de mener tout seul, dans son coin et sans votre contrôle, à l'abri des questions de détail qui l'embarrassent, un certain nombre de politiques qu'il n'a pas le courage de nous annoncer aujourd'hui.

En effet, et je me permets ici d'attirer tout spécialement l'attention de l'ensemble des membres de la majorité, dont les

commissaires ont déjà refusé un amendement que j'ai déposé en commission du Budget, le Gouvernement a décidé dans l'article 3 du manteau de l'ordonnance de vous demander l'autorisation d'emprunter sans limite, ce qui est, convenez-en, Monsieur André, une grande première en la matière.

Ce grand changement représente incontestablement un très grand danger.

Premier élément: tout d'abord, si l'un des articles du manteau du projet d'ordonnance prévoit une capacité d'emprunt illimitée (puisque toutes les dépenses seront couvertes par des emprunts), est-il encore bien nécessaire d'avoir un budget en équilibre, c'est-à-dire de faire en sorte que les dépenses correspondent aux recettes, puisque l'article 3 du manteau précise que tous les dépassements seront couverts par une autorisation d'emprunt général?

Deuxième élément: quel est encore l'intérêt de demander l'avis du Conseil supérieur des Finances, qui précise que pour l'exercice 1995, la capacité d'emprunt d'exercice est limitée à 4,5 milliards? Pourquoi jouer à évoquer les mânes du Conseil des Finances et ergoter sur les capacités d'emprunt de l'exercice, si c'est, de toute manière, pour n'en pas tenir compte?

Troisième élément: quel est alors l'intérêt de la joie de notre Ministre du Budget quand il nous explique, comme un bon élève, qu'il n'estime pas utile de faire appel à l'ensemble de la capacité d'emprunt et qu'il nous propose, dans le cadre du budget, de limiter celle-ci à 3,461 milliards, ce qui lui permettra donc de nous demander, au besoin, du bois de rallonge pour l'équivalent d'un milliard, tout en restant dans la norme maximale préconisée?

De qui se moque-t-on? S'il s'agit de respecter la limite de la capacité d'emprunt, qu'on l'inscrive dans le manteau du budget. Mais on refuse de le faire, comme vous me l'avez expliqué en commission, Monsieur le Ministre. Pourquoi? Vraisemblablement parce que l'on n'a pas tenu compte d'un certain nombre de choses.

Quatrièmement, à votre explication nous disant que cette autorisation d'emprunt est indispensable pour régler rapidement de petits problèmes de trésorerie, je répondrai que, dans le cadre de l'analyse d'un budget, il convient de ne pas confondre budget et trésorerie, sinon aucune difficulté ne se poserait pour que vous veniez demander, devant ce Conseil, des autorisations supplémentaires si vous l'estimez utile.

Je voudrais donc attirer l'attention sur le risque d'une telle autorisation, laquelle conduira automatiquement à un dérapage budgétaire et nous entraînera certainement vers la création d'une dette régionale propre.

En effet, si nous avons pu admettre, avec d'ailleurs l'accord du Conseil supérieur des Finances, que, pour les exercices précédents, de 1989 à 1995, nous puissions globaliser les capacités d'emprunt qui nous étaient accordées dans le cadre de la loi de financement, sachant tous que ces capacités d'emprunt pour l'exercice 1989-1995 sont épuisées au 31 décembre 1995, alors il est irresponsable de ne pas limiter la capacité de l'emprunt pour l'exercice 1996 à celle qui est accordée par le Conseil supérieur des Finances.

Cette irresponsabilité est d'autant plus grande quand on connaît la manière dont vous nous avez expliqué le calcul de la rebudgétisation nette. Sur ce point je serai un peu plus technique.

Je dois tout d'abord vous avouer que le spécialiste que vous avez fait venir en commission ne nous a pas convaincus. Votre calcul de la rebudgétisation nette qui figure à la page 163 des annexes reprend l'amortissement de la rebudgétisation de 1996 ainsi que la débudgétisation. Cette dernière reprend le montant de 1,1 milliard prévu pour l'emprunt de la STIB et qui se retrouve d'ailleurs dans l'article 25 de la loi.

En revanche, à notre grande surprise, un montant de 6,750 milliards est prévu à l'article 27 pour le fonds de trésorerie communale mais nous ne retrouvons pas ce montant dans la colonne de débudgétisation et nous, nous nous demandons où il est repris.

Il nous a été expliqué qu'il ne s'agissait pas de débudgétisation, le fonds de trésorerie étant capable de tourner sur lui-même car, soi-disant, un certain nombre d'emprunts seraient remboursés par les communes. Je pense qu'il faut être de bon compte! Lorsque nous avons voté ce texte sur le fonds de trésorerie communale, nous avions besoin d'un appel de fonds d'au moins 4 milliards pour les hôpitaux publics et nous savons aujourd'hui que ce montant ne sera pas suffisant. Par ailleurs, nous avons appris que la Commune d'Ixelles avait encore été confrontée à des difficultés budgétaires importantes lors de l'élaboration de son budget 1996 et qu'elle devra également faire appel à ce fonds.

Dès lors, Monsieur le Ministre du Budget, nous dire aujourd'hui que le fonds de trésorerie communale est capable de tourner sur lui-même et que le remboursement des emprunts par les communes permettra de combler le trou de 6,750 milliards qui est prévu à l'article 27 de votre ordonnance est une position intenable. En effet, si les communes disposaient des 4 milliards des hôpitaux publics, je ne vois pas pourquoi elles les demanderaient.

Par ailleurs, si nous ne devions pas venir en aide aux communes, pourquoi avoir créé ce fonds de trésorerie communale? Je vous demande donc une réponse plus précise que celle que vous avez donné en commission, Monsieur le Ministre, car nous n'avons pas été convaincus.

Pourquoi avoir demandé par le biais de l'article 27 une autorisation d'emprunt de 6,750 milliards? Cette autorisation n'est pas nécessaire. Comme pour le fonds du logement, j'ai envie de vous dire que le fonds de trésorerie communale doit prendre ses responsabilités sans la garantie de la Région.

Vous avez également omis de reprendre un autre montant dans la colonne de la débudgétisation, c'est celui qui est relatif au fonds du logement. Vous avez prévu 330 millions mais, d'après les prévisions du PRD, c'est un montant d'au moins 1 milliard qui est nécessaire. Un montant de 700 millions fait donc défaut dans les prévisions et vous le savez pertinemment bien. M. Tomas répond que le fonds du logement a simplement demandé 330 millions. Dès lors, je le renvoie à la lettre qui a été envoyée à chacun d'entre nous hier. Sans doute ne l'a-t-il pas lue ou alors il l'a mal comprise. L'amendement que nous avions déposé en commission se justifiait parfaitement par rapport aux demandes du secteur.

Si l'on fait le compte, il manque donc 6,750 milliards pour le fonds de trésorerie communale, 700 millions pour le fonds du logement et, vraisemblablement, au moins 1 milliard pour les investissements de la STIB. Je pense ainsi avoir démontré la raison pour laquelle l'article 3 que vous voulez intégrer dans le manteau du budget est extrêmement dangereux. Cet article justifie sans doute un certain nombre de moyens dont vous avez besoin mais que vous ne pouviez pas faire figurer dans le budget initial afin de respecter la norme CSF.

Je voudrais encore attirer spécialement l'attention sur l'article 49, 7°, de la loi du 12 janvier 1989.

Cette loi précise clairement que le Ministre fédéral des Finances peut limiter pour une durée maximale de deux ans les capacités d'emprunt d'une Région ou d'une Communauté, si

celle-ci met à mal l'équilibre budgétaire monétaire ou économique du pays.

Dès lors, j'attire tout spécialement votre attention, chers Collègues: si la majorité n'entend pas soutenir l'amendement que j'ai l'honneur de déposer avec MM. Goovaerts et Debry qui prévoit pour l'exercice 1996 une capacité d'emprunt limitée à 6,649 milliards et qui consiste donc à nous accorder l'amortissement nécessaire pour les capacités antérieures plus la capacité propre de l'exercice, alors le risque est énorme de voir le Fédéral nous imposer une capacité d'emprunt limitée, pour éviter purement et simplement que la Belgique ne puisse respecter, suite à la dette trop importante d'une de ses institutions, la norme de Maestricht, c'est-à-dire les 3 pour cent, ni accéder à la monnaie unique. Il est inadmissible que nous nous placions dans une situation telle que la Région de Bruxelles-Capitale, capitale de l'Europe, soit montrée comme le mauvais élève qui aurait empêché la Belgique de rentrer dans l'Union monétaire.

Je vous vois sourire, Monsieur Hermanus, mais vous nous avez dit en commission que les recettes étaient surévaluées. J'attends votre amendement que vous allez certainement évoquer aujourd'hui.

M. Merry Hermanus. — Ne puis-je pas rire?

M. Dominique Harmel. — Vous avez certainement le droit de rire mais je considère votre attitude comme une critique.

De surcroît, notre responsabilité serait terrible parce qu'elle conduirait automatiquement vers un manque de crédibilité de la Région de Bruxelles-Capitale, voire même à sa fin.

Voilà maintenant plus de vingt ans que nous, Bruxellois, avons souhaité pouvoir mettre en place une Région autonome. Nous l'avons revendiqué à de multiples reprises. De grâce, ne mettons pas à mal l'ensemble des efforts que nous avons fait les uns et les autres pour démontrer que la Région enfin née en 1989, est une région à part entière, dans laquelle est né, sans aucune contestation, un véritable esprit bruxellois. Permettre à l'État fédéral de s'immiscer dans notre pouvoir de gestion, entraînera automatiquement la perte de toute crédibilité et ce qui n'est pas rien, pourrait remettre en question les 2 milliards de l'accord de coopération tel que prévu à l'article 49 de la loi du 12 janvier 1989, l'État fédéral estimant que nous ne sommes pas capables de gérer convenablement notre Région. Cela nous ferait, après six ans d'autonomie, retourner sous une tutelle fédérale. Je suis sûr qu'aucun de nous ne souhaite cette situation et qu'au contraire, nous entendons tous fièrement démontrer que la Région de Bruxelles-Capitale, indépendamment des difficultés qui sont les siennes, est une Région à part entière qui entend bien prendre son destin en mains.

Je vous remercie de votre attention. *(Applaudissements sur les bancs PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. van Weddingen.

M. Eric van Weddingen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, la confection d'un budget est sans conteste l'acte le plus périlleux d'une coalition. Le travail, est, non seulement ardu, mais rarement récompensé par l'ovation du public. Nous venons d'ailleurs, avec M. Harmel, d'en avoir la démonstration.

Pourtant, en l'espèce, le travail accompli est méritoire à plus d'un titre. Tout d'abord le respect du calendrier.

Mme Marie Nagy. — Et le budget de la Commission communautaire commune?

M. Hervé Hasquin, Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics et du Transport. — Il sera approuvé avant le 1er janvier 1996.

Mme Marie Nagy. — Ce n'est pas dans les délais!

M. Eric van Weddingen. — Nous pouvons constater qu'un Gouvernement à peine en place — et Dieu sait s'il est plus difficile de le former en Région bruxelloise qu'ailleurs! — s'est attelé immédiatement à l'ajustement 1995 et au budget 1996. Il a terminé ses travaux dans les délais et, dès le 15 octobre, nous a soumis le fruit de son travail. Cela nous a permis — et c'est important — d'étudier et d'analyser à l'aise ce budget, tant en Commission des Finances, que dans les autres commissions et de disposer aujourd'hui, en séance publique, d'un document aussi conséquent que bien rédigé. Je remercie d'ailleurs les rapporteurs. Je ne voudrais pas critiquer qui que ce soit mais, dans d'autres assemblées telles que CRW ou CCF, les membres n'ont pas eu la chance de disposer, dans les mêmes délais, des documents nécessaires et de travailler, comme nous avons pu le faire, en toute sérénité. C'est un premier bon point pour le Gouvernement.

Non seulement il nous soumet son budget dans les délais, mais surtout, ce budget respecte scrupuleusement la norme du Conseil supérieur des Finances, et cela sans impôts supplémentaires. C'est sa caractéristique essentielle: respect de la norme budgétaire, pas d'impôts nouveaux. Tout ce que l'on peut dire d'autre est certainement très intéressant — et nul ne se privera d'émettre des avis sur ce budget — mais reste accessoire par rapport à cette double caractéristique.

Le solde net à financer, après rebudgétisation est de 3 milliards 500 millions, ce qui correspond exactement à la norme du Conseil supérieur des Finances. Bien que cette norme soit de 4 milliards 500 millions, on a tenu compte d'un certain nombre de recettes actées en 1996 mais qui sont en réalité des recettes afférentes à des exercices antérieures.

On sait en effet que dans ce budget 1996 figurent des recettes qui auraient dû être encaissées les années précédentes. Le Gouvernement a eu la correction d'en faire abstraction pour apprécier la norme du Conseil supérieur des Finances. C'est pour cette raison que nous situons 1 milliard en-dessous de cette norme. J'estime que c'est un gage de sérieux pour le Gouvernement.

D'aucuns ont mis en doute, notamment en commission, la réalité de certaines recettes. Cette préoccupation est légitime. Nous aurons la réponse à ce type d'interrogation dans une dizaine de mois, au pire dans un an.

Que pouvons-nous faire aujourd'hui? Nous ne pouvons que constater l'absence de tout indice apparent de surestimation. Le Gouvernement fait même preuve d'une salutaire prudence en réduisant par exemple de 2 milliards 228 millions les recettes au feuilleton d'ajustement 1995 et en estimant les impôts régionaux pour 1996 en-dessous de l'estimation proposée par le Ministre fédéral des Finances. Dans notre budget, nous retrouvons 9 milliards 181 millions pour ces impôts alors que l'Etat fédéral proposait 9 milliards 700 millions et que les recettes des années antérieures — 1993 et 1994 — pour ce même impôt, dépassaient 9 milliards 500 millions. Cela constitue, à mon sens, un indice au contraire très rassurant quant à la manière dont les recettes ont été évaluées. Pour le reste, inutile de faire des procès d'intention aujourd'hui. Rendez-vous dans un an.

Ce qui est vrai par contre, et le Ministre des Finances n'en a nullement fait mystère, bien au contraire, c'est que l'avenir à moyen terme des sources de financement de notre Région est réellement préoccupant. C'est un point sur lequel l'opposition et la majorité peuvent se rencontrer.

L'appauvrissement de notre assiette fiscale est réelle et continue, tant en chiffres absolus que proportionnellement aux autres Régions. Le Ministre nous a cité des chiffres qui sont inquiétants. La poursuite de ce phénomène reviendrait à condamner à mort notre Région. Je rejoindrai ici le vœu de certains membres de l'opposition en demandant au Gouvernement de préparer, au moins dans le cadre du prochain budget, une projection pluriannuelle de nos recettes, et ce jusqu'à la fin de la période transitoire prévue par la loi spéciale de 1989. Nous devons connaître la vérité sur notre avenir et la viabilité de notre Région. Nous devons le savoir suffisamment tôt pour pouvoir tenter de réagir de façon adéquate. Des scénarios catastrophe circulent. Il faut les vérifier ou les infirmer mais il est important que nous sachions et je rejoins l'intervention de M. Harmel sur ce point.

Nous savons, dès aujourd'hui, qu'un des éléments importants qui risque de nous mener éventuellement à une situation extrêmement difficile est l'émigration des contribuables les plus intéressants. Or, voilà un élément sur lequel nous devrions pouvoir agir et qui doit devenir une priorité, sinon la priorité de l'action de ce Gouvernement.

Ne nous cachons pas les réalités. Bruxelles a très mauvaise presse auprès des investisseurs et des contribuables à haut pouvoir d'achat. Bruxelles est, pour eux, synonyme de fiscalité élevée et de contraintes urbanistiques et administratives. A tort ou à raison, mais c'est son image. C'est pourquoi nous avons applaudi à l'accord de Gouvernement affirmant clairement la volonté de la majorité de desserrer l'étau à ce niveau.

Dans les autres pays, la capitale a un rôle d'attrait pour deux catégories de citoyens: ceux aux revenus les plus élevés et ceux aux revenus les plus bas. Chez nous, en ce qui concerne les revenus les plus bas, Bruxelles joue pleinement son rôle. L'examen des statistiques d'augmentation des minimex des cinq dernières années, est suffisant pour nous en convaincre.

En revanche, elle a un rôle de repoussoir à l'égard des autres catégories de revenus et c'est une situation tout à fait atypique et spécifique à Bruxelles.

La combinaison des deux est, à terme, le véritable problème. Comme on nous l'a dit, on constate une augmentation de 2 000 habitants mais une recette fiscale moindre. Cela prouve ce que je viens d'énoncer. Ce sont les habitants à très faible pouvoir d'achat qui arrivent et les habitants à pouvoir d'achat élevé qui partent.

Pour retenir et attirer les habitants dont Bruxelles a besoin, la politique que peut mener la Région est évidemment importante. La déclaration gouvernementale reprenait un certain nombre d'axes. Mais les politiques menées par les communes le sont tout autant, sinon davantage. C'est avant tout la qualité de vie et la modération fiscale des communes de l'agglomération bruxelloise qui seront déterminantes dans le choix de l'implantation des habitants.

Dans ses choix budgétaires, la Région doit donc rester très attentive à être à même de fournir aux communes les moyens de demeurer attirante pour leurs habitants.

Cela me permet de passer au chapitre des dépenses. Si la norme budgétaire a été atteinte et que ce n'est pas dû, comme nous venons de le voir, à un accroissement des recettes, c'est donc grâce à une sérieuse modération des dépenses. Réduire des dépenses est l'acte politiquement le plus difficile, mais c'est aussi celui qui permet le mieux d'apprécier le sérieux d'une gestion publique. Avec une baisse des dépenses en termes réels de l'ordre de 1,5 pour cent, le Gouvernement a fait preuve du sérieux requis par les circonstances.

C'est probablement sur ce chapitre des réductions de dépenses que les critiques seront, comme souvent, les plus acerbes. Je noterai, pour ma part, que les choix opérés respectent en tout cas les priorités de l'accord de Gouvernement. Je me réjouis que l'on ait pu trouver des moyens supplémentaires pour l'emploi (+ 2,6), pour les travaux publics et les communications (+ 6,2), pour la sécurité (+ 9,4) et pour le logement et l'urbanisme. Subsiste une seule inquiétude: la stagnation des transferts aux communes qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, représentent un élément fondamental dans la lutte pour fidéliser et attirer des habitants.

Nous devrons un jour débattre au fond des rapports de la Région avec les communes car leur sort est indissociablement lié.

Je salue les programmes de gestion des voiries et infrastructures existantes, établis en bon père de famille et annoncés par le Secrétaire d'État compétent, tout comme j'approuve les intentions du Ministre concerné en matière de transports et d'aménagement du territoire. Mais à quoi cela servirait-il si les voiries et infrastructures communales ne suivaient pas le rythme? La même réflexion est valable en matière de propreté publique. A titre d'exemple, les habitants de notre Région ne pourront circuler uniquement sur des voiries régionales. Ils emprunteront nécessairement, et bien davantage d'ailleurs, les voiries communales et toutes les autres infrastructures communales. A cet égard, les transferts en matière de travaux subsidiés sont évidemment extrêmement importants et nombreux sont ceux qui s'inquiètent aujourd'hui, à juste titre, du retard mis à honorer les engagements en cette matière et à ouvrir de nouveaux dossiers.

C'est l'occasion de demander au Gouvernement quand il compte aborder la réforme des travaux subsidiés, annoncée par l'accord de Gouvernement pour ce mois de novembre.

Un autre débat important que nous devrions avoir concerne — et il est vrai que nous avons eu beaucoup d'informations à ce sujet — la politique de l'eau, et surtout l'évolution de son prix. C'est un problème qui dépasse les frontières de notre Région, mais qui, s'il n'est pas concerté à temps, peut avoir des conséquences financières catastrophiques pour les consommateurs bruxellois.

Enfin, il faudrait se pencher sérieusement sur le mode de gestion de l'ensemble de la dette directe et indirecte. Nous savons qu'il y a quelques années, le Gouvernement fédéral a fait un effort considérable dans ce domaine et que des résultats appréciables ont été obtenus. Une dette directe et indirecte qui dépasse aujourd'hui 80 milliards, pour un budget d'une cinquantaine de milliards, c'est, proportionnellement, une dette vraiment importante. Cela mériterait une étude approfondie et particulière.

En conclusion, le budget qui nous est soumis est presque inespéré compte tenu des circonstances. Si son exécution est conforme, tant en recettes qu'en dépenses, le Gouvernement aura travaillé vite et bien.

Bien évidemment, des préoccupations subsistent, avant tout quant à l'avenir de nos recettes, que nous avons évoqué tout à l'heure, mais également dans le chef des municipalistes.

Des questions ont été posées, des inquiétudes ont été exprimées dans les différentes commissions; des membres de mon groupe en évoqueront certaines en cours de débat.

Le groupe PRL-FDF soutiendra par son vote les efforts du Gouvernement, qui doit maintenir le cap de rigueur budgétaire qu'il a emprunté. Je vous remercie. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Ministre, Chers Collègues, une discussion budgétaire est toujours un moment important dans le débat politique: le budget est l'outil privilégié qui définit et conditionne les politiques qui vont être menées durant l'année à venir.

Le budget de la Région de Bruxelles-Capitale présente par ailleurs d'autres caractéristiques qui font de lui un élément fondamental de cette législature.

1. C'est le premier budget du Gouvernement Picqué II.

2. C'est aussi le budget d'une nouvelle coalition gouvernementale qui a vu sortir le PSC pour le PRL-FDF.

3. C'est enfin le budget qui suit de très près les promesses électorales et les intentions exprimées dans la déclaration gouvernementale débattue en juillet dernier.

C'est donc sous l'éclairage attentif des programmes électoraux et du texte de la déclaration gouvernementale que le groupe ECOLO a passé à la loupe le budget 1996.

Je me limiterai aux seuls aspects financiers: les recettes et les grands équilibres financiers. D'autres collègues analyseront en détail vos politiques en matière de dépenses.

Venons-en aux recettes et aux surestimations récurrentes.

Comme chaque année, l'ajustement du budget est l'occasion pour nous de constater les surestimations des recettes, surestimations qui se situent depuis quatre ans à environ 2 milliards. Au budget 1995, on a fait mieux, puisque l'on a pu constater une surestimation de 2,9 milliards, dont seulement 500 millions étaient «prévisibles».

Nous ne sommes pas les seuls à dénoncer ces surestimations récurrentes: il faut lire l'avis de la Cour des comptes ou encore celui du Conseil supérieur des Finances qui estimait dans son avis de juillet 1994 «que cette différence atteint 2 milliards. La surestimation des dépenses qui pouvaient être financées par ces recettes a été corrigée dans le présent avis. Cette correction entraîne une réduction de 2 milliards environ du déficit corrigé maximum admissible».

Je rappelle que le Conseil supérieur des Finances a réduit d'autorité le déficit autorisé sur la base de ce constat: cette surestimation qui se répétait d'année en année.

Et encore, nous sommes curieux de voir dans quelle mesure les recettes de ce budget ajusté seront réalisées. A titre d'exemple, l'incapacité du Secrétaire d'Etat chargé du logement à justifier d'où proviendront les 700 millions qui sont inscrits, en crédits variables, en recettes du Fonds pour l'investissement dans le logement social, incapacité qui ne nous rassure pas quant à la réalité de la recette. Tout nous laisse à penser que cette inscription est largement surestimée.

De ce point de vue, le budget 1996 ne faillit pas à la tradition: nous y retrouvons vos mauvaises habitudes qui nous vaudront un ajustement vous obligeant à réduire vos espérances de recettes... et à sabrer dans vos dépenses. Nous vous donnons rendez-vous dans quelques mois pour voir votre prétendue prudence se révéler un optimisme béat. Comment osez-vous, Monsieur le Ministre, affirmer de budget en budget que cette fois-ci est la bonne, que cette fois vos estimations sont justes, que s'il y a eu des erreurs, maintenant, c'est promis, on est dans le bon. Mais qui vous croit encore?

Qu'est-ce qui a changé?

M. Jos Chabert, Ministre chargé de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Les chiffres!

M. Philippe Debry. — Passons en revue les principales recettes.

L'évolution de la dotation IPP qui constitue la principale recette de la Région, continue à être des plus inquiétantes. Si, pour la première fois, les statistiques annoncent une légère augmentation de la population, il faut bien être conscient du caractère très relatif de cette augmentation.

Tout d'abord, il ne faut pas oublier que l'année dernière, malgré la légère augmentation de la population évoquée, la part des Bruxellois dans la population belge a encore diminué.

De plus, lorsque nous analysons de plus près les chiffres des mouvements de population, nous devons déchanter. Le solde migratoire interne, c'est-à-dire les mouvements de population entre les différentes régions belges. est largement négatif: en 1994, 81 000 personnes ont quitté Bruxelles pendant que seules 72 000 autres venaient y habiter, soit une perte de 9 000 habitants. C'est énorme et cela traduit l'échec d'une politique dont l'objectif était de maintenir les habitants dans la ville, voire d'en augmenter le nombre.

Ce solde migratoire interne négatif est compensé par une légère croissance naturelle (+ 1 600 personnes), mais surtout par une importante immigration provenant d'autres pays. Il faut voir là le signe d'un renforcement du rôle international de Bruxelles, attirant des étrangers dont une partie importante est non résidente, ce qui signifie qu'elle n'entre pas en ligne de compte pour le calcul de la dotation IPP.

Car, si la dotation IPP augmente de 1,1 milliard entre 1995 et 1996, nous avons appris que la part de l'annuité incluse dans cette dotation a également augmenté de 1,1 milliard entre 1995 et 1996. En d'autres termes, la dotation «hors annuité» est restée stable en francs courants, mais a diminué en francs constants de l'importance de l'inflation, soit plus de 2 pour cent.

Cette régression ne peut nous laisser indifférents et doit nous inciter à renforcer les politiques visant à améliorer la qualité du cadre de vie à Bruxelles, car nous savons que c'est avant tout les critères d'agrément de vie et d'environnement qui motivent les gens dans le choix de leur habitat.

Mais ce constat de diminution récurrente de la dotation IPP doit aussi nous inciter à trouver des recettes nouvelles afin d'être à même de mener ces politiques d'amélioration du cadre de vie.

J'en arrive à la taxe régionale qui a déjà fait couler beaucoup d'encre.

Je ne répéterai pas ici les nombreuses critiques qui ont pu émailler le chemin de croix que constitue la perception de la taxe régionale. Je constate simplement que d'année en année, vous reportez une somme de 900 millions que vous ne parvenez pas à percevoir et que vous annoncez toujours pour l'année suivante.

Ce constat nous permet de mettre très sérieusement en doute vos prévisions de recettes de 2,1 milliards pour 1995 et de 3,1 milliards pour 1996. Ce serait d'ailleurs une grande première si l'une de vos estimations s'avérait correcte: en 1992, vous promettiez 3,4 milliards et vous n'avez perçu que 314 millions; en 1993, pour 5,8 milliards budgétisés, on compte seulement 2,5 milliards de recettes réelles; pour 1994, une prévision de 2,4 milliards pour seulement 1,7 milliard à la perception. Je vous donne rendez-vous dans un an et je parie que vous devrez encore une fois avouer un optimisme exagéré.

Mais il y a une nouveauté au niveau de cette taxe régionale, puisque vous nous annoncez 200 millions supplémentaires qui seraient issus d'une extension de la taxe régionale aux immeubles abandonnés. Le plus grand flou entoure cette nouvelle taxe: parfois on nous dit qu'elle visera les immeubles laissés à l'abandon, tandis qu'ailleurs, on ne parle que du «non-

logement», ce qui n'est pas du tout la même chose. S'il ne s'agissait que des immeubles abandonnés non affectés au logement, nous trouverions cela inadmissible, car nous ne comprendrions pas pourquoi les logements inoccupés devraient être épargnés par cette taxe.

Tout cela mérite quelques remarques complémentaires.

Tout d'abord, il faut noter que cette taxe est censée remplacer l'augmentation du précompte immobilier que vous avez fait voter voici déjà trois ans et que vous n'avez jamais pu percevoir. Encore une preuve de votre grande prévoyance et de votre capacité à gérer nos finances. Quand on prend la responsabilité de faire voter une ordonnance instituant une nouvelle taxe, on prend un minimum de précautions quant à la possibilité de la percevoir.

Vous nous avez fait miroiter que, pour une fois, le secteur économique qui utilise la ville sans participer à son financement allait, par cette taxe, y contribuer. Mais ce n'était qu'illusion. Vous avez fait preuve une fois de plus d'une grande légèreté, d'un amateurisme dangereux pour le responsable que vous êtes de nos finances.

Aujourd'hui, vous revenez avec une autre idée, que vous aviez par ailleurs rejetée en 1992. Eh oui, Monsieur le Ministre, le groupe ECOLO avait déposé un amendement au projet d'ordonnance instaurant la taxe régionale, visant justement à ne pas en exonérer les immeubles abandonnés. Vous avez rejeté cet amendement pour de mauvaises raisons. Je cite le rapport: «Il y a, selon le Ministre, des problèmes de praticabilité du contrôle. Le projet a pour objet de taxer l'occupation et pas l'inoccupation. Cet amendement frappe également les propriétaires qui ne parviennent pas à trouver de locataires. Il faut également remarquer que la plupart des communes taxent déjà ce type d'immeubles.»

Voilà les arguments au nom desquels vous refusiez un amendement dont vous semblez vous inspirer aujourd'hui.

De deux choses l'une: ou bien vos arguments de l'époque ne tenaient pas, et le reconnaître nous procurera l'intense satisfaction intellectuelle d'avoir vu juste trop tôt, ou bien vos arguments étaient fondés et nous ne voyons pas comment vous allez parvenir aujourd'hui à lever cette taxe. Pourquoi quelque chose qui était impraticable en 1992 le serait-il devenu en 1996?

Enrôler cette nouvelle taxe ne sera pas chose aisée, faute d'avoir mis en place un cadastre régional des logements abandonnés. Je crois que vous vous faites de douces illusions quant à la capacité ou à la volonté des communes de recenser méthodiquement les immeubles abandonnés. Une analyse des recettes engrangées par les communes grâce aux taxes communales sur les immeubles abandonnés laisse à penser que moins de 10 pour cent des immeubles abandonnés sont frappés par une taxe communale. Cela pour vous dire que votre estimation de recettes de 200 millions nous semble tout à fait farfelue.

Mais d'ailleurs, y croyez-vous vous-même? Lorsque vous déclarez — je cite le rapport — «Par l'instauration de cette nouvelle taxe, le Gouvernement a voulu lancer un message à l'encontre des propriétaires d'immeubles qui laissent leur bien à l'abandon», croyez-vous vraiment que c'est avec des «messages» que l'on peut lutter contre le fléau que constituent les immeubles à l'abandon et que vous allez faire rentrer 200 millions dans les caisses régionales? Eh bien, moi, Monsieur le Ministre, je vous envoie un autre «message»: on en reparlera.

J'en viens à la taxe sur les nuisances.

Une taxe dont on reparle chaque année, pour en dire la même chose, c'est la taxe sur le déversement des eaux usées.

Depuis 1992, vous nous la promettez chaque année, mais elle tombe, chaque fois, aux oubliettes. Depuis quatre ans, vous avez inscrit un montant différent au budget des recettes: 627 millions en 1992, 330 millions en 1993, 477 millions en 1994 et 200 millions en 1995. Vous avez ainsi inscrit au total 1 650 millions qui n'ont jamais été perçus.

En 1996, vous remettez cela et vous inscriviez une recette de 351 millions. Mais est-ce encore pour rire? Il est curieux de constater que vous avez «oublié» d'en parler dans votre exposé général de présentation du budget, où vous passez pourtant en revue toutes les recettes importantes. Voilà une nouvelle recette de 350 millions et vous êtes à ce point modeste que vous n'osez en parler!

Monsieur le Président, je constate l'absence du Ministre Chabert.

M. le Président. — Monsieur Debry, le Gouvernement est représenté par M. André. Je suis persuadé que M. le Ministre Chabert va nous rejoindre sans tarder.

M. Philippe Debry. — Je remercie M. André pour son assiduité. J'espère qu'il traduira fidèlement mes propos au Ministre Chabert.

Seriez-vous quelque peu gêné, Messieurs du Gouvernement, de présenter une nouvelle taxe alors que vous aviez promis, pendant la campagne électorale, qu'avec vous, cela n'arriverait pas? Ma remarque s'adresse aussi bien à vous qu'à M. Chabert. Mais c'est vrai, suis-je distrait, ce n'est pas une nouvelle taxe puisqu'on en parle depuis si longtemps! M. Chabert a même osé affirmer devant les caméras de Télé-Bruxelles — et je cite mot pour mot — «En réalité, il n'était pas question d'une nouvelle taxe, elle existait déjà. Elle n'a pas encore été perçue, mais je crois que maintenant elle le sera».

(M. Jos Chabert entre en séance)

(De heer Jos Chabert komt de zaal binnen)

Monsieur Chabert, je parlerais de la taxe sur les déversements des eaux usées et je me permettais de rappeler certains propos que vous avez tenus devant les caméras de Télé-Bruxelles. J'ai le compte rendu intégral de cette interview. Vous disiez, je le répète: «En réalité, il n'est pas question d'une nouvelle taxe; elle existait déjà. Elle n'avait pas encore été perçue, mais je crois que maintenant elle le sera».

C'est extraordinaire, il faudrait encadrer cette déclaration mémorable et inscrire sur le cadre: «chef-d'œuvre d'hypocrisie et de désinformation». A moins que je n'aie été distrait au point de ne pas m'apercevoir que vous nous avez fait voter une ordonnance instaurant cette fameuse taxe? Si cette taxe existe déjà, comme vous l'avez affirmé, vous seriez gentil de me dire dans quel *Moniteur* je peux la trouver.

Mais soyons sérieux: cela fait quatre ans que vous vous moquez de nous avec cette taxe. Est-on reparti pour quatre ans, ce qui serait logique si l'on se réfère aux promesses libérales de ne pas renforcer la fiscalité?

J'en arrive à la mainmorte.

Ici encore, nous avions raison lorsque nous vous annoncions que votre estimation initiale pour 1995 était largement surestimée: 741 millions au budget initial 1995, montant que vous avez dû réduire de 160 millions à l'ajustement notamment à cause de la contestation par l'Etat de l'ordonnance que nous avons votée sur le précompte immobilier.

A ce propos, nous savons que l'Etat fédéral a introduit un recours auprès de la Cour d'arbitrage visant à annuler cette

ordonnance. L'avis de la Cour des comptes nous apprend qu'une audience de la Cour d'arbitrage devait avoir lieu le 28 novembre, c'est-à-dire avant-hier. Vous avez sans doute été tenu au courant de cette séance. Nous serions très heureux de vous entendre, lors de votre réponse demain, nous dire ce qui s'est passé et si la Cour d'arbitrage a déjà pris une décision en la matière.

Toujours au sujet de la mainmorte, je constate avec étonnement — mais faut-il encore s'étonner de cela ? — que vous refaites la même chose en 1996, en réinscrivant quasi le même montant. Je peux déjà vous annoncer que vous devrez revoir ce montant à la baisse dans un an, Monsieur le Ministre. Mais vous aurez toujours gagné un an entre-temps...

Venons-en à la taxe sur les jeux et paris.

Tiens, encore une taxe qui augmente ! Ce n'est pas mal pour des partis qui s'étaient juré de ne pas alourdir la fiscalité. Cela étant dit, nous ne sommes pas opposés par principe au relèvement des taxes sur les jeux et paris.

Mais il faut rester prudent et répondre à la question sociale du risque de pertes d'emploi. Nous ne sommes pas ici pour faire de la morale et pour juger si une activité économique est «sympathique» ou non. Nous pensons que les jeux et paris sont une activité économique, certes un peu particulière, mais qu'il convient de ne pas la tuer par un niveau de fiscalité trop élevé.

Une taxe sur une activité ne peut, par son niveau, avoir pour conséquence la disparition virtuelle de cette activité. Nous nous adressons donc au Gouvernement: pouvez-vous nous assurer que le niveau de fiscalité que vous proposez n'aura pas de grave répercussion sur l'emploi du secteur concerné ? Avez-vous pris la peine de vérifier les déclarations faites par les sociétés de paris en la matière ? Le fait que la Wallonie ait changé son projet pour ramener l'augmentation de la taxe à seulement 11 pour cent au lieu des 15 prévus, ne change-t-il pas le contexte, vu les risques renforcés de délocalisation ?

En un mot, nous ne sommes pas opposés par principe au relèvement de la fiscalité sur les jeux et paris, mais nous vous demandons une étude d'impact, de l'impact social de la mesure, avant de venir ici nous proposer un projet d'ordonnance.

Je voudrais maintenant évoquer la contribution des Assemblées communautaires.

J'en arrive donc aux importantes recettes exceptionnelles qui émaillent votre budget et qui vous permettent de le boucler: il y en a pour 1,2 milliard en 1995 et pour 1,8 milliard en 1996.

Parmi ces recettes exceptionnelles, la plus importante provient des Assemblées communautaires. Disons tout de suite que nous trouvons tout à fait normal que les Assemblées communautaires contribuent au financement de notre Conseil. Le problème n'est pas là.

Mais il en est tout autrement du prélèvement de 1 174 millions, que vous avez scindé en deux parties dans votre document l'une de 374 millions que pour appelez «désindexation» et qui devrait être récurrente, et l'autre de 800 millions que vous dites «exceptionnelle». L'une comme l'autre ne pourront cependant être renouvelées, qu'avec l'accord, chaque année, des commissions communautaires. Il s'agit donc bien, pour l'ensemble de cette ponction, d'une recette exceptionnelle. Cela veut dire que normalement, il vous faudra trouver l'année prochaine 1,3 milliard supplémentaire pour boucler votre budget, à moins que vous ne décidiez de renouveler l'opération.

Mais cela étant dit, le groupe ECOLO est farouchement opposé à ce transfert, car il va totalement à l'encontre à la fois de l'esprit et de la lettre des accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin. Ceux-ci prévoyaient en effet un refinancement des compétences communautaires, dont une partie se voyait transférée aux Régions et dont on garantissait un accroissement annuel d'un pour cent en plus de l'inflation. Ici, on est loin du compte: on rabote au contraire les moyens d'une série de politiques pourtant fondamentales.

J'en arrive maintenant, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, à l'analyse de l'équilibre ou plutôt du déséquilibre du budget.

Nous venons de voir que vos recettes sont largement et régulièrement surestimées. Une telle surestimation ne peut qu'avoir comme conséquence, tôt ou tard, un dérapage budgétaire. Nous avons vu, au début de cette année, lors d'un débat sur la situation financière, que la limite de ce que vous pouviez emprunter en fonction des normes du Conseil supérieur des Finances (CSF) avait déjà été dépassée fin de l'année dernière. Je rappelle les chiffres de l'époque: fin 1994 le total des autorisations d'emprunt s'élevait à 35,8 milliards, montant exactement égal à l'époque à celui du total des emprunts effectués, mais auquel il fallait rajouter 1,1 milliard de déficit de trésorerie. Il y avait donc déjà à l'époque 1,1 milliard de dépassement par rapport aux normes CSF.

Aujourd'hui, le fossé s'est encore creusé, puisque si j'additionne tous les déficits autorisés depuis 1989 par le CSF, j'arrive à 40,1 milliards. Par contre, si j'additionne tous les emprunts déjà contractés par la Région, j'arrive à 48,2 milliards fin 1995, en fonction des chiffres que vous me donnez. Même si j'en déduis les amortissements de la dette, il reste encore 42 milliards, soit près de 2 milliards au-dessus de la norme CSF cumulée.

Il est d'ailleurs assez amusant de constater — à en croire le PRL aujourd'hui — que ce budget serait le premier à respecter la norme du Conseil supérieur des Finances, et qu'il n'y aurait pas de dérapage budgétaire alors que, assez curieusement, ce dérapage budgétaire était dénoncé les années précédentes.

J'en arrive aux débudgétisations, déjà évoquées par M. Harmel tout à l'heure, ou plutôt aux rebudgétisations que vous nous annoncez et qui vous permettent de sauver les apparences. Mais encore faudrait-il qu'il s'agisse de vraies rebudgétisations et pas d'un de ces camouflages dont vous avez le secret.

Nous voyons ainsi curieusement que les emprunts contractés au profit des communes en difficulté par le Fonds de refinancement des trésoreries communales, qui étaient jusqu'au budget 1995 considérés comme partie intégrante de la dette indirecte, sortent, subitement et sans raison valable, du calcul de la dette débudgétisée.

Pour endormir la vigilance du Conseil supérieur des Finances et de la Cour des comptes, vous faites croire que les montants donnés aux communes en difficulté, tout comme ceux qui le seront bientôt aux hôpitaux publics, sont en fait des prêts et que la Région disposerait donc de créances sur les communes.

Tout le monde sait qu'il n'en est rien, et le documents que vous avez remis à la commission le prouvent: les remboursements de ces prétendus «prêts» accordés aux communes — à une exception près — ont déjà été déclarés irrecouvrables par le Gouvernement. Il ne s'agit donc pas de prêts, mais de dons, ce qui signifie que les emprunts régionaux contractés pour financer ces soi-disant prêts sont bien des débudgétisations.

Vous n'êtes pas un bon magicien, Monsieur le Ministre, tout le monde voit la ficelle, et c'est normal, car elle est grosse: votre tour de passe-passe représentera en 1996 plus de 5 milliards, 5 milliards qu'il conviendrait donc de rajouter au solde net à financer, faisant de la sorte exploser la différence que je viens d'évoquer entre le déficit régional cumulé et celui établi par le CSF.

J'en arrive à la fameuse autorisation illimitée d'emprunt.

J'entends encore M. André protester à cette tribune avec la dernière des vigueurs lorsque vous imaginiez ouvrir les robinets de l'emprunt, chose que vous n'aviez jamais osé faire jusqu'à présent.

Le budget 1995 initial prévoyait que le Gouvernement pouvait recourir à l'emprunt pour couvrir le solde net à financer de l'année, auquel s'ajoutait la différence entre les recettes et les dépenses pour les années 1989 à 1994, y compris. C'est déjà très généreux, mais au moins cette autorisation d'emprunt était-elle limitée. Malgré cela, cet article du budget avait provoqué les vives protestations du groupe PRL.

Avec l'arrivée au pouvoir de ce dernier, nous étions persuadés de voir les autorisations d'emprunt accordées dans le cadre du budget réduites au strict nécessaire pour l'année en cours. Quelle surprise donc de découvrir l'article 3 de l'ajustement 1995 et celui du budget 1996: plus de barrière, plus de contrainte, autorisation d'emprunt illimitée!

Est-ce cela la «touche» libérale dans le budget? Est-ce comme cela que vous voulez nous faire croire à une certaine rigueur dans la gestion financière de la Région? Nous constatons simplement qu'alors que le Ministre déclare qu'il n'y a pas de problème de dépassement budgétaire, c'est justement au moment où nous détectons ce dépassement qu'il souhaite supprimer toute contrainte en matière d'autorisation d'emprunt. Est-ce un hasard?

N'essayez pas de nous faire croire que vous avez besoin d'une réelle liberté non surveillée pour gérer la trésorerie de manière optimale. Deux pistes existent pour ne pas vous entraver exagérément, tout en donnant au Conseil la garantie que vous n'allez pas endetter la Région au-delà du raisonnable.

La première piste est suggérée par la Cour des comptes: elle consiste à ne limiter que les emprunts à plus d'un an, ce qui vous laisse une entière liberté pour les opérations de trésorerie, mais permet de maintenir une limite aux emprunts.

La seconde est contenue dans un amendement que j'ai cosigné avec d'autres partis de l'opposition — déjà évoqué par M. Harmel — et qui vise à rétablir la limitation qui se trouvait dans le budget 1995 initial, également proposé par vous il y a un an, c'est-à-dire une limitation au solde net à financer.

Si vous rejetez cet amendement et si vous ne modifiez pas l'article 3 dans le sens proposé par la Cour des comptes, vous ferez aveu de votre incapacité à maîtriser les finances de la Région.

En conclusion, le budget que le Gouvernement nous propose pour 1996 est décevant: on y retrouve le caractère brouillon auquel le Ministre Chabert nous avait habitués. On n'y trouve pas le moindre accent de rigueur, ni l'expression d'un quelconque souffle nouveau.

Ce budget n'est ni libéral ni social.

Avec les libéraux, on allait voir ce qu'on allait voir. Eh bien on n'a pas vu!

Vous promettiez une plus grande transparence budgétaire, la fin des débudgétisations, un équilibre financier dès 1997, des programmes pluriannuels pour les recettes et les dépenses et encore le stop fiscal.

Le Ministre Chabert s'était aussi avancé lors de la campagne électorale, en annonçant qu'il n'y aurait pas de taxes nouvelles.

Vous aviez également annoncé que vous alliez casser la baraque lors des négociations avec le Gouvernement fédéral en exigeant plusieurs milliards en plus par rapport aux 2 milliards actuellement visés par l'article 43 de la loi spéciale.

Aujourd'hui, vos électeurs doivent déchanter. Le budget nouveau, comme le Beaujolais du même nom, a un goût de piquette. La rigueur annoncée n'est jamais arrivée. Mais les taxes nouvelles sont bien là: taxe sur le déversement des eaux usées, taxe sur les immeubles abandonnés et relèvement des taxes sur les jeux et paris.

C'est même pire: jamais un budget n'avait été aussi loin dans les tripotages visant à masquer le déficit réel entre les recettes et les dépenses; jamais on n'avait osé autoriser le Gouvernement à emprunter de façon illimitée; jamais on n'avait osé affirmer qu'une taxe existait déjà, alors que l'on doit encore la voter; jamais un budget n'a traduit un tel amateurisme dans la gestion des finances publiques.

Ce budget n'est pas social non plus: des outils qui favorisent la cohésion sociale sont remis en cause. La Région ne se donne plus les moyens de lutter contre la fracture sociale. L'écart est grand entre les beaux discours entendus lors des débats sur la déclaration gouvernementale et la dure réalité budgétaire que vous nous proposez. Mes Collègues auront l'occasion de revenir plus longuement sur tous ces aspects.

Nous savons que les marges de manœuvre sont étroites et que les moyens sont limités. Cependant, la Région bruxelloise ne peut se contenter d'un budget tel qu'on nous le présente: de nombreux besoins ne sont pas rencontrés et Bruxelles souffre de sous-investissement dans plusieurs domaines: le logement, l'emploi, l'épuration des eaux. La recherche de moyens nouveaux nous semble dès lors incontournable. C'est pourquoi il faut tout mettre en œuvre pour se donner des marges de manœuvre.

Bruxelles produit énormément de richesses et de plus-values, dont bien peu profitent aux finances régionales. Il faut donc revoir fondamentalement certains outils fiscaux, afin de faire participer au financement de la ville les secteurs économiques qui utilisent celle-ci pour produire des richesses.

Cela peut notamment se faire par une révision de la fiscalité sur les bureaux qui devrait être régionalisée et tenir compte également des nombreux parkings. De même, certains volets de la fiscalité immobilière devraient être revus afin d'utiliser cet outil dans le cadre d'une politique urbaine cohérente.

Faire revenir des habitants à Bruxelles est une autre manière d'améliorer les finances régionales: on pourrait inciter ceux qui travaillent à Bruxelles à venir y habiter au moyen de discriminations positives comme une prime à la vie chère pour les fonctionnaires, par exemple, sans oublier que le meilleur incitant est sans doute un cadre de vie agréable, moins bruyant et moins pollué.

Il faut de l'ambition pour Bruxelles et il faut se donner les moyens de cette ambition.

Nous sommes au regret de constater que ce budget n'a ni l'un ni l'autre. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandenbossche.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, heren Ministers, Collega's, half juli hebben wij de eerste fase van de nieuwe legislatuur afgesloten met de goedkeuring van het regeerakkoord. De regeringsvorming, de aanduiding van de Ministers en het parlementair debat over de beleidsverklaring vormden de finale van een uitermate druk politiek seizoen.

Niet iedereen ging met gerust gemoed met vakantie. De blijkbaar onvervangbare Minister van Financiën werd belast met de opmaak van de begroting. Nog meer dan het regeerakkoord

vertaalt de begroting de beleidsintenties van deze nieuwe Regering. Niet alleen geeft zij een beeld van het te voeren beleid voor 1996, zij legt duidelijk de krachtlijnen vast van het maatschappelijk project van de nieuwe Regering voor de Brusselse bevolking voor een periode van 4 jaar.

Het regeerakkoord is bijzonder duidelijk over dit maatschappelijk project. Het wil prioriteit verlenen aan volgende punten:

— de strijd aanbinden met de sociale breuken die het Gewest verzwakken;

— de bewoonbaarheid, het samenleven en de veiligheid in de stad versterken;

— het scheppen van nieuwe arbeidsplaatsen aanmoedigen en het totale tewerkstellingsvolume vrijwaren;

— de doeltreffendheid, de toegankelijkheid en de transparantie van de gewestelijke en de gemeentelijke overheidsdiensten verbeteren;

— de leefbaarheid van het Gewest waarborgen door een streng budgettair beleid.

De louter begrotingstechnische benadering van onderhavig werkstuk geeft voldoening. Deze Regering onderstreept dat de opdracht, de indiening van een sluitende begroting, bijzonder moeilijk was. De evolutie van de dotatie personenbelasting is tekenend voor deze moeilijkheidsgraad. Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest wordt inderdaad gekenmerkt door het laagste stijgingstempo van het land. De Regering heeft ernaar gestreefd de norm van de Hoge Raad van Financiën te respecteren en is daarin geslaagd. De inwoners van de hoofdstad worden gespaard van nieuwe fiscale maatregelen. U hebt terecht gekozen voor de moeilijkste weg, namelijk de daling van de uitgaven.

Bij nadere analyse van deze begroting kan men echter een aantal markante vaststellingen doen. Langs de inkomstenzijde zijn verscheidene factoren onrustwekkend voor de toekomst. De evolutie van de personenbelasting duidt ontegensprekelijk op een verdere verarming van het Hoofdstedelijk Gewest. Meer dan ooit komt de solidariteitstussenkomst van het Vlaamse Gewest voor Brussel in zicht, zoals Minister Chabert in zijn uiteenzetting heeft opgemerkt.

De heer Guy Vanhengel. — Wat bedoelt u met de solidariteit van het Vlaamse Gewest ten opzichte van het Brusselse Gewest?

De heer Walter Vandenbossche. — Als u de begrotingsbesprekingen zou hebben gevolgd, ...

De heer Guy Vanhengel. — Dat hebben wij gedaan!

De heer Walter Vandenbossche. — ... dan zou u weten dat ik alludeer op het solidariteitsmechanisme vervat in de financieringswet en dat thans Brussel nog een bijdrage betaalt voor Wallonië, maar dat bij een gelijke evolutie van de inkomsten en uitgaven tegen 2000 het Vlaamse Gewest de kosten van een volledige solidariteit met Brussel en Wallonië zal dragen. Leest u maar even bladzijde zes van het betreffende document. De moeilijke voorspelbaarheid van de gewestbelasting maakt het financieel draagvlak van onze regio zeer onzeker. De impact van de autonome gewestbelasting is bescheiden.

Men moet langs de inkomstenzijde eveneens rekening houden met een aantal eenmalige operaties. In het bijzonder valt hier de operatie «terugstorting financiële middelen van de Gemeenschapscommissies» op. Ik onderstreep namens de CVP-fractie dat wij deze terugstorting goedkeuren, maar wel in volgend politiek kader.

De heer Guy Vanhengel. — U gelooft toch zelf niet dat het om een éénmalige operatie gaat!

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer Vanhengel, gelieve te luisteren en eens een nieuwe debatcultuur in deze assemblée te beoefenen. Ik onderbreek u ook niet voortdurend.

De heer Guy Vanhengel. — Ik pas uitsluitend uw cultuur toe die erin bestaat mij voortdurend te onderbreken.

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, ik verzoek u op te treden.

De Voorzitter. — Mijnheer Vanhengel, alleen de heer Vandenbossche heeft het woord. U kan straks het woord voeren.

De heer Walter Vandenbossche. — Uitoefening van de bevoegdheden van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest raakt het levenskader van alle inwoners, ongeacht hun taal of gemeenschapsaanhorigheid. Deze operatie is niet recurrent, zij zal elk jaar opnieuw — indien nodig — moeten ter discussie worden voorgelegd aan de Hoofdstedelijke Raad en aan de Gemeenschapscommissies.

De heer Guy Vanhengel. — Het is zelfs niet in de Vlaamse Gemeenschapscommissie ter discussie gebracht.

De heer Walter Vandenbossche. — Wat de Vlaamse Gemeenschapscommissie betreft, dringt zich duidelijk een behoeftenonderzoek op in het licht van de responsabilisering van de VGC voor het financieel beleid van de overgedragen provinciale instellingen, vooral met het oog op de problemen die zich vanaf 1998 zullen voordoen. Ik onderstreep echter dat de beslissing van de Raad een verantwoorde keuze is geweest in het belang van het Hoofdstedelijk Gewest en zijn inwoners.

Langs de uitgavenzijde van de begroting is er een nominale stijging van 3,6 procent.

De belangrijkste uitgavenposten kunnen als volgt worden samengevat: 26 procent openbare werken; 18 procent gemeente; 10 procent economie en tewerkstelling; 9 procent stedebouw en huisvesting; 7 procent leefmilieu en waterbeleid; 11 procent gaat naar de administratie en het algemeen bestuur; 11 procent wordt opgeslorpt voor de schuld, 5 procent voor de Sint-Michielsakkoorden en 3 procent voor de Raad en de kabinetten.

Deze summiere analyse, die grondig in de commissie voor de Financiën werd besproken, noopt mij tot een dubbele benadering.

In de uitgavenzijde vallen de gemeenten op als de achillespees van dit Hoofdstedelijk Gewest. De financiële evolutie van onze 19 gemeenten lijkt mij zeer onrustwekkend. Ingevolge een aantal structurele factoren, maar ook door manifeste onwil van sommige gemeentelijke beleidsmensen om een streng budgettair beleid te voeren, dreigen de gemeentelijke financiën het moeras te worden van het Hoofdstedelijk Gewest. De Brusselse regering, met name de bevoegde voogdijminister, moet dringend werk maken van een nieuwe politieke aanpak ten opzichte van de Brusselse gemeenten. Hiertoe zie ik de volgende krachtlijnen:

De sociale en economische differentiatie van de gemeenten moet heel duidelijk worden omschreven. De door de gemeenteraden goedgekeurde begrotingen moeten worden onderzocht op basis van objectieve criteria die toelaten de sociale en de economische differentiatie te onderscheiden van de onwil tot het voeren van een rigide en veilig budgettair beleid.

De Brusselse Hoofdstedelijke regering en in het bijzonder de toezichthoudende Minister moeten waken over de naleving van artikel 252 van de Gemeentewet. Het is bijgevolg ook duidelijk dat de economische en sociale differentiatie een verhoogde solidariteit tussen de Brusselse gemeenten onderling moet mogelijk maken. De rijke gemeenten moeten bijdragen in de lasten van de arme gemeenten. Dat is meteen de vertaling van het eerste principe van het regeerakkoord, namelijk de strijd tegen de sociale dualiteit.

Een aantal collega's spraken voor de inkomstenzijde de verwachting uit op een nieuwe federale tussenkomst. Ik waarschuw hier tegen deze illusie. Het financieel en budgettair beleid van de federale regering richt zich op de naleving van de Maastrichtnorm met het oog op de deelname aan de Europese Monetaire Unie. Dit beleid is absoluut noodzakelijk ten einde de leefbaarheid van onze bedrijven in het bijzonder en onze economie in het algemeen te waarborgen. Ook Brussel heeft daar alle belang bij. Die doelstelling eist echter de convergentie van alle bestuursniveaus, Gewesten en Gemeenschappen. Er is derhalve niet de minste ruimte voor overdrachten van middelen tussen het federale en het regionale niveau.

Globaal besluit ik dat een zorgwekkend beeld van de toekomst van ons Hoofdstedelijk Gewest ons niet mag ontmoedigen de krachtlijnen voor een toekomstproject vast te leggen.

Deze Regering heeft niet voldoende middelen om op eigen kracht een «beleid van verandering» op het getouw te zetten. Het is dan ook duidelijk dat wij moeten durven te opteren voor een maatschappijproject dat, én door onze inwoners, maar ook door de andere regio's kan worden aanvaard en waar nieuwe impulsen van uitgaan.

De hefboom hiertoe is de invulling van de hoofdstedelijke en de internationale opdracht van Brussel. Dit moet geschieden in samenspraak met de andere regio's en met de federale overheid. De andere politieke beleidsniveaus zullen maar tot samenwerking komen met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest indien zij hier opnieuw «een belang» hebben. Deze juridische notie kan op diverse wijze worden ingevuld en moet voortvloeien uit een dynamisch en gezamenlijk hoofdstedelijk en internationaal project.

Gelijktijdig moeten wij durven te opteren voor een sober beleid waarmee de privé-sector het kader wordt geboden en wordt aangespoord te participeren in de stadsrenovatie en de stedelijke economie. Op deze wijze kunnen wij impact krijgen op de demografische evolutie door een dynamische stedebouw, een goed onderhouden openbaar domein en gezonde gemeenten.

De opdracht voor deze Regering is derhalve bijzonder zwaar. Ik onderschrijf het bestaansrecht van de Brusselse Hoofdstedelijke instellingen.

Wij hebben op de verschillende beleidsdomeinen nog heel wat werk voor de boeg. Namens de CVP-fractie stel ik voor daarbij de volgende krachtlijnen na te leven.

Deze Regering heeft tot fundamentele taak de sociale en economische leefbaarheid van ons Hoofdstedelijk Gewest uit te bouwen. Deze opdracht omvat drie taken:

— steunverlening en het opstarten van nieuwe initiatieven ten gunste van het bedrijfsleven,

— de gezondmaking van het sociale weefsel van het gewest,

— dynamisering van de stadsrenovatie.

In het Brussels Hoofdstedelijk Gewest met zijn kenmerkende diensteneconomie, is het economisch dossier vooral toegespitst op communicatie, informatie en ontmoeting. De plaats van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in West-Europa, zelfs in de wereld, is centraal.

De economische uitstraling van de hoofdstad van het land, Europese hoofdstad en internationale stad noopten tot doortastende initiatieven op regeringsniveau ten einde dit Hoofdstedelijk Gewest in een spitspositie inzake de toegepaste technologische industrie te brengen. De Brusselse Minister voor Economie heeft tot taak zo vlug mogelijk een Brussels laboratorium voor technologie op gang te brengen waarbij alle topbedrijven van het Hoofdstedelijk Gewest, de GOMB, de GIMB, en elke nuttige en geïnteresseerde actor binnen en buiten het Hoofdstedelijk Gewest worden betrokken met het oog op de uitbouw van een telecommunicatie-industrie in deze stad.

Laten wij niet aan de kant staan kijken naar wat de anderen doen, maar laten wij positieve maatregelen nemen en in het debat over de telecomindustrie en telecommunicatie het voortouw nemen.

Het behoort eveneens tot de taak van de Minister bevoegd voor Economie een startersbeleid te voeren. Er moeten dringend maatregelen worden genomen ten einde kandidaat-ondernemers maximale steun te verschaffen. Zowel de publieke als de private initiatieven op dit vlak moeten door de overheid worden gesteund, bijvoorbeeld wat begeleiding, planning, groei, bedrijfsanalyse en investering betreft voor starters-zelfstandigen en ondernemers. Ook op deze wijze wordt een aspect van werkgelegenheid in de KMO, een van de prioriteiten van het regeerakkoord, door het politiek beleid ondersteund.

In datzelfde kader durf ik vandaag hier een warm pleidooi te houden om het beleid inzake steun voor ondernemingen uit te breiden, zo nodig te herdenken. Brussel heeft, zoals vele landen in Europa, nood aan een garantiefonds voor risicodragende investeringen in kleine ondernemingen. Al te dikwijls wordt de KMO terzijde geschoven en wordt gemakshalve voor de grote onderneming gekozen omdat het risico er veel lager ligt. Ik neem mij voor tijdens dit werkingsjaar ten behoeve van de KMO een initiatief voor te stellen aan de bevoegde Minister. Het herstellen van het sociale weefsel van ons Hoofdstedelijk Gewest is verbonden met het stadsvernieuwingsproject.

De heer Guy Vanhengel. — Dat is werk van de Gemeenschapscommissies!

De heer Walter Vandenbossche. — Mijnheer Vanhengel, is het nu zo moeilijk om eventjes te zwijgen en naar mij te luisteren?

De heer Guy Vanhengel. — Wanneer ik u hoor, mijnheer Vandenbossche, kan ik het niet laten u te onderbreken. *(Hilariteit.)*

De heer Walter Vandenbossche. — Het is duidelijk dat de opdracht van deze Regering erin bestaat een juridisch kader te creëren binnen hetwelk de private sector maximaal kan investeren en zo mee kan bouwen aan de stadsvernieuwing. Het is slechts op het ogenblik dat we een aantrekkelijk woonbestand hebben, dat wij inwoners met gemiddelde en hoge inkomens in de stad kunnen behouden of opnieuw aantrekken. Het is nuttig dat de bevoegde Minister, in zijn repliek, de krachtlijnen van zijn beleid ter zake opnieuw onderstreept. Op het vlak van openbare werken pleit ik er voor dat prioriteit wordt verleend aan het herstel en de verbetering van ons regionaal wegennet.

Ik pleit ook voor een echt «verplaatsingsbeleid» en vestig de aandacht van de Regering op de problemen van de kleine en middelgrote ondernemingen die actief zijn in de distributie van goederen en produkten. Nog nooit heeft de economische

conjunctuur zo zwaar op de lokale economische activiteit gewogen.

Ik dring erop aan dat de Regering zo spoedig mogelijk de nodige stappen doet opdat het vertrouwen van de Brusselse consument wordt hersteld. Een verhoogde consumptie kan honderden, zelfs duizenden jobs in KMO's en middenstandsbedrijven nieuwe perspectieven geven na de jongste donkere decennia. De verbetering van de toegankelijkheid tot de handelscentra gekoppeld aan de uitbreiding van de parkeermogelijkheden zijn in dit verband belangrijke maatregelen. Nochtans hoop ik dat de Minister van Ruimtelijke Ordening en Stedebouw de moed heeft om de inplanting van grote distributiebedrijven met stedebouwkundige maatregelen onmogelijk te maken. Alleen op die wijze kan men de belangen van honderden, zo niet duizenden kleine middenstanders verdedigen en hun verdwijning verhinderen. Immers, grote distributiemaatschappijen ingeplant aan de rand van de stad, dienen noch de stadsvernieuwing, noch het herstel van het sociaal weefsel. Hopelijk treedt de Minister in de voetsporen van de Franse Minister van Middenstand die geen enkele sociaal-economische machtiging meer aflevert om zo de KMO's te verdedigen.

Ten slotte is er de problematiek van het leefmilieu. In het regeerakkoord pleit men voor de vereenvoudiging van de administratieve regeling. U hebt wellicht, net zoals ik, moeten lachen toen u zag dat een afgevaardigd-beheerder van de nv Slachthuizen en Markten om de vernieuwing van zijn milieuvergunning te bekomen, een metershoog dossier bij de Brusselse administratie moest indienen. U begrijpt dat zulke procedures ontmoedigend zijn voor vele bedrijven. Wij moeten op dat vlak durven op te treden.

In dit verband is het ook belangrijk te weten wanneer de bevoegde Minister het afvalstoffenbeheersplan zal evalueren. Die conclusies zijn immers van het hoogste belang voor de problematiek inzake de inplanting van verbrandingsovens in het Hoofdstedelijk Gewest. Recent heb ik nog in deze Assemblée en in de gemeenteraad van Anderlecht mij verzet tegen het project-Mijlemeers. Het Brussels Gewest heeft, mijns inziens, geen behoefte aan een verbrandingsoven voor chemisch giftige en gevaarlijke afvalstoffen uit Vlaanderen, Wallonië en Brussel. Ik ben de mening toegedaan dat de reële behoeften moeten worden onderzocht. Dat zal ongetwijfeld uitwijzen dat een dergelijk project enkel het hospitaalafval van het Erasmusziekenhuis moet verwerken. Overigens, de verbrandingsoven van het UCL draait nog niet op volle capaciteit. Dit is een dossier waarmee de belangen van de tienduizend inwoners in het gedrang komen. Ik verzoek de bevoegde Minister dan ook op dat vlak zijn overtuiging moedig in daden om te zetten.

Mijnheer de Voorzitter, de CVP-fractie zal deze begroting goedkeuren. Wij wensen de nadruk te leggen op de toekomstkansen die onze hoofdstedelijke instellingen voor alle Brusselse inwoners inhouden.

Aan het begin van een nieuwe legislatuur onderstreep ik opnieuw de noodzaak van de communautaire pacificatie. De Brusselse instellingen werken omdat Franstaligen en Vlamingen dat willen. Ik verzoek dan ook de Ministers om met bijzondere omzichtigheid om te gaan met hun verschillende bevoegdheden die zij op verschillende beleidsniveaus uitoefenen. Brussel heeft geen baat bij politieke communautaire twisten en kan alleen maar groeien indien er een eigentijdse visie is, gestoeld op de hoofdstedelijke en internationale dimensie van onze stad. Daaraan willen wij, christen-democraten, met ons positief stemgedrag meewerken. *(Applaus.)*

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer Vandenbossche, ik raad u aan nog even te wachten vooraleer uw stemgedrag te bepalen. Wij beschikken immers over informatie — wij hebben de voorbije dagen ook gewerkt —, waarvan ik hoop dat ze u tot nadenken zal stemmen. In ieder geval zal de Vlaamse Gemeenschap noteren dat u de begroting goedkeurt.

M. le Président. — La parole est à Mme Hermanus.

M. Merry Hermanus. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je souhaite, tout d'abord, constater que l'Assemblée a la possibilité, grâce au dépôt de ce budget dans les délais prescrits, d'ouvrir un débat politique tout à fait fondamental.

Il est clair que ce n'était pas une tâche facile et l'on peut d'autant plus admirer la performance que les efforts ont porté essentiellement sur les dépenses et qu'il n'y a pas de prélèvements fiscaux nouveaux.

Le Ministre, lui-même, l'a dit dans son introduction en Commission: «... ce n'était pas une mission facile». J'ajouterai qu'il s'agissait, en réalité, d'une tâche particulièrement ardue et l'on peut donc se réjouir qu'elle ait été menée à bonne fin.

Il y a, cependant, un certain nombre de questions qui méritent notre attention.

Je voudrais revenir sur le fait que les parlementaires n'ont pas eu la possibilité d'avoir accès aux comptes 1994. Or, chacun sait que, pour bien apprécier l'acte d'autorisation et de prévision qu'est le budget, il est indispensable de pouvoir disposer des comptes de l'antépénultième année. Ce n'est que de cette façon qu'on peut examiner l'évolution et l'exécution des politiques.

M. le Ministre nous a informés du fait que la Cour des comptes examinait, en ce moment, les documents portant sur l'année 1991. Il est vrai, comme l'a également souligné M. Chabert, que d'autres Gouvernements notamment le fédéral ou le Gouvernement de la Communauté française ont, en la matière, des retards de six voire sept ans !

Je crois cependant qu'il serait intéressant de pouvoir disposer des projets de comptes, même si ceux-ci ne sont pas définitivement approuvés par la Cour.

Nous disposons de documents qui sont censés préfigurer les comptes 1994 et 1995. Néanmoins, ces documents sont toujours fragmentaires et ne constituent qu'une première appréciation. Des données chiffrées fournies par le Gouvernement seraient évidemment plus utiles.

M. Jean Demannez, Vice-Président,
remplace M. Armand De Decker au fauteuil présidentiel

De heer Jean Demannez, Ondervoorzitter,
vervangt de heer Armand De Decker als Voorzitter

En ce qui concerne, par exemple, le budget de l'Agglomération, la Cour des comptes, dans le document préfigurant l'exécution du budget 1994, souligne: «... la Cour des comptes ne dispose d'aucune donnée propre sur l'exercice du budget de l'Agglomération... et ne peut fournir une synthèse des résultats que sur base des données fournies par cette institution...»

En mai 1995, l'administration n'était pas en mesure de fournir l'ensemble des données nécessaires à l'établissement de l'exécution du budget 1994.

Il me semble utile de savoir quelle a été et quelle est, aujourd'hui, la réaction du Ministre des Finances à l'égard de cette affaire, et ce d'autant plus qu'à la page 8 du document rédigé par la Cour des comptes sur le feuilleton d'ajustement

1995 et le budget 1996, on peut lire en matière de transfert en provenance de l'Agglomération: «la diminution proposée de 656 millions est essentiellement liée aux additionnels sur le précompte immobilier; l'écart est dû au fait que le Ministère des Finances fédéral a procédé à l'enrôlement du précompte plus tardivement que prévu par l'Agglomération.»

Notre collègue, Eric van Weddingen faisait d'ailleurs allusion à ce genre de retard.

On peut d'ailleurs se demander si un taux d'intérêt a été appliqué à propos de ce retard et quelles ont été les démarches entreprises par le Gouvernement à ce propos.

Ce seul exemple, et il y en a bien d'autres, démontre l'absolue nécessité de pouvoir disposer dans le débat bugétaire de comptes, mais aussi, si possible, en cours d'exercice, de tableaux de bord permettant de voir l'évolution des recettes. Car notre collègue Ecolo nous a donné rendez-vous d'ici quelques mois. Certes, il sera important de savoir où nous en sommes. Plutôt que de découvrir l'évolution des recettes, un tableau de bord mensuel serait extrêmement utile.

J'en reviens à l'élément essentiel et à la difficulté la plus grande que le Gouvernement ait à affronter: les recettes.

C'est une faiblesse structurelle fondamentale de notre budget. Cette difficulté place d'ailleurs la Région bruxelloise dans une situation très fragile. Plusieurs intervenants l'ont d'ailleurs souligné. En effet, notre Gouvernement ne dispose pas d'une véritable maîtrise sur la plus grande part des recettes qui doivent lui parvenir.

La grande question que notre Gouvernement doit se poser constamment est celle de l'alimentation régulière du budget en matière de recettes. Or, l'analyse de l'ajustement 1995 est très éclairante à cet égard.

Il me semble, en effet, qu'il y a eu une large surestimation des recettes. Celles-ci ont dû dramatiquement être revues à la baisse au cours de l'ajustement en déséquilibrant ainsi toute la projection budgétaire.

La Cour des comptes, elle-même, dans ses divers documents fournis aux parlementaires, semble prudente. C'est ainsi qu'à la page 22 du document sur l'exécution du budget 1995, la Cour des comptes écrit: «... dans l'hypothèse théorique de la perception des taxes et des recettes...». Le moins que l'on puisse dire, c'est que le Gouvernement se montre particulièrement prudent dans le but précisément de ne pas se retrouver dans la même situation que cette année.

J'estime cependant qu'il faut obtenir du Gouvernement fédéral des éléments plus clairs et plus précis sur les recettes à espérer. Y a-t-il, à l'instar des budgets communaux, un document 173 X qui, par écrit, détermine au Gouvernement bruxellois le montant auquel il peut s'attendre? En commission, le Ministre a fait état de différents contacts avec le Ministère fédéral des Finances.

Néanmoins, je m'interroge quant à la nécessité de disposer d'un certain nombre de documents écrits sur des engagements qui seraient pris au niveau fédéral sur la façon dont nos recettes nous sont versées.

J'ai mis en évidence le fait qu'en ce qui concerne les droits de succession, ce sont des fonctionnaires du Gouvernement fédéral qui négocient et qui transigent, et ce, au détriment des Finances de notre Région.

Le Ministre nous a informés qu'il interviendra à ce propos afin de permettre à nos fonctionnaires et même à l'autorité ministérielle d'intervenir. Quoi qu'il en soit, nous devons rester vigilants quant aux recettes afin d'examiner l'évolution de notre budget.

En matière de taxes régionales, j'ai eu l'occasion de mettre en évidence l'importance de la surévaluation de 1995.

Dans sa réponse, le Ministre a évoqué les difficultés d'accès au Registre national et a souligné que le Ministre de l'Intérieur a enfin marqué son accord en avril 1995 mais que, cependant, le Ministre de la Justice l'aurait refusée en mai 1995 estimant que la motivation de la demande était insuffisante.

Lorsqu'on sait quelles sont les possibilités d'accès au Registre national, la réflexion du Ministre de la Justice me paraît fort légère. J'espère que, très rapidement, le Ministre des Finances de la Région obtiendra cet accès; sinon l'enrôlement de cette taxe sera très malaisé.

En ce qui concerne la taxe sur les nuisances, la Cour des comptes précise qu'«elle favorise, une fois de plus, l'établissement des équilibres dans la confection du budget initial.» Cela étant dit, il faudrait nous rassurer à ce sujet et nous informer au sujet des fonctionnaires qui seront chargés de percevoir cette taxe.

En matière d'IPP, le Ministre a évoqué l'ensemble du processus conduisant à la prévision budgétaire.

Mais il semble que le Ministère des Finances ne tienne compte, pour 1996, que des chiffres de population à Bruxelles au 1er janvier 1994.

Or — cela figure aux documents qui nous ont été remis lors de la discussion en commission — depuis le 1er janvier 1994, la population bruxelloise a augmenté à nouveau. Bien entendu, deux mille unités ce n'est pas extraordinaire, mais il faut en tenir compte, d'autant plus que le Ministre fédéral des Finances ne tient pas compte non plus dans l'évaluation des recettes, des déclarations fiscales contentieuses, qui sont de l'ordre de 25 pour cent. Notre collègue, M. van Weddingen, spécialiste en la matière, nous le signalait encore en commission. Il en résulte un manque à gagner pour Bruxelles.

En matière de détachement dans l'administration régionale, l'examen des documents nous a permis de déterminer qu'un certain nombre d'institutions pararégionales voient certains membres de leur personnel, parfois en très grand nombre — 173 pour la STIB — détachés à l'Administration régionale bruxelloise.

Il en est de même du personnel administratif de l'IBGE. Le Ministre nous a annoncé qu'il va signer une convention avec la STIB. Personnellement, je souhaite qu'une convention du même type soit passée avec toutes les administrations qui ont détaché du personnel à l'administration régionale car, dans certains cas, les traitements sont remboursés, dans d'autres, ne le sont pas ou encore sont remboursés partiellement.

Le Ministre nous a annoncé, et c'est une excellente chose, qu'il envisage de conclure une convention avec la STIB. Il me semble que le même type de convention devrait être passé avec les autres parastataux et avec l'IBGE. Aujourd'hui, dans certains cas, le traitement est remboursé au parastatal, dans d'autres il n'est pas remboursé ou encore il l'est partiellement.

Au cours des travaux en commission, j'ai été très impressionné de constater le montant des ajustements intervenus en matière de travaux subsidiés. En effet, à la division 16, programme 2, on passe à l'initial 1995, un milliard 115,9 millions, à moins 512 millions.

Or, de quoi s'agit-il?

Il s'agit d'intervenir sous forme de subsides dans les projets de rénovation urbaine initiés par les communes.

Le Ministre Gosuin, dans sa réponse, a fort justement souligné que l'effort régional important n'était pas suffisamment

utilisé au niveau des communes du fait du sous-équipement de celles-ci en personnel et en capacité de maîtrise des projets sur le terrain. M. Gosuin a raison lorsqu'il affirme qu'il faut d'abord utiliser ce qui est engagé.

Mais on prévoit 1,115 milliard dont on n'utilise que la moitié. Si l'on connaît les besoins de nos communes en rénovation, l'on ne peut que s'inquiéter de leur sous-équipement en matière de personnel et de projets de rénovation sur le terrain.

Je souhaiterais, à ce moment du débat, mettre l'accent sur les très grandes difficultés que rencontrent les communes pour utiliser à bon escient les moyens importants mis à leur disposition par le budget régional.

Je ne veux pas ouvrir un débat qui serait pourtant extrêmement utile pour l'évolution des finances communales. Cependant, je veux souligner qu'après les efforts considérables réalisés sous la législature précédente pour nettoyer les dettes de trésorerie, on s'aperçoit que la situation des communes est, à nouveau, extrêmement préoccupante.

Si le Gouvernement ne prend pas les décisions nécessaires, d'ici trois ans, un certain nombre de communes, qui avaient vu, grâce à l'aide régionale, leur situation se rétablir, replongeront définitivement dans le rouge.

Or, aujourd'hui, l'Etat fédéral doit à l'ensemble des communes bruxelloises plus de 10 milliards en retard d'impôts qu'il doit percevoir pour elles !

Dans le document 173 X que j'évoquais il y a un instant, l'autorité fédérale indique à l'échevin des Finances de chaque commune les sommes qu'il peut inscrire à son budget; mais ces sommes ne sont jamais entièrement payées.

A une commune que je connais bien, au 1er janvier 1995, alors qu'elle connaît un déficit cumulé de 80 millions, l'Etat fédéral devait 404 millions. D'où un malaise énorme qui met artificiellement les communes en déficit.

De ce fait, elles sont obligées, de plus en plus tôt, d'ouvrir et de tirer sur les lignes de crédit qui ne sont bien sûr pas gratuites; c'est ainsi que les communes s'endettent à cause de l'Etat fédéral.

Quelques petites communes de Flandre et de Wallonie en ont tiré des conclusions et perçoivent, elles-mêmes, leurs impôts.

Je souhaiterais que le Gouvernement mette à l'étude la possibilité pour la Région bruxelloise de percevoir directement, elle-même, à son bénéfice et au bénéfice des communes, l'IPP et le précompte sur les revenus immobiliers.

L'objection qui vient immédiatement à l'esprit est celle d'un refus de la création d'une administration fiscale régionale.

Je souhaiterais cependant informer l'Assemblée qu'en ma qualité de Secrétaire général, j'avais, à la demande du Ministre-Président Anselme, fait avec des fonctionnaires des contributions directes des études très précises sur le coût de la perception des impôts par la Communauté française.

Le coût de la mise en place d'une administration avait été évalué à 3 pour cent du montant de la perception.

Je crois, en tout cas, que cette hypothèse mérite d'être étudiée très attentivement, et ce d'autant plus que cette année, le Ministère des Finances place artificiellement, du fait de ses prévisions étrangement à la baisse de l'IPP, des communes en déficit.

C'est ainsi qu'une commune bruxelloise (Evere) a refusé de voter son budget sur de telles bases, et c'est ce qui a conduit le Ministre compétent Charles Picqué a préciser dans sa circulaire: «... les prévisions du Ministère des Finances pour le budget 1995, résultats d'une nouvelle méthode d'estimation, se révèlent peu réalistes quand elles sont appliquées à une projection triennale.

Par simple prudence, il a dès lors été décidé d'abandonner tout lien entre la prévision budgétaire... et la prévision du Ministère des Finances...».

Il est manifeste que les budgets de nos dix-neuf communes et le budget régional sont intimement liés et que les effets des uns sur l'autre sont directs et immédiats.

Il me paraît donc essentiel, dans le cadre de ce budget, de souligner les efforts énormes faits sous la précédente législature pour sauver les communes et de répéter une fois de plus que si des mesures très précises ne sont pas prises en cette matière, nous nous trouverons, dans les trois ans qui viennent, devant un nouveau gouffre qui, cette fois, ne pourra plus être comblé par les finances régionales.

Je voudrais aborder maintenant la question du réaménagement des sites économiques désaffectés. Il faut constater que l'ajustement 1995 démontre que, dans le courant de 1994-1995, il n'y a pas eu de politique en la matière.

Or, les montants prévus en 1996 n'encouragent guère à l'optimisme.

Il y a cependant un énorme enjeu malheureusement trop négligé. Une étude faite par l'Union des Entreprises de Bruxelles avait démontré qu'il y avait, dans notre région, près de 300 hectares de sites industriels désaffectés.

Le Ministre Thys, qui avait également fait étudier la question, arrivait plus ou moins au même résultat.

De très nombreuses entreprises sont insérées dans le tissu urbain ou isolées et méritent d'être réhabilitées. Chacun sait que le terrain industriel devient rare.

Il me semble que des efforts tout particuliers devraient être entrepris en ce sens; je souhaiterais être plus précis encore en demandant au Gouvernement de s'atteler à l'assainissement du site de Carcoke.

Le Ministre Thys, lorsqu'il était au Gouvernement, a fait racheter par la Région le site de Kémira, quinze hectares pour 200 millions. Mais à proximité de ce site se trouve Carcoke, dont l'activité a été arrêtée il y a deux ou trois ans mais qui présente un aspect catastrophique.

Nous essayons d'attirer des entreprises sur le site Kémira. Huit entreprises qui fourniraient 220 emplois pour Bruxelles sont prêtes à s'installer, mais, à la vue du site Carcoke, elles sont complètement découragées.

Le budget régional prévu en matière de sites désaffectés ne permettrait évidemment pas d'acheter le site Carcoke ni de l'assainir. Mais Carcoke est propriété de Cockerill-Sambre, elle-même propriété de la Région wallonne à raison de 70 pour cent. Je plaide donc, Messieurs les Ministres, pour qu'en cette matière, des démarches très fermes soient faites auprès du Gouvernement de la Région wallonne pour qu'il prenne ses responsabilités à l'égard de ce site à Bruxelles. Nous devons amener et maintenir de l'emploi à Bruxelles et nous ne pouvons le faire si un certain nombre d'autorités publiques, propriétaires de sites industriels, ne prennent pas leurs responsabilités à cet égard.

En matière de monuments et sites, je me vois contraint de faire la même constatation à propos de l'ajustement 1995. On assiste à une large réduction des crédits puisque l'on passe, pour

le Programme 4, de 286,8 millions à 105,5 millions et que l'on passe de 210,6 millions à moins 71,2 millions. On peut donc dire qu'en cette matière règne un sérieux malaise.

Je me réjouis d'ailleurs vivement des déclarations faites par le Ministre-Président en commission lorsqu'il annonce le dépôt du projet d'ordonnance relatif aux travaux subsidiés.

Je ne puis également que me joindre aux constatations faites par le Ministre quand il rappelle que : « la Commission régionale des Monuments et Sites ne peut en aucun cas s'ériger en doublure de l'Administration du Patrimoine et n'a pas le pouvoir de se dresser en censeur... ».

Comme le Ministre, je trouve inacceptable et inadmissible le comportement de la commission et je me réjouis qu'il nous annonce une remise en ordre. Celle-ci devrait, d'ailleurs, être urgente car de nombreux projets, notamment des projets de logements, ont été lourdement handicapés par cette attitude irresponsable.

Il va de soi que, concurremment, il faudra, comme prévu dans la déclaration gouvernementale, raccourcir considérablement les délais d'obtention des permis d'urbanisme et d'environnement.

Il s'agit là d'une mesure de sauvegarde indispensable en matière d'emploi à Bruxelles.

L'UPSI a établi que 100 000 m^2 de logements sont en attente de permis dans Bruxelles. Il s'agit uniquement d'initiative privée non subsidiée par le secteur public.

Aujourd'hui, une entreprise immobilière, pour agir dans Bruxelles, doit s'attendre, si tout va bien, à couvrir au minimum deux années d'intercalaires.

Ceci est évidemment extrêmement décourageant, et on doit vraiment vouloir s'installer à Bruxelles et avoir une volonté chevillée au corps pour s'atteler au parcours du combattant des réglementations qui sont, en fait, excellentes, mais dont les procédures ont été mal appréciées.

Il faut absolument raccourcir la procédure sous peine d'arriver à des catastrophes.

Je souhaite maintenant attirer l'attention du Ministre Hasquin sur le réseau habitat.

Cette question a fait l'objet d'un débat très important en commission au cours duquel le Ministre a pu prendre la mesure de notre sensibilité à cet égard.

Ce réseau de onze associations, travaillant pour le programme de développement intégré des quartiers en matière de rénovation urbaine, emploie 24 personnes. Le Ministre nous a confirmé qu'il n'y aura pas de licenciements et que l'emploi serait maintenu. Il nous a confirmé la nécessité de rédiger un état des lieux. Nous en comprenons la motivation, mais nous attendons les résultats avec la plus grande impatience.

Nous sommes attachés au travail de proximité fait par ce réseau et, en un mot comme en cent, nous ne le laisserons pas tomber.

En matière de politique économique, le Ministre constate, à juste titre, qu'il y a une très grande dispersion des efforts.

Sous la précédente législature, de nombreuses initiatives extrêmement positives ont été prises. Je pense qu'il convient maintenant d'assurer la cohérence de cette politique, notamment en mettant en place le guichet unique.

Il convient que l'organisation de la politique économique soit plus centralisée afin d'éviter que l'activité des différentes institutions, en charge de ce problème, ne se recoupe. Il faut admettre que c'est le cas aujourd'hui entre Technopol, la SDRB et d'autres institutions encore.

Je souscris, quant à moi, à votre volonté, pour autant que celle-ci se réalise aussi vite que possible — je pense que c'est votre intention —, que vous agissiez après concertation et que l'on n'assiste pas à la disparition de certains outils. Des adaptations sont nécessaires, mais non des disparitions.

En matière économique, je ne puis évidemment que regretter l'évolution à la baisse du budget consacré à l'économie. A cet égard, j'ai lu avec attention les interventions faites par M. Grimberghs en commission mais, soyons objectifs, il faut constater que cette diminution a déjà été initiée il y a trois ans sous l'ancienne législature.

Je pense que si l'on dispose de peu de moyens, il vaut mieux les orienter et s'inscrire dans un projet économique cohérent et coordonné.

Je souhaiterais à présent vous parler de la SNCB. Je l'ai déjà dit, les terrains industriels sont rares à Bruxelles. Or, il existe deux grands propriétaires immobiliers institutionnels à Bruxelles. Il s'agit, d'une part, de la Défense nationale — mais celle-ci le devient de moins en moins puisque les casernes sont à présent vendues — et, d'autre part, de la SNCB.

Sous l'ancienne législature, dans le cadre de l'étude Canal, il est apparu que des dizaines, voire une centaine de voies de chemins de fer étaient désaffectées. A différentes reprises, nous avons essayé d'entrer en contact avec la SNCB pour dégager des solutions nous permettant de réaliser certains projets industriels sur ces voies de chemin de fer. Malheureusement, on a dû constater qu'il était impossible d'avoir des contacts sérieux avec la SNCB en la matière. Je demande donc l'aide du Gouvernement régional pour qu'il intervienne directement auprès de la SNCB afin que la Région bruxelloise puisse utiliser ces voies de chemin de fer désaffectées.

Je souhaite également qu'une plus grande attention soit portée aux aides que pourraient nous apporter l'Union européenne et, en particulier, le projet URBAN.

C'est à juste titre qu'il a été constaté, au cours des travaux de la commission, qu'un subside spécifique, pour promouvoir l'activité économique à Bruxelles, n'a pas été utilisé en 1995, car le projet URBAN n'était pas activé. Cela représente donc de l'argent perdu pour les Bruxellois et pour l'emploi.

J'en arrive aux problèmes relatifs à la Fonction publique et je suis heureux que le Ministre compétent nous rejoigne.

Je constate avec plaisir que, comme l'a annoncé le Ministre, il va enfin procéder aux nominations dans la Haute Administration lui donnant ainsi une structure définitive stable.

Je constate, Monsieur le Ministre, que les procédures de promotion sont terminées depuis le 22 février 1995. Mais nous savons aujourd'hui, à cause de l'affaire des secours d'urgence des pompiers, que, dans un terme plus ou moins rapproché, le cadre linguistique de la Région pourrait être cassé. Si ces nominations n'interviennent pas avant que la décision du Conseil d'Etat soit prise, nous serons repartis à nouveau pour deux ans d'atermoiements et d'instabilité importante pour les fonctionnaires.

Je me réjouis également de vous avoir entendu parler de la titularisation des contractuels. Il s'agit d'une bonne initiative parce qu'il n'est pas sain de conserver dans l'administration un nombre de personnels contractuels aussi important que celui dont dispose la Région bruxelloise.

Comme le Gouvernement fédéral a dû le faire entre 1945 et le 10 juillet 1971, date de la dernière loi de titularisation des

contractuels, nous serons obligé de recourir à une ordonnance en la matière.

Enfin, je me félicite des excellents projets de délégation de compétences données aux hauts fonctionnaires, car cette mesure était annoncée depuis longtemps, notamment au niveau fédéral, et je pense qu'elle est extrêmement positive.

En conclusion, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, je voudrais souligner certains axes qui me paraissent essentiels dans ce budget.

En ce qui concerne la lutte pour l'emploi, l'aide aux PME et aux entreprises, chacun reconnaît aujourd'hui qu'il y a un lien essentiel entre le lieu d'habitation et le lieu de travail.

Il est particulièrement évident que tout se tient, l'emploi et le logement. Je l'ai déjà évoqué, 95 pour cent des habitants de la Région bruxelloise travaillent dans notre région. La relance de l'économie, la lutte pour l'emploi sont dont intimement liées à la politique en matière de rénovation urbaine.

Je me réjouis du fait que le Gouvernement ait pris conscience du nombre important de problèmes que doivent affronter les entreprises et les habitants de Bruxelles en matière de logement ou d'installation.

Le Ministre Chabert déclare dans une interview au journal *Le Soir*: «je connais des grandes entreprises flamandes qui s'installent en Wallonie car elles ont une autorisation dans le mois...» C'est également M. Chabert qui, dans son exposé introductif en commission déclare: «... rien qu'une augmentation de 1 pour cent d'habitants supplémentaires, appartenant à la classe fiscale moyenne, augmenterait la dotation en 1996 de 400 millions».

Je ne doute pas que de telles déclarations doivent conduire très rapidement à une accélération des procédures en matière d'implantation d'entreprises et en matière de rénovation urbaine et de constructions à Bruxelles.

Je veux également insister sur l'action dynamique et innovatrice qui doit avoir lieu envers les communes tant pour soutenir leurs finances que pour les mettre à l'abri des retards qui interviennent dans la liquidation des impôts qui leur sont dûs par le Gouvernement fédéral et également pour leur assurer un personnel de qualité.

Enfin, je ne peux pas m'empêcher de réaffirmer ici ma très vive inquiétude sur la fragilité structurelle dont souffre notre budget en matière de recettes.

Je pense qu'il faut abandonner la langue de bois pour oser aborder de front cet handicap majeur.

Cependant, il ne faut pas se faire d'illusions. Je partage totalement l'avis du Ministre des Finances quand il nous met en garde contre ce qu'il appelle du *Wishfull Thinking*.

Je pense comme lui que nous ne sommes pas prêts de trouver une majorité qualifiée au Parlement fédéral pour venir en aide aux seuls intérêts bruxellois. L'enjeu est donc de taille.

La législature qui s'ouvre avec ce budget sera donc difficile car, avec des finances que l'on a suffisamment décrites, le Gouvernement devra faire la démonstration de sa capacité de relever les différents défis face auxquels nous nous trouvons.

Il conviendra donc de s'attaquer à l'essentiel avec rapidité et efficacité pour faire la démonstration que, malgré une situation financière très contraignante, le Gouvernement bruxellois peut résoudre les vrais problèmes de notre population, à savoir l'emploi et le logement.

Dans cet esprit — et je me réjouis de la conclusion apportée par M. Vandenbossche à son intervention —, il me paraît vital pour le Gouvernement et pour notre Assemblée de ne pas se transformer en un champ clos du débat communautaire, car cela aurait pour conséquence de bloquer des décisions essentielles qui doivent être prises tant en matière d'emploi qu'en matière économique, de rénovation urbaine et d'aide aux communes.

Les débats communautaires sont bien sûr inévitables mais transformer cette Assemblée en un lieu où il n'est question que de cela, rendant les Ministres incapables d'exécuter leurs projets, serait tout à fait dramatique. Nous démontrerions ainsi que la Région bruxelloise est incapable de se gérer.

Messieurs les Ministres, le Groupe socialiste ne doute pas de la capacité de l'actuel Gouvernement à relever ces défis et marque son total appui à l'équipe dirigée par M. Charles Picqué. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Garcia.

De heer Robert Garcia. — Mijnheer de Voorzitter, wij zijn er ons ten volle van bewust dat de Brusselse regering de begroting 1996 in moeilijke omstandigheden moest opstellen. Het drama voor Brussel is dat de financiële noden voor een grootstad van jaar tot jaar groter worden, terwijl de inkomsten dalen.

Geplaatst voor deze precaire toestand heedt de Brusselse regering gedaan wat ze kon. Ze heeft enerzijds het begrotingstekort beperkt tot 4,5 miljard waardoor de norm van de Hoge Raad voor Financiën gerespecteerd werd, België de criteria van het Verdrag van Maastricht kan halen en dus bij de beste leerlingen van de Europese klas kan horen. Anderzijds heeft de regering een aantal budgettaire verschuivingen toegepast die wat meer ademruimte geven voor een vernieuwend beleid. Maar fundamenteel stond de regering voor de moeilijke keuze: ofwel voor meer inkomsten zorgen en dus belastingen verhogen ofwel de uitgaven verminderen en dus snoeien.

Er is een consensus gegroeid rond de besnoeiing in de uitgaven. Zolang de financieringswet voor Brussel niet wordt gewijzigd, vrees ik dat dit pleisters blijven op een houten been. Tussen haakjes, op de nefaste ontwikkeling van de financieringswet voor ons gewest heb ik al gewezen tijdens de eerste debatten in de Raad in 1989.

Cijferfetisjisten zullen jubelen over deze begroting: ze beantwoordt aan de Belgische en Europese normen en ze zorgt niet voor nieuwe lasten.

Als socialist jubel ik niet. Begrotingscijfers verbergen vaak een schrijnende sociale realiteit. Brussel is de stad geworden met de grootste armoede van België. Brussel telt het grootste aantal daklozen. Begin dit jaar waren er meer dan 10 000 Brusselaars die van een minimuminkomen moesten leven, beter bekend als de «minimex». Eind dit jaar zullen er daar nog een paar duizend zijn bijgekomen. Ook de werkloosheidsgraad is schrikbarend hoog.

De heer Guy Vanhengel. — Dat is het resultaat van zes jaar beleid!

De heer Robert Garcia. — Brussel heeft meer bejaarden dan de andere gewesten. We hebben minder voorzieningen voor gehandicapten. Er zijn hier meer druggebruikers en AIDS-patiënten dan in Vlaanderen en Wallonië. We moeten instaan voor het grootst aantal vluchtelingen.

De heer Leo Goovaerts. — Hoe komt dat, Minister Chabert?

De heer Robert Garcia. — Brussel trekt, zoals elke grootstad, de armoede aan zoals een magneet.

De heer Leo Goovaerts. — Dan moeten wij dat probleem oplossen!

De heer Robert Garcia. — Een regering die dat tij wil keren, moet dus in haar begroting prioritair sociale accenten leggen, zoals de vorige regering dat heeft gedaan.

De heer Leo Goovaerts. — Ik zie die accenten nergens.

De heer Robert Garcia. — Ze zijn er nochtans. U hebt wellicht een slechte bril op.

Ik ben zo vrij te verwijzen naar de regeringsverklaring. In het hoofdstuk financiën en begroting staat letterlijk:

«De evolutie van het netto te financieren saldo van de begroting van het Brussels Hoofstedelijk Gewest zal, vanaf de begroting 1996, draconische maatregelen vereisen om deze toestand te ondervangen.

Deze maatregelen moeten worden genomen, terwijl een strak beleid moet worden aangehouden om de dualisering in het Gewest te bestrijden.»

Bestrijden wij met deze begroting voldoende de dualisering in ons Gewest? Is deze begroting voldoende sociaal? Helpen wij de werklozen, de steuntrekkers van het OCMW, de daklozen, de thuislozen?

Ik zal deze begroting dan ook vooral vanuit een sociale invalshoek bekijken.

Van de totale gewestbegroting 1996 wordt slechts 10 procent van de uitgaven besteed aan economie en werkgelegenheid. Dat is zelfs iets minder dan de uitgavenpost voor de algemene administratie en voor de schuld.

En toch is het zo dat overheidsuitgaven die de economie stimuleren ook werkgelegenheid scheppen en wie banen schept in Brussel maakt ons stadsgewest ook aantrekkelijker om er te komen wonen, dicht bij het werk. En meer inwoners met een baan zorgen voor meer inkomen voor het gewest.

(M. Armand De Decker, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Armand De Decker, Voorzitter, treedt opnieuw als Voorzitter op)

Ik zou hier de boutade van Minister Rufin Grijp willen herhalen:

«Wie geen werk heeft in Brussel, komt zeker niet naar Brussel wonen; wie werk heeft in Brussel, komt mogelijk naar Brussel wonen en wie in Brussel woont, zoekt zeker werk in Brussel.»

Aangezien investeren in economie juist zo levensnoodzakelijk en toekomstgericht is, vind ik het jammer dat er bezuinigd is op de uitgaven voor economie.

Daarnaast stel ik mij de vraag of er voldoende politieke wil bestaat om meer samen te werken met de economische instellingen die onder de vorige legislatuur opgericht zijn. Zo vraag ik mij af wat er gebeurt met de subsidies voor: Technopol, Teleport, het Verbond van Ondernemingen te Brussel (VOB) en de Kamer voor Koophandel en Nijverheid van Brussel.

Technopol bijvoorbeeld kreeg vorig jaar al 90 miljoen frank per jaar, terwijl 95 miljoen in 1996 wenselijk zou zijn.

Wat zijn de politieke keuzes van de nieuwe Minister van economie in dit domein?

Vraagtekens zijn er ook in verband met de kapitaalpremies en toelagen met verlies van de hoofdsom. Hier werden de kredieten verminderd met 250 miljoen.

Nochtans had de Brusselse Hoofdstedelijke Raad in de vorige legislatuur een nieuwe ordonnantie goedgekeurd op de economische expansie. Deze ordonnantie treedt in volle werking in 1996. Betekent dit dat de Minister van Economie de intentie heeft deze ordonnantie niet volledig uit te voeren?

Voorts komen de toelagen voor studie en opleiding in het gedrang. Het betreft hier eveneens de uitvoering van de ordonnantie op de economische expansie. De kredieten dalen van 30 naar 10 miljoen.

Is de vorming geen politieke prioriteit meer voor de Minister van Economie?

Ik heb ook vragen in verband met een reeks basisallocaties die te maken hebben met: te ondernemen acties in het telecommunicatiebeleid; het toerismebeleid; de uitbouw van een enig informatieloket voor de ondernemingen; waarvoor ook de vorige regering middelen hadden vrijgemaakt.

We vinden deze basisallocaties terug in de rubriek: «projecten gewestelijke investeringsmaatschappij». In welke mate kan de GIMB hierbij betrokken zijn?

Het enige domein waarin een actie van de GIMB kan worden aanvaard is dit van de telecommunicatie waar de vorige Minister van Economie, Rufin Grijp, merkwaardige inspanningen heeft gedaan.

Dit veronderstelt nochtans dat er een fundamentele politieke optie genomen wordt. Wat wordt de positie van Brussel in dit debat Belgacom versus Telenet-Vlaanderen waarin ook de GIMV participeert? Kan de Minister hierover uitleg verschaffen?

In het budget van economie zien we een nieuwe post opduiken: «steunpolitiek in verband met vraagstukken van telecommunicatie». Op wie zal deze politiek gericht zijn?

Wat de telecommunicatie betreft moeten we namelijk alert zijn vanuit sociaal oogpunt. Ook hier dreigt een dualisering van onze samenleving waar de rijken naar hartelust hoogtechnologisch kunnen surfen op de informatiesnelwegen, terwijl de armeren als het ware gedoemd worden tot het gebruik van griffel en lei. Meer dan ooit geldt hier de wijsheid dat kennis macht betekent. De Brusselse regering moet erop toezien dat de telecom-technologie zo breed mogelijk toegankelijk wordt.

Ik heb ook sociale bedenkingen in verband met huisvesting en stadsvernieuwing. Ik betreur dat sinds 1991 het aandeel van de huisvesting in de gewestelijke begroting steeds kleiner wordt. Dat is in tegenspraak met de regeringsverklaring die het huisvestingsbeleid prioritair stelt. *(Instemming van de heer Vanhengel.)*

We stellen een vermindering vast van de kredieten voor de investeringen in de sociale huisvesting, de investeringen ten voordele van de grote gezinnen en de aankooppremies.

Bovendien zijn de kredieten voor de aankoop en het renoveren van ongezonde gebouwen door de huisvestingsmaatschappijen te beperkt waardoor de sociale huisvestingssector niet kan deelnemen aan de strijd tegen de stadskankers en de leegstand.

De vraag kan ook worden gesteld of er initiatieven zijn inzake sociale woonbureaus. Ik vrees dat de begrotingspolitiek in deze sector haaks staat op de door de Brusselse regering nochtans gepropageerde politiek van stadsvernieuwing en strijd tegen de stadsvlucht, probleem dat dringend moet worden aangepakt.

Een andere bekommernis betreft de gebrekkige solidariteit tussen de 19 gemeenten. We weten allemaal dat er een groot verschil bestaat in draagkracht tussen de gemeenten. Er zijn rijke, welvarende gemeenten en er zijn arme gemeenten die gebukt gaan onder de sociale problemen. Onder de vorige legislatuur heeft de Brusselse Hoofdstedelijke Regering al een soort herverdeling toegepast ten voordele van de zwakkere gemeenten. Ondanks de inspanningen die zij op dat vlak al heeft geleverd, is het werk nog lang niet af.

Als ik merk dat sommige rijke, residentiële gemeenten dit jaar hun aanvullende personenbelasting hebben doen dalen, dan rijzen mijn haren ten berge. Terwijl verscheidene Brusselse gemeenten niet meer weten van welk hout pijlen maken, zijn er blijkbaar andere die de luxe etaleren om van hun grondgebied een belastingparadijs te maken. Ik vraag aan de Brusselse regering dat deze gemeenten financieel gestraft zouden worden. Subsidies inzake openbare werken, enzovoort moeten hen worden ontzegd.

Zo kan de regering sociale rechtvaardigheid instellen ten opzichte van de armere gemeenten.

Ik zou ook even willen pleiten voor de Brusselse taxichauffeurs. *(Afwijzend gebaar van de heer Goovaerts.)* U lacht, mijnheer Goovaerts?

De heer Leo Goovaerts. — Helemaal niet . De situatie in deze sector is bedroevend. Het ene schandaal volgt er op het andere.

De heer Robert Garcia. — Tussen 1989 en 1995 zijn er heel wat nieuwe Brusselse reglementen goedgekeurd. Deze waren bedoeld om meer orde te scheppen in de chaos, maar hebben meteen geleid tot meer uitgaven voor de taxichauffeurs. Daardoor wordt hun noodzakelijke sociale functie bedreigt. Ik vraag de regering uitdrukkelijk oog te hebben voor de crisis in deze sector die van wezenlijk belang is voor het oplossen van de vervoers- en verkeersproblematiek van onze stad.

Dames en Heren, u zal van mij als Voorzitter van de Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie ook verwachten dat ik een standpunt verduidelijk over de bijdrage van de gemeenschapscommissies tot het gewestelijke begrotingsevenwicht.

De heer Guy Vanhengel. — Wij hopen dat u die maatregel niet zal goedkeuren.

De heer Robert Garcia. — De gemeenschapscommissies zullen in 1996 een gedeelte van de trekkingsrechten waarop zij krachtens het Sint-Michielsakkoord recht hebben, niet opnemen. Het betreft ten eerste het verschil tussen een hoge indexering van 18,8 procent en een normale indexering, wat neerkomt op een terugstorting van 474,1 miljoen. Ten tweede is er een akkoord om een supplementaire terugstorting te doen van 800 miljoen, waardoor het reëel uitgeoefend trekkingsrecht in 1996 neerkomt op 1 914,3 miljoen. Van die 800 miljoen is 80 procent of 640 miljoen ten laste van de «Commission communautaire française» en 20 procent of 160 miljoen ten laste van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Als Voorzitter van de RVG deel ik u mee dat onze instelling deze overeenkomst met pijn in het hart aanvaardt.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer Garcia, wij hebben in de RVG nog niet de kans gekregen om daarover te debatteren en u spreekt al namens het hele RVG!

De heer Robert Garcia. — Ik spreek in eigen naam. Mocht dat niet het geval zijn geweest, dan zou ik zeker uw advies hebben ingewonnen, heren leden van de VLD-fractie.

De heer Leo Goovaerts. — Geachte Nederlandstalige collega's, alleen de heer Garcia heeft pijn in het hart!

De heer Robert Garcia. — Voor de gewestbetoging lijkt 160 miljoen misschien maar een peulschil, maar voor de werking van de VGC, dat uiteindelijk het beleidsinstrument voor de Brusselse Vlamingen is, is 160 miljoen niet niks.

De heer Guy Vanhengel. — Vergis u niet: op termijn gaat het over miljarden!

De Voorzitter. — Mijnheer Vanhengel, mijnheer Goovaerts, u kunt later het woord voeren. Nu heeft de heer Garcia het woord.

De heer Robert Garcia. — Toch aanvaarden wij deze terugstorting uit solidariteit met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest dat ook ons gewest is, ook van de Vlamingen. Het is het gewest van alle Brusselaars, allochtonen en migranten.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Van wie is ons Gewest ook?

De heer Robert Garcia. — Ik wil mijn bijdrage leveren omdat ik ook Brusselaar ben, maar voeg daar onmiddellijk aan toe dat de terugstorting voor de VGC een eenmalige operatie moet blijven.

De heer Guy Vanhengel. — Hoet is het mogelijk dat u zo naïef bent?

De heer Robert Garcia. — Indien deze operatie jaarlijks wordt herhaald, wordt dit een structurele operatie die er uiteindelijk in zal resulteren dat het Gewest gedeeltelijk door de gemeenschapscommissies wordt gefinancierd. Dit kan geenszins de bedoeling zijn, want anders kan de VGC nog moeilijk haar sociale taak ten aanzien van de Brusselse Vlamingen vervullen.

Samen met mijn fractie zal ik deze begroting goedkeuren. Ik besef zeer goed dat de Brusselse regering een moeilijke keuze moest maken. Toch heb ik een aantal kritische bedenkingen geuit vanuit sociale bekommernis, omdat begrotingsnormen de sociale ongelijkheid niet in de hand mogen werken.

Ik vraag alle Ministers in al hun beleidsdomeinen het sociale prioritair te stellen, want het kan toch niet de bedoeling zijn het begrotingstekort weg te werken, maar een onleefbare stad over te houden.

Met dit kritisch vertrouwen steun ik de regering in haar begrotingswerk.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer Garcia, ik verwijs even naar het verslag van de commissiewerkzaamheden. Wat daarin over deze zaak is geschreven, staat haaks op wat u zegt.

De Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, ik vraag het woord om uitdrukking te geven aan mijn teleurstelling over de gang van zaken. Uw manier van werken is niet erg correct. In andere assemblées komen in dergelijke discussies de fracties naargelang hun grootte aan het woord. U gaat omgekeerd tewerk!

De Voorzitter. — Er werden geen regels overeengekomen.

De heer Goovaerts heeft het woord.

De heer Leo Goovaerts. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Ministers, Collega's, mijn collega Vanhengel zal het morgen uitgebreid hebben over deze heffing ten laste van de Gemeenschapscommissies. Het gaat hier om een taks, een belasting die onaanvaardbaar is. Wij hebben daarover reeds aan iedereen een tekst bezorgd die ons standpunt verduidelijkt.

Ik zal het nu hebben over de begroting zelf. Ik betreur het ten eerste dat degenen die vroeger zo veel te zeggen hadden over de Gewestbegrotingen, nu niet aanwezig zijn en dat zij de Minister van Financiën als enige slachtoffer hebben achtergelaten.

In dat verband citeer ik uit een artikel dat vandaag in *Le Soir* is verschenen onder de titel *Eric André a le blues, le Secrétaire d'Etat fauché. La Région de Bruxelles-Capitale a mis de l'argent fédéral à son programme*, waarin de heer André het volgende verklaart: *Le budget de 1996 est réalisable dans les grandes lignes*. Wij weten dus al op voorhand dat onderhavige begroting slechts handelt over grote lijnen. Dat doet bij mij de vraag rijzen wat voor een begroting dat dan is vergeleken met een normale begroting.

Een normale begroting vertoont een aantal kenmerken. Zij is, ten eerste, realistisch en gezond. Ten tweede is zij termijn- en toekomstgericht. Ten derde is zij orthodox. Ten vierde is zij efficiënt. Ten vijfde si zij coherent en ten zesde is zij innoverend.

Welnu, is onderhavige begroting realistisch en gezond? Is er bijgevolg een evenwicht tussen inkomsten en uitgaven zodat een rentesneeuwbal wordt vermeden? Inderdaad, alleen een realistische en gezonde begroting maakt een permanente groei van de beschikbare beleidsruimte mogelijk. Wat stellen wij hier vast? Er is ten eerste een overschatting van de inkomsten. Ik zal dit aantonen aan de hand van een bepaalde maatregel. Het gaat hier niet om de belasting op spelen, weddenschappen en bingo's, maar wel op die op de leegstand die zo maar een langs drie administraties moet passeren vooraleer ze toepasbaar is. De geraamde opbrengst ervan bedraagt een in vergelijking met het totale budget luttele 200 miljoen. Maar deze belasting die het evenwicht in de begroting tot stand moet brengen, zal, wanneer wij ze goed bekijken, ongetwijfeld door de belastingbetalers op een zeer efficiënte manier — de Minister van Financiën weet dat beter dan ikzelf — worden bevochten.

Ik daag hem bijgevolg uit om mij in de rekeningen 1996 die in de toekomst moeten worden ingediend te bewijzen dat hij meer dan 50 miljoen zal innen via de taks op de leegstand. Vergeten wij niet dat die belasting een pak geld zal kosten. Immers, voor de inning ervan, is een kadaster van de leegstand nodig. Zo'n kadaster kan enkel dankzij de medewerking van de gemeenten en het nationaal register. Mijnheer de Minister, u strooit dus zand in de ogen van de bevolking.

De begroting is ook op andere punten onrealistisch. Zo is er een verborgen taks op het water, een verborgen taks op de andere instellingen, waarover collega Vanhengel het morgen zal hebben.

Niet alleen werden de inkomsten overschat, ook inzake de leningsmachtiging — volgens uw begroting kan u lenen zoveel u wilt, waartegen wij een amendement hebben ingediend — is er wat fout. Destijds hebt u, Mijnheer de Minister, een Jos I — zo heten die leningen tegenwoordig — publieke lening aangekondigd. Wij zaten daarop te wachten, maar tevergeefs. Die lening kwam er niet omdat «Jos» zal begrepen hebben dat niemand hem ook maar één cent zou geven voor een volkslening. Vandaar dat hij een programma thesauriebewijzen gedematerialiseerde titels ten belope van 10 miljard tegen 25 miljoen per bewijs op de markt moet brengen omdat hij zijn tijdelijke financieringsbehoeften moet dekken en de banken hem wellicht het tarief van *straight loans*, dat een pak lager ligt, hem niet meer gunnen. Inderdaad, eind augustus was er een directe netto schuld van 41 miljard en een langlopende schuld van 44 miljard met een kasoverschot van 2,7 miljard. U begrijpt dat, wanneer de elektriciteitsrekeningen op dat ogenblik niet betaald waren en er bijgevolg 14 miljoen interesten opgehoest moesten worden, het kasoverschot minder belangrijk is dan men meent aangezien daartegenover een groot aantal facturen staan.

Het realisme in deze begroting vind ik evenmin wanneer het gaat over de invordering van de 1 procent-taks op onroerende voorheffing op niet voor logement voorbehouden onroerende goederen, waar u moet van afzien. Er rest ook nog een vuilnistaks te innen van enkele honderden miljarden.

Dat was het realisme en de gezondheid van de inkomsten en uitgaven in deze begroting betreft.

Een begroting moet ook termijn- en toekomstgericht zijn. Zij mag dus geen eenmalig werkstuk zijn, maar een structureel geheel dat samenhangt met een rechtvaardige inzet van de middelen nu en in de toekomst. Daartoe moet een begroting anders zijn opgemaakt dan dit stuk dat eenmalig is. Er moet een meerjarenbegroting worden opgemaakt gekoppeld aan langetermijnbegrotingsnormen. Hier worden nergens reserves aangelegd. De schuldafbouw, ook al bedraagt 11 procent van het totaal, interesten 6,6 miljard in 1996, blijft cumulatief totaal onvoldoende. Er wordt evenmin enige provisie aangelegd.

In de commissie heb ik ook gevraagd de rekeningen van 1994 te mogen inzien. Men kan immers alleen maar zien hoe een beleid werd uitgevoerd wanneer men de rekeningen bekijkt. De rekeningen van 1994 die kunnen duidelijk maken of al dan niet een rechtvaardig, met andere woorden een toekomstgericht beleid, werd gevoerd, krijgen wij niet te zien. Wel moesten wij de opmerking van het Rekenhof lezen dat de proporties van de aanpassingen voor 1995 abnormaal zijn. Dat is wat ik bij het begin van mijn betoog heb aangeklaagd, namelijk de Regering maakt een begroting, maar daarna moet die zo worden aangepast dat zij eigenlijk van karakter verandert.

Een ander kenmerk van een goede begroting is dat zij orthodox moet zijn. Welnu, wat dat betreft, verwijs ik naar het verslag waarin de opmerkingen van het Rekenhof zijn opgenomen. Op bladzijde 43 zegt het Rekenhof nopens artikel 9 aangaande de ontwerpbegroting van de algemene uitgavenbegroting 1996 het volgende: *De bepaling die inhoudt dat de kredieten herverdeeld worden tussen de bestaansmiddelenprogramma's van verschillende afdelingen druist daarentegen in tegen de principes zelf van de programmabegroting. De aanwending van deze bepaling zou voor gevolg kunnen hebben dat in feite teruggekeerd wordt naar de toestand die in het verleden door het Rekenhof aan de kaak werd gesteld, namelijk de globalisering van de bestaansmiddelenkredieten in één programma.* Zo ziet het Rekenhof de orthodoxie van deze begroting!

In de ontwerptekst is er ook sprake van de modernisering van het schuldbeheer. Van de Minister van Financiën vernam ik graag welke strategie zal worden gehanteerd om in dit domein enkele miljaren te besparen.

Om een orthodoxe begroting te kunnen voorstellen, moet men meer doen dan het bijhouden van een veredeld kasboek. Dat betekent ook dat de Regering eindelijk na al die jaren — wellicht is het daarom dat men de voormalige Minister van Financiën opnieuw heeft gevraagd dit ambt op zich te nemen — een begrotingsinstrumentarium ontwerpt waarmee men kan werken en dat als een ernstig beleidsinstrument kan worden beschouwd.

Ik mis dus prestatiebegrotingen; ik mis het nagaan van de doelmatigheid van de bestedingen. Wat ik daarentegen wel vaststel, is de chaotische werkwijze voor de opmaak van deze begroting. Zoals in de goede oude tijd heeft men de Ministers bijeengeroepen en hen gezegd dat zij naargelang godsvrucht en

vermogen wat van hun begroting moesten afdoen. Dat was de begrotingscontrole in het Brussels Gewest!

Is deze begroting efficiënt? In een efficiënte begroting leggen de beleidsmensen prioriteiten vast, evalueren ze en gaan de inkomsten en uitgaven na. Waaruit bestaat de efficiency wat de inkomsten betreft? De efficiency bestaat erin dat de Regering wat zij tekort heeft, aan de federale staat zal vragen. Ik betreur nogmaals de afwezigheid van de heer André, want hij verklaart steeds opnieuw dat de Brusselse Regering het federaal bestuursniveau geld moet vragen om dit verarmde gewest er bovenop te helpen. Welnu, dat is, mijns inziens, een bijzonder lamentabele begrotingstechniek. Het is niet door zijn problemen op de rug van anderen, in casu de Federale Regering, te schuiven of taksen ten laste van de Gemeenschapscommissies te heffen, dat men een efficiënte middelenbegroting opmaakt.

Wanneer ik de uitgavenbegroting op haar efficiency wil toetsen, dan herinner ik eraan hoe de Regering in haar Regeringsverklaring vijf prioritair te verwezenlijken doelstellingen vooropstelde, namelijk de strijd tegen de sociale breuken die de toekomst van het Gewest in het gedrang brengen, het versterken van de bewoonbaarheid, van het samenleven en de veiligheid in de stad en de verbetering van de mobiliteit en de leefomgeving, het scheppen van nieuwe arbeidsplaatsen en het vrijwaren van het totale tewerkstellingsvolume, de versterking van de doeltreffendheid, de toegankelijkheid en de openbaarheid van de gewestelijke en de gemeentelijke overheidsdiensten om de betrekkingen van de burger met de openbare dienst te verbeteren en het imago van het bestuur te herwaarderen en, ten slotte, het waarborgen van de leefbaarheid van het Gewest door een streng budgettair — wij hebben gezien hoeveel daarvan is in huis gekomen — beleid. Toets ik dit aan de cijfers, dan stel ik vast dat de Regering van de totaliteit van de beschikbare middelen 28 procent uitgeeft aan openbare werken, bijna 20 procent aan de gemeenten en 11 procent aan de afbetaling van de schulden, maar slechts 25 procent of één vierde aan economie, werkgelegenheid, urbanisatie, logement, milieu en water, die de hoofdprioriteiten van de Regering vormen. Ik ben er bijgevolg van overtuigd dat het deze begroting ontbreekt aan coherentie en correctheid, wat zij nochtans moet zijn. *(Er gaat een rood licht branden en men hoort een alarm.)*

Dit is inderdaad voor de Regering een teken dat hen waarschuwt voor hun gebrek aan coherentie in de begroting. De Regering respecteert niet eens wat zij zelf heeft voorgesteld. Kijken wij bovendien naar de bestemming van de kredieten, dan kan men niet anders dan zeggen dat het Gewest stilaan verglijdt naar een «vergemeentelijkt» gewest. *(Applaus bij ECOLO.)* Ik heb bijgevolg — ik zal daar nu niet dieper op ingaan — mijn bedenkingen bij de institutionele evolutie van het Brussels Gewest. In dit verband is het tekenend dat 20 procent van het totaal aan beschikbare kredieten naar de gemeenten gaat en 25 procent naar de drie andere posten die ik daarstraks heb aangehaald.

Een begroting moet ten slotte innoverend zijn. Is zij dat? Ook op dit vlak zie ik niets dat mij enige hoop ter zake geeft. Ik zal niet meer uitleggen waarom het beter is een enveloppefinanciering te voeren dan een budgetfinanciering. Evenmin zal ik toelichten waarom u een zero base budgetting- systeem moet hanteren. Ik weet het wel, Mijnheer de Minister: u hebt in de Commissie voor de Financiën verklaard dat u eigenlijk zoiets toegepast hebt. Welnu, «zoiets» bestaat niet: men past het systeem toe en men gaat elke uitgave van bij het begin na; men dwingt, zoals dat nu weer gebeurd is, de Ministers niet tot een willekeurig aantal verminderingen in de posten bestemd voor hun bevoegdheden.

Er is ook nergens sprake van alternatieve financieringswijzen. Voorts worden een aantal miljarden via debudgetteringen op een sluikse wijze in de begroting gebracht.

Is er dan werkelijk geen enkele innovatie? De enige innovatie is misschien de sluipende privatisering van de brandweer, het niet oproepen van de slapende reserves van de instellingen en vooral de vermindering van de uitgaven voor de kabinetten dankzij het feit dat de instellingen waaruit de kabinetsmedewerkers worden gedetacheerd, voor de kosten moeten opdraaien. Dit laatste noem ik een afwending van gelden. Dat is ontoelaatbaar en bedrieglijk. De Regering maakt de goegemeente wijs dat zij in de kabinetskosten heeft gesnoeid, want zij worden door derden betaald. Ik voeg daaraan toe dat deze vorm van creativiteit voor mij geen truc is, un filon, maar un câble.

Ik kom nu tot mijn laatste vraag Mijnheer de Minister, hoe zal u, zoals collega van Weddingen daarstraks zei, de gegoeden aantrekken om zo het aandeelvan de personenbelasting te vergroten? Waar is uw creativiteit op dat vlak? Hoe gebruikt u een van de weinige fiscale mogelijkheden, namelijk de modulering van de successierechten, om nieuwe inwoners en bedrijven naar Brussel te halen en terug te halen? U zal vandaag toch ook hebben gelezen dat de Brusselse economie is stilgevallen, aldus een studie van het onderzoeksinstituut Dulbia? Waar is het innoverend begrotingsbeleid dat ertoe moet leiden dat deze stad opnieuw leefbaar, interessant en aangenaam voor iedereen wordt?

Het is eigenlijk onaanvaardbaar dat degenen die sedert 1989 de politieke mogelijkheid hebben om dingen te veranderen — waaronder u, Mijnheer de Minister — na al die jaren opnieuw zegt dat de problemen de problemen zijn die er altijd geweest zijn. Indien de Regering een beleid in dit Gewest zou hebben gevoerd dat er niet in bestond een schuld van 100 miljard op te stapelen zonder enige realistische hoop dat ze wordt ingedijkt... *(Minister Chabert maakt een ontkennend gebaar.)*

Mijnheer de Minister, u hebt zelf eerst verklaard dat de schuld 80 miljard bedroeg. Minister Gosuin beweerde dat het om 90 miljard ging en nu zitten wij al aan een schuld van 100 miljard. *(Protest van Minister Chabert.)* Mijnheer de Minister, ik weet dat u hiermee op dat ogenblik verveeld zit. In ieder geval, u hebt zeven jaar de tijd gehad om iets te doen. Men heeft u wellicht Minister van Financiën gelaten omdat men meent dat de man die de chaos heeft aangericht, hem ook moet oplossen! *(Applaus bij de oppositie.)*

De heer Jos Chabert, Minister bevoegd voor Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Mijnheer Goovaerts, hoeveel bedroeg de schuld toen die heel slechte Minister van Financiën in 1989 de verantwoordelijkheid kreeg? Hoeveel schuld heeft hij geërfd? Dat is mijn vraag aan degene die mij hier ervan beschuldigt 100 miljard te hebben opgestapeld.

De heer Leo Goovaerts. — Zegt u het mij maar.

De heer Jos Chabert, Minister bevoegd voor Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Ik dacht dat u uw dossiers kende. Welnu, die schuld bedroeg 60 miljard.

De heer Leo Goovaerts. — Nu is het er al 100 miljard!

M. Galand. — Ce n'est pas un succès!

De heer Jos Chabert, Minister bevoegd voor Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen. — Dat is absoluut onjuist!

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Minister, u moet toch ernstig blijven!

De heer Leo Goovaerts. — Mijnheer de Minister, ik lees maar uw eigen verklaring! *(Twistgesprekken tussen de heer Goovaerts en de heer Chabert.)*

De Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, ik herhaal nogmaals dat het onwelvoegelijk is dat woordvoerders van de grootste Vlaamse oppositiepartij als laatsten aan de beurt zijn. Voorts vraag ik met aandrang dat niemand vandaag aan mijn jas komt trekken.

Ik kom nu tot mijn eigenlijke betoog.

Mijnheer de Voorzitter, heren Ministers, Dames en Heren Collega's, vermits de begroting een exacte weerspiegeling vormt van het beleid, of, in dit geval, van het wanbeleid dat door een Regering wordt gevoerd, zal ik dit begrotingsdebat aangrijpen om dit beleid aan te vechten. Ik zal mij dan ook niet verliezen in de technische aspecten van deze begroting, noch in het debiteren van een eindeloze cijferdans, maar zal mij dus voornamelijk beperken tot het politieke aspect.

Dit gezegd zijnde, val ik maar meteen met de deur in huis en onderstreep dat deze begroting de begroting is van de schande, en dat om verschillende redenen.

Een eerste aspect dat in dit verband moet worden aangeklaagd, is de overheveling van 320 miljoen naar het Gewest, die voor de Vlaamse Gemeenschap in Brussel bestemd was.

Een bedenking die ik hierbij wil maken, is de ongelofelijke schijnheiligheid, het ongelofelijke cynisme dat de CVP, en haar slippendragers de SP en de Volksunie, aan de dag hebben gelegd door hiermee te hebben ingestemd.

Om de redenen hiervan duidelijk te maken, moet ik mijn betoog in 1989 laten aanvangen. Toen werd immers, ondanks luid protest van de hele Vlaamse Beweging, door de traditionele partijen, CVP op kop, een derde Brussels Gewest met wetgevende bevoegdheid in het leven geroepen. Van in het begin heeft het Vlaams Blok zich daar met klem tegen verzet. Wij waren immers van oordeel dat Brussel met dit derde Gewest verder zou verloederen, omdat een Brussels Gewest op zichzelf gewoonweg onleefbaar is, en het de grootstedelijke problemen waar deze stad mee te kampen heeft, nooit alleen zal aankunnen. Tevens voorspelden wij dat de Brusselse Vlamingen er in demografisch opzicht verder zouden op achteruit gaan, met alle electorale gevolgen van dien. Dit project bood naar ons oordeel dus hoegenaamd geen waarborgen voor een substantiële politieke Vlaamse aanwezigheid in Brussel. Kortom, wij meenden dat Brussel hierdoor verder voor Vlaanderen verloren zou gaan.

De feiten hebben ons intussen jammer genoeg geen ongelijk gegeven. Na zes jaar Brussels beleid, na een voortdurende demografische en dus electorale achteruitgang van de Vlamingen in Brussel, en na vastgesteld te hebben dat de verloedering van Brussel de jongste jaren verder is toegenomen, zijn intussen enkele Brusselse CVP-ers, alsook de VU en de SP eindelijk tot gelijkaardige conclusies gekomen. Daarom laten zij nu — nu het kalf al half verdronken is — in grote persartikels weten dat zij op basis van een vernieuwde communautaire dialoog een nieuw maatschappijproject voor Brussel willen uitwerken. De CVP heeft daartoe bij monde van mevrouw Grouwels en de heer Vandenbossche — jammer dat ze nu niet aanwezig zijn — zelfs aan alle Vlaamse, Waalse en Brusselse volksvertegenwoordigers, behalve die van het Vlaams Blok, een brief gestuurd. De CVP en haar accolieten laten hierin horen dat er dringend een betere vertegenwoordiging van de Vlamingen in de Brusselse instellingen moet komen — een eis die wij overigens ten volle steunen — en dat er daarvoor een nieuwe onderhandelingsronde tussen Vlamingen en Franstaligen moet worden gevoerd.

Nu is er één probleem, en dat is dat de CVP, de SP en de VU — zoals wij van hen gewoon zijn als het om de Vlaamse belangen gaat — met de Sint-Michielsakkoorden grote strategische blunders hebben begaan door aan de franskiljons alles te hebben toegestaan wat zij maar konden wensen, zonder daarvoor in ruil ook maar iets voor de Vlamingen te hebben bereikt. Het gevolg is natuurlijk dat de franskiljons vandaag de dag met geen stok meer rond de onderhandelingstafel te krijgen zijn. Waarom zouden ze ook, vermits ze reeds alles gekregen hebben, en niets meer te wensen hebben?

De CVP en haar waterdragers zitten nu dus met een levensgroot probleem. En wanneer men hen dit probleem voor de voeten werpt, dan krijgt men daarop het volgende antwoord: men zal inspelen op de financieringsmoeilijkheden van het onleefbare Brusselse Gewest en van de even onleefbare Franstalige Gemeenschap om de franskiljons terug naar de onderhandelingstafel te lokken. Deze mogelijkheid werd expliciet geopperd door de heer Vandenbossche in *Deze Week in Brussel* van 13 september 1995. Ook Bert Anciaux en de SP lieten reeds dergelijke geluiden horen.

Maar wat moeten wij nu vaststellen? Dat de Vlaamse meerderheidspartijen bij de voorbije begrotingsonderhandelingen in het Brussels Gewest, toen zij perfect in de mogelijkheid verkeerden om Vlaams geld te ruilen voor betere waarborgen voor de Brusselse Vlamingen, hoegenaamd geen gebruik hebben gemaakt van deze mogelijkheid. Integendeel, zonder ook maar één voorwaarde of eis gesteld te hebben, hebben zij ermee ingestemd om 320 miljoen Vlaams geld, dat bestemd was voor de Vlaamse Gemeenschapscommissie, over te hevelen naar het Brussels Gewest.

Het Vlaams Blok stelt zich dan ook de vraag welk spel de meerderheidspartijen, en vooral de CVP, hier aan het spelen zijn.

Ofwel — eerste mogelijkheid — speelt de CVP op een hypocriete en cynische wijze dubbelspel, waarbij zij enerzijds haar oude getrouwe machtspolitiek voert, en daarvoor al haar principes overboord werpt, terwijl anderzijds mevrouw Grouwels en de heer Vandenbossche, om de façade te redden, moeten opdraven als alibi-flaminganten-van-dienst om de Vlaamse publieke opinie een rad voor de ogen te draaien, en de CVP toch nog een schijn van Vlaamse bekommernis te geven.

Ofwel — tweede mogelijkheid — is het mevrouw Grouwels en de heer Vandenbossche ernst met hun voorstellen, en dan moet het Vlaams Blok vaststellen dat er fundamentele meningsverschillen bestaan tussen enerzijds de Brusselse CVP-regeringsleden en anderzijds de Brusselse CVP-volksvertegenwoordigers. Hetzelfde kan trouwens worden gezegd voor de andere Vlaamse meerderheidspartijen.

Het ware wenselijk dat daaromtrent spoedig duidelijkheid zou komen, en die zal er ook komen, en wel zeer spoedig, namelijk bij de stemmingen na dit begrotingsdebat. Het Vlaams Blok kijkt alvast met belangstelling uit naar het stemgedrag van de Vlaamse Gewestraadsleden van de meerderheidspartijen!

Dames en Heren, de overheveling van 320 miljoen van de Vlaamse Gemeenschapscommissie naar het Brussels Gewest is des te meer een schande, daar dit een zeer zware hypotheek werpt op de toekomst. De Brusselse Vlamingen, ook het Vlaams Blok, hebben er bij de Vlaamse overheid steeds voor gepleit dat Vlaanderen meer moest investeren in Brussel. Wij waren en zijn immers van oordeel dat de precaire situatie waarin de Vlaamse Gemeenschap zich in Brussel bevindt, mee kan worden verholpen door een stevige aanwezigheidspolitiek, en dit op zowat alle vlakken. Daarom vonden wij dat er nooit voldoende in Brussel kon worden geïnvesteerd.

Hoewel de Vlaamse meerderheidspartijen in de Vlaamse Gemeenschapscommissie, in het verleden de geloofwaardigheid van deze strategie reeds sterk hadden ondergraven, door het geld dat zij van Vlaanderen kregen toegestopt, massaal weg te gooien aan allerlei nutteloze, contra-produktieve en anti-Vlaamse multiculturele rotzooi en vreemdelingenprojecten, dan zijn zij er nu wel definitief in geslaagd om de geloofwaardigheid van deze strategie in de ogen van Vlaanderen compleet de grond in te boren. Hoe kan men Vlaanderen immers nog diets maken dat de Brussels-Vlaamse Gemeenschap meer geld nodig heeft, wanneer de politicasters van deze Gemeenschap zo maar eventjes 320 miljoen wegschenken?

Kan u mij dat zeggen, mijnheer Chabert, mijnheer Anciaux en mijnheer Grijp? Blijkbaar zijn ze niet geïnteresseerd in dit debat. Ze zullen mijn vragen dan wel in de Handelingen lezen.

Kan u mij zeggen, mijnheer Anciaux, waarom u er andermaal in heeft toegestemd om dit onzalige derde Brusselse Gewest te redden ten koste van de Vlaamse Gemeenschap in Brussel, die u toch verondersteld wordt te vertegenwoordigen?

Kan u mij zeggen, mijnheer Anciaux, u, die voor begrotingszaken verantwoordelijk bent in het college van de VGC, hoe u een aantal dringende Vlaamse noden financieel zal lenigen, zoals de afwerking van Op-Weule, het Gemeenschapscentrum van Sint-Lambrechts-Woluwe, het noodlijdende onderwijs te Brussel, of, nog schrijnender, de dringende renovatiekosten van de KVS?

Kan u mij zeggen, mijnheer Grijp, waarom u zo kortzichtig bent geweest door in te stemmen met een korte-termijnoplossing, die onvermijdelijk een oplossing op middellange en lange termijn ondermijnt?

Kant u mij ten slotte zeggen, mijnheer Chabert, waarom u zo'n typische après-nous-le-déluge-politiek voert, waarom u de Vlaamse belangen verknoeit?

Dames en Heren, van de heer Chabert wordt algemeen, onder andere in de pers, gezegd dat hij een slecht begrotingsminister is. De vraag is dan ook waarom de heer Chabert in de huidige Regering nog steeds deze functie vervult. Het eenvoudige antwoord op deze vraag heb ik zopas gegeven: de heer Chabert is voor de Franstaligen het middel bij uitstek dat ervoor moet zorgen dat er onophoudelijk een stroom van Vlaams geld wordt aangevoerd om dit onleefbare Brusselse Gewest kunstmatig in leven te houden. De heer Chabert is met andere woorden de loopjongen, de waterdrager van de Franstaligen, die als CVP-er bij zijn partijgenoot de federale Eerste Minister Jean-Luc Dehaene mag gaan aankloppen om geld los te peuteren van de federale overheid. En nu ook dus van de Vlaams-Brusselse belastingbetaler.

Niet ten onrechte heeft de heer Hasquin in een vraaggesprek met *Le Soir* van 16 november jongstleden verklaard dat — en ik citeer — het « politiek belangrijk was de Brusselse Nederlandstaligen ervan te overtuigen verhoudingsgewijs dezelfde inspanningen te leveren ten gunste van het Gewest». Politiek belangrijk zegt de heer Hasquin! En of hij gelijk heeft!

De vraag is daarbij wat de Vlaamse meerderheidspartijen dan wel overtuigd mag hebben om hiermee te hebben ingestemd. Het Vlaamse belang kan dit zeker niet zijn, want daar is het volkomen in tegenspraak mee. Toen ik tijdens de debatten in de Vlaamse Gemeenschapscommissie ter sprake bracht dat het gerucht circuleerde dat dit in ruil zou kunnen zijn geweest voor de erkenning van de Volksunie als politieke fractie, werd ik, of beter gezegd, werd dat gerucht, unaniem vierkant uitgelachen.

De heer Sven Gatz. — Ik zal u daar straks tijdens mijn uiteenzetting op anwoorden!

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijn vraag — ik richt mij tot Minister Chabert en niet tot u, Mijnheer Gatz — is dan ook duidelijk en ik zou er ook graag een klaar antwoord op krijgen: wat heeft u en de Vlaamse meerderheidspartijen er in godsnaam van overtuigd om redder in nood te spelen van een onleefbaar derde Brussels Gewest, en dit radicaal in strijd met elk Vlaams belang?

Mijnheer Chabert, de franskiljons die hier nu mee zitten te luisteren, zullen zich nu wel verkneukelen, vol leedvermaak in hun vuistje lachen en denken hoe goed ze die oliedomme Vlamingen weer eens te grazen hebben genomen. En ik moet ze nog gelijk geven ook. Dat is het ergste! Deze begroting is immers niet alleen de schande van het Gewest, ze is vooral de schande van de beleidsmensen, inzonderheid de Vlaamse beleidsmensen van het Gewest.

Deze begroting is eveneens de begroting van de schande omdat deze Regering er andermaal niet in geslaagd is een sluitende begroting tot stand te brengen. Deze Regering gaat integendeel verder op de ingeslagen weg van het opbouwen van een schuldenberg, die de komende generaties loodzwaar zal hypothekeren.

Naast het traditionele vlieg-, kunst- en plakwerk dat deze Regering heeft gebruikt, heeft zij, zoals gezegd dit jaar voor de eerste maal ook een beroep gedaan op gelden die voor de Gemeenschappen bestemd waren. Naar verluidt is dit een eenmalige operatie. Ik durf dit ten zeerste te betwijfelen, en ik voorspel niet alleen dat u deze operatie, of varianten daarvan, nog meermaals zult herhalen, maar dat u ook koortsachtig elders geld zal gaan zoeken, tot niemand meer bereid zal zijn dit geld op te hoesten, en het schip van het derde Brusselse Gewest in een legendarische schuldenberg zal ten onder gaan.

Ik wil bij deze wanhoopspolitiek twee bedenkingen maken.

Ten eerste. U verschuilt zich achter de zogenaamde Maastrichtnorm om te beweren dat alles onder controle is. Dit is een dubbele leugen. Eerst en vooral is de Maastrichtnorm en de Europese Muntunie, uw referentiepunt, en tevens het referentiepunt van het begrotingsbeleid in heel dit land, op zichzelf een leugen. Ik verwijs hiervoor naar het recente boek dat door de Europese topambtenaar Bernard Connolly, jarenlang afdelingshoofd «Monetaire integratie» werd uitgegeven, en waarin brandhout wordt gemaakt van dit waanzinnige project. Heel het monetaire en begrotingsbeleid van dit land is dan ook op luchtkastelen gebouwd. Bovendien, in de veronderstelling dat dit toch geen luchtkastelen zouden zijn, hoeven wij ons geen illusies te maken omtrent Maastricht. Met de staatsschuld die dit land en dit Gewest achter zich aansleuren, zullen zij nooit kunnen voldoen aan de criteria van Maastricht, wat de heer Dehaene of de heer Chabert ook allemaal mogen beweren.

Tweede bedenking die ik wil maken bij deze schuldenpolitiek, is het totaal amorele van deze zaak. Wanneer een brave huisvader meer uitgeeft dan hij geld verdient, dan is de kans groot dat hij na verloop van tijd in aanraking komt met het gerecht. Deze Regering daarentegen kan ongestraft mateloos boven haar stand leven.

De remedie, Dames en Heren, tegen deze wanhoopspolitiek, heet bezuinigen.

Hoe, zal u mij vragen.

Zeer eenvoudig, door een ander beleid te voeren.

Deze Regering zou bijvoorbeeld kunnen beginnen door al die nutteloze kabinetten af te schaffen, die eigenlijk niets anders zijn dan instrumenten om politieke vriendjes aan een baantje te helpen.

Maar vooral zou deze Regering er eens werk van kunnen maken om de vele miljarden te schrappen die aan de talloze vreemdelingenprojecten worden besteed. Het is overigens opvallend, met uitzondering van afdeling 22, hoe afwezig deze vreemdelingenprojecten wel zijn in de begrotingsdocumenten die ons werden voorgelegd, en die wij hier vandaag moeten goedkeuren of afkeuren. Toch zijn deze vreemdelingenprojecten wel degelijk aanwezig, en wel op een massale wijze. Zij zijn aanwezig in de wijze waarop de gelden van de sociale huisvesting worden weggegooid naar vreemdelingen, in de wijze waarop de ruimtelijke ordening en de wegenwerken volledig in het teken worden gesteld van de zogenaamde integratie, in de wijze waarop het geld voor werkgelegenheid wordt besteed aan talrijke vreemdelingenprojecten, in de wijze waarop de lokale besturen financieel worden aangemoedigd om allerlei nutteloze en contraproduktieve integratie- en samenlevingsprojecten op poten te zetten, in de wijze waarop de terecht uitgetrokken fondsen voor kansarmoedebestrijding ten onrechte worden gedraineerd naar de zakken van de vreemdelingen, in de wijze waarop gelden voor onderzoeksopdrachten aan overbodige studies worden uitgegeven die een utopische integratie mogelijk moeten maken, enzovoorts, enzovoorts.

Dames en Heren, ik heb het daarnet gehad over de demografische en dus electorale achteruitgang van de Vlamingen in Brussel. Inderdaad, wij hebben als Brusselse Vlamingen bij de laatste verkiezingen één zetel minder behaald. De Brusselse Franstaligen die hierover triomferen, zou ik toch even tot de reële toestand willen terugbrengen. De demografische en electorale achteruitgang van de Brusselse Franstaligen is namelijk nog véél schrijnender, vermits hen niet één, maar drie zetels werden ontrukt door de koloniserende vertegenwoordigers van de islamitische gemeenschap. Laten we duidelijk zijn: van de 65 zogezegde Franstalige Brusselse verkozenen zijn er vier niet-Brusselaars.

Dames en Heren, ik kom tot mijn besluiten.

Het Vlaams Blok zal vanzelfsprekend de begrotingsdocumenten die ons hier ter stemming worden voorgelegd niet goedkeuren. De overheveling van Gemeenschapsgelden naar het Gewest alleen al is totaal onaanvaardbaar. Daarenboven is het geen sluitende begroting, maar een tumor die, alhoewel nog niet dodelijk, reeds alle kenmerken in zich draagt om in de toekomst te leiden tot de palliatieve begeleiding van dit Brussels Gewest. Ware het niet dat de gewone Brusselse man in de straat uiteindelijk het slachtoffer is van uw wanbeleid, dan zou ons dit overigens hoegenaamd niet deren en zouden wij geen enkele schrik koesteren voor zo'n einde.

Voor het Vlaams Blok is het duidelijk: er dient een andere politiek gevoerd te worden.

Wij wensen geen vriendjespolitiek, geen maffiapolitiek, geen catastrofenpolitiek, geen vreemdelingenpolitiek. Wat het Vlaams Blok wil is een lijnrechte politiek voor het eigen volk eerst.

De Voorzitter. — De heer Gatz heeft het woord.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, met uw goedvinden beroep ik mij op artikel 54 ten zevende en ten achtste van het reglement om een beweerd feit van de heer Lootens te weerleggen alvorens mijn eigenlijke toespraak in verband met de begroting aan te vatten.

De heer Lootens heeft geïnsinueerd dat het bedrag dat de Vlaamse Gemeenschapscommissie dit jaar niet kan opnemen omdat het in de pot van het Gewest blijft, de prijs zou zijn voor de erkenning van de Volksunie als fractie.

Mijnheer de Voorzitter, beste Collega's, als raadslid en volksvertegenwoordiger wordt men soms met vreemde problemen geconfronteerd, zoals: moet men op onzin antwoorden. Dat is een filosofische vraag met soms praktische consequenties. Ik zal dus ingaan op de bewering, de insinuatie van de heer Lootens omdat een stilzwijgen verkeerd zou kunnen worden geïnterpreteerd door een bepaald deel van de publieke opinie.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Dat is geen insinuatie van mij, maar van sommige journalisten! Ik vind dat niet uit.

De heer Sven Gatz. — Die insinuatie is van u afkomstig!

U weet zeer goed dat wij als fractie zijn erkend en dat in eenzelfde beweging het Bureau werd uitgebreid met enkele vertegenwoordigers van de grootste Franstalige fracties. Wilt u dat een prijs noemen, dan doet u dat maar. Dat is wat er gebeurd is.

U mag natuurlijk op de tribune zeggen wat u wil. In tijden waarin antipolitiek hoogtij viert — een klimaat waarin uw partij trouwens zeer goed gedijt —, speelt u echter met vuur.

Is het geloofwaardig dat politici in deze assemblée systematisch hun eigen belangen, hun eigen partijbelangen, zoals u het zegt, boven het algemeen belang plaatsen? Ik meen van niet.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer Gatz, u zegt dat ik insinueer. Ik heb maar herhaald wat ik gelezen heb in het tijdschift...

De heer Sven Gatz. — Ik heb dat ook gelezen. Is het geloofwaardig dat er 320 miljoen als losprijs voor de eenvoudige toepassing van het reglement wordt betaald? Ik meen van niet.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Alles is mogelijk.

De heer Sven Gatz. — U kunt dan ook enkel op mijn medelijden rekenen voor een dergelijke politiek paranoïde opstelling!

Mijnheer de Voorzitter, heren Ministers, Collega's, ik kom nu tot mijn eigenlijke uiteenzetting betreffende de begroting.

De Volksunie heeft de door de Regering neergelegde begroting met meer dan gewone aandacht onderzocht en is tot de algemene conclusie gekomen dat de Regering een ernstige inspanning gedaan heeft om het budget in evenwicht te brengen. Toch is het de vraag of een ernstige, voluntaristische inspanning nog volstaat wanneer men met toenemende structurele problemen geconfronteerd wordt of met andere woorden, hoe vrij is deze Regering, welke beleidsruimte heeft zij? Bovendien hanteert de Regering enkele technieken die — op zijn zachtst gezegd — enige uitleg noodzakelijk maken. We komen hier later op terug.

Eerst wil ik toch beklemtonen dat de ernst van de regeringsinspanningen, van haar wil om dit Gewest niet in financiële avonturen te storten, blijkt uit een aantal onmiskenbare elementen, die ook door vorige sprekers werden opgesomd. Ik noem er slechts enkele:

— Een belangrijke bron van inkomsten voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is de door de federale overheid doorgestorte personenbelasting. Waar in het verleden de ramingen van deze inkomsten, op basis van de informatie van het federale Ministerie van Financiën, meestal wat aan de hoge kant lagen, is voor de begroting die nu voorligt een meer orthodoxe inschatting gebeurd omdat er rekening gehouden wordt met een aantal bijkomende factoren.

— Daarnaast is het onloochenbaar dat de begroting de norm van de Hoge Raad voor Financiën respecteert in die zin dat het netto te financieren saldo ruim onder deze norm ligt.

— De globale belastingdruk stijgt nagenoeg niet.

— Er werd in een aantal uitgaven gesnoeid op basis van beleidskeuzes.

Niettemin wenst de Volksunie-fractie van de Regering bijkomende informatie over de begroting vanuit democratisch, communautair en financieel-politiek oogpunt.

1. De begroting vertoont een democratische lacune op twee punten: de dotaties aan de MIVB en de algemene dotatie aan de gemeenten. Zelf heb ik als gewezen ambtenaar wel wat basiservaring met andere begrotingen, met name die van de Vlaamse Gemeenschapscommissie in het bijzonder. Welnu, uit die begroting — dat is maar een voorbeeld — is over het algemeen zeer helder af te leiden wat de uitvoerende macht van plan is, aangezien de beschikbare middelen over vele begrotingsartikelen, basisallocaties verdeeld zijn. Dit is essentieel omdat de Raad, het Parlement, de wetgevende macht haar democratische controle op die manier ten volle kan uitoefenen.

Heren Ministers, voor de dotaties aan de MIVB en aan de gemeenten is een dergelijk parlementaire controle wel erg moeilijk.

De MIVB ontvangt ruim 10 miljard van het Gewest. Ik zeg niet dat dit geld niet nodig is, noch dat het te veel of te weinig zou zijn, maar hoe kan ik dit allemaal checken als u dit bedrag — goed voor bijna één vijde van het totale budget — slechts over enkele luttele basisallocaties spreidt. U zult mij antwoorden dat de Regering een beheerscontract met de MIVB heeft. Dat weet ik, maar wat is de rol van het Parlement in dit alles?

De algemene dotatie aan de gemeenten is ook goed voor een kleine 7 miljard. Nu is het grootste deel van deze basisallocatie wel gereglementeerd, maar voor een niet onaanzienlijk bedrag kunnen de gemeenten over een aantal diensten en subsidies van het Gewest op facultatieve basis rekenen.

In dat verband zou het nuttig zijn als de Regering een document aan de volksvertegenwoordigers bezorgt met een juiste opgave van welke subsidies voor welke doeleinden gereglementeerd zijn, bij ordonnantie of besluit, en welke dat niet zijn en hun omvang. Deze opmerkingen zijn een vraag naar doorzichtigheid. Een principe dat u in uw begrotingsdocument zelf vermeldt.

2. Er is ook een communautair gegeven in deze begroting. Ik verklaar me nader:

Sinds enkele jaren schuift de Brusselse Hoofdstedelijke Regering een aantal begrotingsposten door naar de Vlaamse en de Franse Gemeenschapscommissie. Dit is geen waardeoordeel, maar een vaststelling. Concreet gaat het over werkingsmiddelen aan de regionale zenders TV-Brussel en Télé-Bruxelles in 1994 en 1996 én over het fonds Integratie-Samenleven in 1995.

Dergelijke operaties worden best vermeden aangezien zij de autonomie van deze Gemeenschapscommissies aantasten. Dit waren immers impliciete bijdragen van de VGC en de COCOF aan de budgettaire toestand van het Gewest.

In deze begroting is er zelfs sprake van een éénmalige expliciete bijdrage van alle Gemeenschapscommissies aan het gewestelijk evenwicht.

De Volksunie ziet geen graten in de zogenaamde indexeringsoperatie, waarbij VGC en COCOF het verschil tussen de hoge index en de normale index aan het Gewest terugstorten, omdat dit per definitie een éénmalige gebeurtenis is.

De heer Guy Vanhengel. — Lees het verslag van de commissiewerkzaamheden erop na en u zal merken dat de bevoegde Minister zelf heeft verklaard dat het geen eenmalige, maar recurrente bijdragen zijn!

De heer Sven Gatz. — Laat mij mijn redenering verder ontwikkelen en dan zal ik ingaan op uw opmerking, mijnheer Vanhengel.

De terugstorting daarentegen door de VGC en COCOF van een deel van de trekkingsrechten baart ons meer zorgen. Wij kunnen ons achter deze tussenkomst scharen — zij het niet juichend — op één belangrijke voorwaarde: de éénmaligheid van de operatie. Principieel noch financieel is het haalbaar dat een permanente druk van de gewestbegroting op de beleidsruimte van de gemeenschapscommissies zou rusten. Mijnheer de Minister, ik meen dat u het daarmee eens bent.

Ik ben mij goed bewust van het principe van de annaliteit van de begroting en de draagwijdte van dit principe, maar ik vraag de Regering naar een duidelijk standpunt met betrekking tot de éénmaligheid van de terugstorting van deze trekkingsrechten.

3. Een derde opmerking gaat over de externe financieel-politieke factoren die de begroting 1996 beïnvloeden. Hiermee bedoel ik dat de financiële positie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de beleidsruimte die eruit voortvloeit voor een belangrijk deel bepaald wordt door niet-Brusselse actoren.

In de eerste plaats hebben we het dan over de federale financieringswet, maar deze vergadering is niet de geëigende plaats om hierover een groot debat te voeren. Toch kan men zich vragen stellen over het bestaande solidariteitsmechanisme tussen de federale overheid en de Gewesten en Gemeenschappen. Beantwoordt dit wel aan een maatschappelijke realiteit van verschillende relatief arme en zeer arme Brusselse gemeenten en een welstellende rand rond Brussel?

Daarnaast is er de federale bijdrage aan het Gewest om haar internationale en hoofdstedelijke functie te kunnen waarnemen. Ik veronderstel dat de Regering blijvende stappen onderneemt om deze bijdrage op realistische basis van de federale overheid te verkrijgen. Wat gaat de Regering concreet doen om dit te bereiken?

Ik besluit. De Regering heeft in de huidige moeilijke omstandigheden — ik leg er nogmaals de nadruk op — politieke moed, budgettaire creativiteit en financiële orthodoxie — al wordt die door sommigen anders gezien — aan elkaar weten te verbinden in deze begroting.

De Volksunie-fractie steunt dit project, maar hoopt tegelijkertijd op een duidelijk antwoord van de Regering op onze opmerkingen. *(Applaus.)*

M. le Président. — La parole est à M. Veldekens.

M. Benoît Veldekens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, nous le savions, à l'aube de cette nouvelle législature, notre Région allait être confrontée à de nombreux défis dont le moins important n'est certes pas celui de son financement à moyen et long termes, donc de son autonomie et de la crédibilité de son action.

Après une mise en route fort lente, la nouvelle majorité nous propose enfin, mais sans grande conviction, un budget en demi-teinte et dépourvu de perspectives. Un budget qui, à mes yeux, ne rencontre pas les vrais problèmes et n'évitera pas, dans les prochaines années, une double impasse financière: celle de la Région, mais aussi celle des communes.

Si nous en connaissons tous les causes, nous divergeons, par contre, sur les remèdes à y apporter. En Commission des finances, nous avons bien sûr évoqué l'évolution démographique qui

correspond à une tendance de long terme puisque, depuis 1970, Bruxelles a perdu 125 000 habitants. On en mesure l'impact négatif sur les rentrées fiscales tant de la Région que des communes, lesquelles sont par ailleurs de plus en plus sollicitées par les charges et déficits de CPAS que la loi leur impose de couvrir.

Je m'étonne cependant que le Ministre du Budget ait parlé d'une évolution positive en évoquant l'inversion de tendance observée en 1994 par l'augmentation de 2 500 habitants. En effet, celle-ci concerne exclusivement une population étrangère non contributive à l'impôt des personnes physiques. Mais j'observe que, dans l'accord de majorité, le Gouvernement bruxellois s'était engagé à obtenir une intégration de l'impôt des non-résidents et des fonctionnaires à statut international dans la part attribuée de l'IPP.

Il m'intéresserait de savoir si des démarches ont été entreprises en ce sens, et avec quels résultats. La question est en effet importante puisque, d'une part, la population étrangère, en provenance surtout d'Etats membres de l'Union européenne, connaît ces dernières années une croissance accélérée et que, d'autre part, l'injection annuelle de 120 milliards dans notre économie, que génère la localisation à Bruxelles d'institutions internationales, pourrait sans doute être fiscalement plus profitable aux finances de l'État fédéral qu'à celles de la Région, celle-ci ne bénéficiant pas d'une part attribuée de la TVA ou de l'impôt des sociétés.

Du moins l'analyse mériterait-elle d'être approfondie sur ce point, dans la perspective notamment d'une négociation avec le Gouvernement fédéral en vue d'un recours accru à l'article 43 de la loi spéciale relative aux institutions bruxelloises concernant la promotion du rôle international de Bruxelles, telle que vous l'aviez également annoncée dans votre accord de majorité.

Par ailleurs, le budget régional prévoit une majoration de 150 millions de la recette escomptée sur la main morte, le Gouvernement misant sur le rejet par la Cour d'arbitrage du recours introduit par l'Etat fédéral en annulation de l'ordonnance du 24 décembre 1994, laquelle réduisait significativement l'exonération du précompte immobilier dû sur les bâtiments publics, tant de l'Etat que des Régions et des Communautés. Le Ministre nous avait annoncé en commission que ce recours serait examiné à l'audience du 28 novembre. J'espère dès lors qu'il pourra, avant le vote du budget, nous informer sur l'issue de ce recours.

Il subsiste, en effet, bien des doutes sur cette recette, comme sur d'autres qui nous paraissent encore plus aléatoires. Ainsi en est-il de la taxe régionale et surtout de la taxe sur les immeubles abandonnés, déjà évoquée par d'autres que moi. Je me bornerai dès lors à vous poser une double question:

1° Allez-vous proposer aux communes un règlement-cadre uniforme en leur confiant l'application et le recouvrement de cette taxe ou au contraire, superposer une taxe régionale spécifique et complémentaire à celles qui existent déjà sous des formes assez disparates dans quinze des dix-neuf communes bruxelloises.

2° Croyez-vous vraiment que vous pourrez engranger deux cents millions pour cette taxe, alors que les communes qui la pratiquent déjà ont les plus grandes peines à en percevoir le produit? A titre d'exemple, je citerai la Ville de Bruxelles qui, pour des droits constatés équivalents à cent cinquante millions, n'a actuellement perçu que vingt millions, vingt-cinq étant irrecouvrables et cent restant à percevoir, sans parler de tous les litiges de nature judiciaire qu'un tel recouvrement va immanquablement entraîner!

Les contributions des Commissions communautaires ont également été largement évoquées. Je m'étonne d'ailleurs que ces contributions soient aujourd'hui considérées comme acquises alors qu'elles grèvent des budgets qui n'ont été ni examinés, ni débattus démocratiquement, ni votés au sein même de ces Commissions. Est-il envisagé de les placer sous tutelle régionale? Plus fondamentalement, c'est l'arbitrage des choix budgétaires qu'il faut déplorer, sachant que l'on va notamment priver la COCOF de moyens substantiels — un huitième de son budget — qui sont bien nécessaires pour réduire la facture sociale et favoriser l'intégration dont la majorité avait annoncé qu'elle l'inscrirait dans ses priorités.

Mais j'en viens à une autre impasse financière: celle à laquelle certaines communes sont déjà confrontées, d'autres risquant fort de l'être dans un avenir proche. Cette question a également été évoquée par M. Hermanus dont l'opinion diverge de la mienne. Le Ministre-Président a lui-même admis en commission que la situation financière de certaines communes était très préoccupante et ce, disait-il malgré de considérables injections depuis 1990 et malgré les plans d'assainissement.

Toutefois, le Gouvernement a, semble-t-il, choisi de conforter sa politique d'aide au maintien de l'équilibre budgétaire des communes, attribuant les causes de cette évolution défavorable à des données sociales objectives et à des difficultés liées à la perception des recettes.

Je me demande cependant, si l'on va assez loin dans l'analyse et si l'on ne doit pas également remettre en cause, à moyen terme, le poids des dépenses de fonctionnement, et surtout de personnel. Celles-ci représentent en moyenne plus de 60 pour cent des dépenses communales, et même près de 80 pour cent dans certaines communes. Elles représentaient une masse globale de 20,8 milliards en 1992 et auraient augmenté de 18 pour cent de 1992 à 1994. Il semble qu'au cours des six dernières années, la dépense totale des communes est passée de 30,7 milliards à 42,6 milliards, soit une augmentation globale de 38 pour cent et annuelle de 5 pour cent alors que pour la même période, les dépenses de personnel ont augmenté de 46 pour cent, c'est-à-dire de plus de 7 pour cent annuellement. Ces chiffres émanent de l'état des finances communales établi à l'initiative du Ministre-Président.

Cette évolution risque encore de s'aggraver à l'horizon 1997 avec la mise en œuvre de la Charte sociale, dont je ne méconnais par certains aspects très positifs — notamment en matière de management communal — mais qui entraînera, par ailleurs, une augmentation sensible évaluée à 10 pour cent des charges salariales.

Dans le même temps, la Région a transféré aux communes des moyens financiers importants pour l'informatisation des services communaux, pour le renforcement des polices communales, pour des études diverses et pour une multitude d'autres secteurs d'activité communale, sans qu'il y ait aucune évaluation systématique de l'efficacité accrue que l'on pouvait attendre d'une telle politique. Ainsi, les polices sont-elles plus présentes sur le terrain? Ou encore, les délais pour l'obtention d'un permis de bâtir ont-ils été raccourcis? En un mot, le service au citoyen est-il devenu meilleur?

Aujourd'hui, le Gouvernement envisage de réduire certains subsides en matière de travaux publics ou de propreté urbaine pour lesquels les crédits régionaux passent de 175 millions en 1995 à 111 millions en 1996. Mais que feront les communes? Vont-elles maintenir l'effort et résoudre en même temps leurs problèmes financiers structurels? En effet, ce que vous comptez récupérer en amont sur les politiques de transferts et de subsides régionaux, vous risquez fort d'être amenés à en supporter la charge en aval par le biais d'une intervention accrue du Fonds régional de refinancement des trésoreries communales.

Pour ce Fonds, vous avez prévu en 1996 une autorisation d'emprunt de 6,7 milliards mais sans en tenir compte dans le

calcul des rebudgétisations retenues pour la fixation de la norme du Conseil supérieur des finances.

Nous avons dénoncé cette mise à l'écart et cette pratique qui, à nos yeux, se fonde sur une présomption trop optimiste, à savoir que les créances du Fonds envers les communes seront intégralement récupérées. Peut-être pourrez-vous dissiper ces craintes et nous renseigner sur les chances de récupération effective des 111 millions prévus en recette au budget du Fonds pour l'année 1996, en indiquant les communes qui seront sollicitées à cet effet ?

Le danger est, me semble-t-il, réel de voir les finances communales dans leur évolution actuelle et future aggraver profondément l'endettement de la Région. C'est pourquoi un changement d'orientation, plus fondamental que celui envisagé par le Gouvernement, s'impose. Car si l'on ne répond pas aujourd'hui à la double impasse financière, régionale et communale, qui s'annonce, c'est l'autonomie même de ces deux institutions qui risque, à terme, d'être remise en cause, avec toutes les conséquences qui en découleraient et que l'on devine aisément.

Vous connaissez la position du PSC en la matière : nous ne sommes pas demandeurs d'un refinancement mais sommes partisans d'une meilleure utilisation des moyens existants. Ceux-ci ne sont d'ailleurs pas négligeables. En additionnant les budgets de la Région et des communes, même après déduction des transferts, on ne doit pas être loin des 100 milliards annuellement dépensés pour couvrir les besoins de la population bruxelloise, soit près de 100 000 francs par tête d'habitant. Ce n'est pas rien.

Il y a place, me semble-t-il, pour un redéploiement et une optimisation de cette dépense annuelle globale, tout en préservant les acquis en matière d'autonomie communale.

Mais si les communes doivent rester l'instrument privilégié des politiques de proximité, il importe que cet instrument soit aussi financièrement sain. Il faut donc responsabiliser les communes et assortir leur gestion d'une évaluation systématique de leur action par le biais d'audits organisationnels et financiers. C'est la tâche qui devrait être dévolue aux inspecteurs régionaux, dont les missions devraient être, à mon sens, élargies et étendues à l'ensemble des communes bruxelloises, et ce en vue de faire contrepoids à l'allègement de la tutelle actuellement envisagé. Nous en débattrons sans doute à nouveau lorsque ce projet nous sera présenté.

De manière générale, je crois que la Région devrait conclure un véritable contrat de progrès et de coopération dynamique avec les communes bruxelloises, mais ce n'est certainement pas dans cette voie que l'actuelle majorité s'est engagée.

Un autre secteur, qui a été peu abordé, où la volonté politique de la majorité semble également faire défaut est celui de la fonction publique régionale.

Certes, il s'agit d'abord et avant tout d'une responsabilité directe, voire d'un domaine réservé, du Gouvernement. Mais il y a place pour un débat parlementaire qui apporte sa contribution spécifique au développement d'une administration régionale performante et crédible.

Les questions sont en effet nombreuses, qu'il s'agisse de l'homogénéisation des statuts, de la régularisation des agents contractuels — qui représentent 50 pour cent de l'ensemble —, de la nomination et de la responsabilisation des cadres dirigeants, de la mobilité et de la formation ou encore, et ce n'est pas le moindre problème, de la menace d'annulation des cadres linguistiques de l'Administration par le Conseil d'Etat. Tout cela, nous l'avons débattu largement en commission, et je n'y reviendrai pas ici.

Ce qui m'étonne, ce ne sont pas les ambitions annoncées en la matière par le Ministre compétent, mais plutôt les lenteurs de mise en œuvre. Cela fait près de six mois que la nouvelle majorité est en place et il semble que rien de ce qui avait été annoncé alors n'ait connu le moindre commencement d'exécution à ce jour. C'est pourquoi je doute que, mais à part le discours du Ministre Grijp qui se veut résolument séduisant, il y ait une réelle volonté politique d'agir avec toute l'efficacité attendue.

J'espère que le Ministre compétent pourra nous indiquer ce qui, le cas échéant, aurait déjà été fait à ce jour pour la modernisation de l'Administration et dans quels délais la réforme annoncée sera mise en œuvre.

Le même Ministre a également dans ses compétences le Service d'Incendie et de l'Aide médicale urgente, et le moins qu'on puisse dire est que son action, sans parler même de ses déclarations en sens divers et contradictoires, n'a pas été convaincante.

On connaît les problèmes posés par l'annulation des cadres linguistiques dont le Conseil d'Etat a estimé qu'ils n'avaient pas été établis en conformité avec la législation existante, c'est-à-dire à l'appui d'une évaluation chiffrée et correcte du volume d'affaires traitées respectivement dans les deux langues. Cela fait déjà deux mois que l'arrêt du Conseil d'Etat est connu, et le Ministre n'a toujours pas proposé un nouveau cadre, alors que les chiffres relatifs au volume d'affaire existent. On peut se fonder sur les appels 100, pour lesquels les bandes d'enregistrement sont conservées pendant au moins six mois, ou encore sur les factures « ambulances », établies dans la langue des personnes concernées. Il semble que l'on puisse effectuer le comptage par ordinateur sur près de 100 000 interventions, ce qui est statistiquement imparable et même surabondant.

Que de tergiversations et de lenteurs pour admettre ce que les comptages vous révèleront et que nous savons ou devinons déjà, à savoir que la proportion d'interventions francophones et flamandes sera respectivement de 90 et de 10 pour cent.

M. Paul Galand. — Pendant six ans, votre parti a convert cette mauvaise politique.

M. Benoît Veldekens. — Je ne faisais pas partie de la majorité ni même de ce Conseil. Ce qui est certain, c'est que nous avons adopté, de bonne foi, la règle deux tiers/un tiers. Je constate simplement que le Conseil d'Etat n'a pas accepté cette règle, ce qui a donné lieu à un arrêt d'annulation. Il convenait d'agir rapidement, et nous savons quelle voie il fallait emprunter.

En attendant, et en l'absence de cadres, vous ne pouvez bien sûr procéder au recrutement statutaire des treize néerlandophones et vingt francophones, comme le Ministre Grijp à feint de l'ignorer lors de ses rencontres avec les syndicats.

Ce problème méritait cependant beaucoup d'attention...

M. Paul Galand. — J'espère qu'au paradis des pompiers, il y aura plus de joie pour les conversions tardives !

M. Benoît Veldekens. — Ce n'est pas une conversion. Nous prenons acte d'un arrêt du Conseil d'Etat, élément nouveau et important.

Ce problème méritait donc beaucoup d'attention car l'enjeu concerne autant la défense de l'emploi de Bruxellois francophones que l'efficacité d'un service essentiel et vital pour notre population.

Mais il y a d'autres problèmes au SIAMU. Vous avez parlé, Monsieur le Ministre, de privatisation d'une partie des services. S'agit-il du transport en ambulances ? Si le Ministre ne doit pas

nous révéler ses intentions, qu'il nous dise au moins comment une telle privatisation se répercutera dans le budget 1996.

Enfin, j'aimerais qu'il puisse nous donner plus d'explications sur la création nécessaire et urgente, elle aussi, d'une école de formation à Bruxelles même, sachant que l'école du Brabant wallon n'a plus les moyens d'assurer valablement les formations requises et que les matériels d'entraînement ne sont pas les mêmes que ceux utilisés à Bruxelles.

Enfin, je voudrais terminer cette intervention par un mot sur les relations extérieures et sur l'image de Bruxelles.

Vous avez, comme moi, appris que le Président du Parlement européen, M. Klaus Hänsch, a plaidé pour une collaboration plus étroite entre les institutions européennes et les autorités bruxelloises, déplorant que les relations mutuelles se caractérisent aujourd'hui par une grande indifférence.

Il a insisté sur l'urgence d'un «projet citadin global» prévoyant la création d'un espace pour la collaboration avec la population bruxelloise et pour un projet d'intégration sociale.

Il me semble que ces déclarations justifient largement que la Région y apporte réponse. Peut-être le Ministre pourra-t-il nous éclairer à ce sujet. *(Applaudissements sur les bancs du PSC.)*

M. le Président. — Chers Collègues, je vous propose d'interrompre ici nos travaux. Nous les reprendrons à 20 heures.

La séance plénière est suspendue.

De plenaire vergadering is geschort.

— *La séance plénière est suspendue à 18 h. 50.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 18 u. 50.

Elle est reprise à 20 h. 10.

Ze wordt om 20 u. 10 hervat.

M. le Président. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering wordt hervat.

La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, nous voici à un moment très important de nos travaux. Chaque année, notre Conseil consacre un mois de travaux intenses à l'examen de son budget. Dans le cas présent, il s'agit de la première épure budgétaire que nous livre le deuxième Gouvernement légitime de notre jeune Région bruxelloise.

Sujet capital par essence car reflétant la politique voulue par le Gouvernement, ce budget constitue un événement particulièrement attendu, dans la mesure où c'est le premier budget d'une nouvelle majorité qui, compte tenu de sa composition partiellement différente, devait inévitablement entraîner de nouvelles orientations. Cela dans un contexte financier relativement difficile.

Voilà bien les deux membres de l'équation que le Gouvernement et ce Conseil doivent résoudre: d'une part, faire face aux très nombreux défis auxquels la Région de Bruxelles se trouve confrontée, d'autre part, établir un budget qui tienne compte des handicaps financiers de cette Région et qui garantisse à terme sa survie et son indépendance. Les deux derniers substantifs ne sont pas trop forts si l'on songe à la réelle épée de Damoclès qui est suspendue au-dessus de l'échine de notre Région. Je n'ai pas pour vocation, goût ou ambition, de jouer les Cassandre mais l'analyste de nos finances régionales doit faire montre de rigueur intellectuelle et se garder de tout optimisme déplacé. Il doit parfois aussi emprunter à l'historien pour reconstituer les racines du mal qui rongent nos finances régionales.

En effet, il n'y avait pas que de bonnes fées parmi celles qui se sont penchées en 1989 au-dessus du berceau de la toute jeune Région de Bruxelles. L'équivalent de Carabosse était présent sous les traits, d'une part, de dispositions limitant la croissance de cette région à ses seules communes centrales, d'autre part, de mécanismes sournois et pervers contenus dans la loi de financement des entités fédérées.

Le FDF et le PRL, qui à l'époque ne s'étaient pas encore unis au sein d'une fédération, ont tous deux combattu une réforme boîteuse dont il était facile d'apercevoir les dangers, les véritables bombes à retardement qui étaient posées et que certains semblent aujourd'hui découvrir avec effroi.

Pour reprendre une image empruntée au langage des mathématiques, n'est-ce pas digne de la quadrature du cercle que de devoir gérer les déplacements, la politique foncière, l'économie sur un espace de 162 km^2 où les tensions entre les différentes fonctions urbaines sont exacerbées, où il faut privilégier le logement tout en se montrant accueillant vis-à-vis de l'Europe, ses institutions et tous les satellites qui gravitent autour d'elle, où il faut concentrer des cohortes de navetteurs sans asphyxier la ville, où il faut permettre l'extension des entreprises sans pour autant chasser les habitants, etc.

Ceux qui s'essayent à cet exercice réalisent très rapidement les limites d'une action lorsqu'on ne considère que le périmètre des dix-neuf communes. Rappelons-nous que, pour réaliser le PRD, ses concepteurs ont dû étudier des données qui ne concernaient pas moins de cinquante-deux communes réparties sur Bruxelles, le Brabant flamand, le Brabant wallon. Sans doute cette géographie-là qui prend en compte l'hinterland économique de Bruxelles s'apparente-t-elle mieux à ce qu'aurait dû être le territoire de la vraie Région de Bruxelles.

Les Flamands de Bruxelles eux-mêmes y auraient trouvé un réservoir d'habitants et de suffrages qui les auraient dispensés d'envisager aujourd'hui des solutions aussi biscornues qu'antidémocratiques, visant à octroyer à une minorité de 13,33 pour cent des sièges de notre assemblée. C'est ce que j'ai cru voir dans une note signée par deux de nos collègues et cela doit immédiatement être rejeté.

La démonstration est claire: la haine anti-bruxelloise qui a animé une partie des législateurs de 1989 fait défiler aujourd'hui un cortège de difficultés qui rendent la gestion de Bruxelles bien aléatoire, quels que soient ceux qui se voient confier les rênes du pouvoir. Le vin tiré et à consommer est une bien aigre piquette.

Certes, l'euphorie de la nouvelle Région autonome aidant, les premières années n'ont pas vu trop de nuages encombrer notre ciel budgétaire. Il y avait un rapport plus avantageux de la clé régissant notre dotation: plus de Bruxellois, aisés de surcroît, contribuaient par leur IPP aux recettes bruxelloises. Une conjoncture immobilière flamboyante garantissait aux droits d'enregistrement et, par ricochet, aux droits de succession, un produit exceptionnel. Enfin, des trésors cachés dormaient dans les tiroirs de certains fonds.

A la Saint-Michel, le ciel budgétaire régional se chargeait brusquement de lourds nuages, qui allaient profondément modifier la donne. En effet, le budget bruxellois allait dorénavant subir une érosion annuelle croissante fixée, dès 1995, à 2,6 milliards à transférer pour 80 pour cent à la COCOF, pour 20 pour cent à la VGC, certains mécanismes d'indexation devant, par la suite, encore charger l'ardoise. Cela au moment précis où l'insuffisance des moyens financiers bruxellois devenait manifeste. Dans les années 1992-1993, le Ministre-Président de notre Gouvernement chiffrait le manque à gagner à quelque

7,5 milliards qui ne compensaient pas les charges de capitale nationale et internationale de Bruxelles.

L'erreur historique commise par les amis politiques de ceux qui ont orchestré la réforme institutionnelle de 1993 est de ne pas avoir lié, au niveau des assemblées fédérales, certains suffrages bruxellois indispensables à l'aboutissement des modifications constitutionnelles à la définition d'un mécanisme structurel stable, susceptible d'apporter à Bruxelles les moyens auxquels notre Région a droit, eu égard à ses missions nationales et internationales. Il y a des opportunités qu'on ne devrait jamais laisser passer. L'histoire ne repasse pas les plats et aujourd'hui les moyens de pression sur le fédéral ne sont pas légion.

Mme Marie Nagy. — Heureusement que cela ne se présente jamais au FDF et que vous n'avez jamais eu la chance de décider de l'avenir institutionnel.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Avec les écotaxes, vous avez eu votre plat de lentilles, Madame Nagy.

Mme Marie Nagy. — Il est facile de parler de solidarité francophone et de faire des grands discours. Cela ne coûte rien.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Vous direz cela lorsque viendra votre tour de parler à la tribune, Madame Nagy, et je vous écouterai avec le plus grand plaisir.

En tout cas, les moyens de pression sur le fédéral ne sont pas légion.

Mme Marie Nagy. — Ce n'est pas Ecolo qui fait un hold-up sur le secteur social francophone !

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Un membre de votre groupe s'est déjà exprimé à cet égard, Madame Nagy.

M. le Président. — Et un deuxième se prépare à parler.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Etant donné votre facilité d'intervention, Madame Nagy, vous vous exprimerez tout à l'heure à la tribune. Entretemps, laissez les autres orateurs s'exprimer.

C'est vrai, Bruxelles a bien obtenu l'une ou l'autre compensation, mais le bilan est fort maigre. Il y a l'application de l'article 43 de la loi bruxelloise qui permet, par un accord de coopération, de financer certains travaux d'infrastructure à Bruxelles, pour un montant annuel d'environ 2,3 milliards. Le payeur et le décideur se confondant le plus souvent, cela implique que les choix doivent nécessairement obtenir l'agrément du pouvoir fédéral. Ce ne seront donc pas toujours les priorités bruxelloises qui seront honorées.

Je suppose que nous aurons l'occasion de vérifier cette action.

Plus accessoirement, la mainmorte a connu une amélioration de son régime mais on est toujours très loin de la solution parfaitement équitable pour Bruxelles. Quand notre Région veut faire valoir ses droits quant à une taxation immobilière à 72 pour cent du montant normal pour les immeubles régionaux et fédéraux, on voit ce dernier pouvoir introduire un recours en annulation auprès de la Cour d'arbitrage. Je serai d'ailleurs très curieux de connaître les résultats de cette procédure qui est en cours puisqu'une audience était prévue pour ce 28 novembre. Peut-être M. le Ministre des Finances dispose-t-il à ce propos d'informations fraîches qu'il pourra nous communiquer dans sa réponse ?

Dans l'intervalle qui a séparé la création de la Région des réalités actuelles, les charges de Bruxelles ne se sont pas amoindries. Bien au contraire ! C'est bien souvent notre ville qui subit de plein fouet les conséquences de la fracture sociale et qui se mue en réceptacle d'une bonne partie de la misère humaine en Belgique. C'est au cœur de la grande ville que le sans-abri trouvera plus facilement l'un ou l'autre moyen de subsistance. Un Président de CPAS présentant son budget devant le conseil communal rappelait récemment fort à propos que sur 68 000 dossiers d'aide urgente, plus de 10 000 sont bruxellois. Certaines communes ont dû revoir considérablement à la hausse la dotation accordée à leur CPAS. Ce phénomène ne fait qu'aggraver le réel sous-financement dont souffre la Région.

Les efforts réalisés par le Gouvernement pour contenir le budget dans des limites acceptables n'exonèrent pas ceux qui sont politiquement les mieux placés pour le faire, de maintenir sous l'une ou l'autre forme la pression pour obtenir un refinancement complémentaire en provenance du Fédéral.

On doit aussi redouter un certain amoncellement de menaces pesant sur nos communes, lesquelles devront, en outre, dès 1997 faire face aux dépenses supplémentaires résultant de l'application de la Charte sociale. Du reste, les communes savent déjà qu'elles ne doivent pas se faire trop d'illusions quant à une hausse des moyens venant de la Région : ayant pu compter, entre 1989 et 1995, sur une manne régionale abondante — fonds de refinancement des trésoreries communales, contrats de sécurité, etc. —, elles ont pu constater à la lecture de la circulaire relative à l'élaboration de leurs budgets et des plans pluriannuels que la source s'était tarie. Il est clair, pour conserver une image aquatique, qu'il est impossible d'ouvrir tous azimuts les vannes régionales.

La confection du bugdet 1996 requérait donc prudence et sérieux. Comment ces objectifs sont-ils rencontrés dans les documents qui nous sont soumis ?

En résumé, les données pour 1996 sont les suivantes: 50 milliards de francs en recettes, 56,4 milliards en dépenses, un solde net à financer de 6,4 milliards. Ajoutons 3,2 milliards d'amortissements, ce qui porte le solde brut à financer à 9,6 milliards. Grâce à un réel effort au niveau des rebudgétisations, ce qui nous est présenté respecte les normes du Conseil supérieur des finances.

Le problème fondamental de la Région se situe clairement au niveau des recettes, pas à celui des dépenses où, malgré tout, des efforts nouveaux sont observés. Ainsi, la Région choisit d'alléger ses coûts en personnel — un poste traditionnellement lourd. En effet, seulement 50 pour cent des départs naturels donneront lieu à un remplacement, ce qui devrait se traduire par une réduction de 1,5 pour cent des effectifs. Tant mieux pour les finances régionales, tant pis pour l'emploi...

90 pour cent des recettes sont obtenues à partir de l'IPP — pour 57 pour cent —, les taxes régionales — pour 18,4 pour cent —, la taxe régionale autonome — pour 13,7 pour cent.

L'évolution de l'IPP reste préoccupante. Bien sûr note-t-on pour la première fois depuis les années 70 une légère augmentation du nombre d'habitants à Bruxelles, ce qui ne suffit toutefois pas encore pour enrayer la diminution du pourcentage que représente la population bruxelloise par rapport au nombre total de Belges. Il faudra attendre une confirmation du fait qu'il s'agit bien d'un phénomène structurel stable. En attendant, nous devons encore nous demander si ces nouveaux habitants se traduisent par une même proportion de contribuables plus nombreux et dans l'affirmative, dans quelle mesure. Trop d'indicateurs font encore apparaître des déménagements de jeunes ménages aux revenus moyens vers les périphéries flamande et wallonne.

Certes, l'augmentation du nombre d'habitants est un objectif clé du PRD mais il doit s'accompagner des moyens financiers adéquats, notamment au niveau du logement. Si 1 pour cent supplémentaire d'habitants de la classe moyenne s'était établi à Bruxelles, la dotation 1996 aurait enregistré une hausse de 400 millions. Si l'évolution fiscale entre 1989 et 1995 avait été celle de la moyenne nationale, la Région aurait pu compter sur un pactole supplémentaire de 10,3 milliards... Les «si» sont éclairants, mais ils ne suffisent pas.

Au niveau des impôts régionaux, on se réjouira de la prudence du Gouvernement, compte tenu notamment de la faiblesse persistante du marché immobilier et de ses inévitables répercussions sur les droits d'enregistrement voire sur les droits de succession.

Pour ce qui est de la taxe régionale autonome, il faut constater qu'en dépit de ses efforts, le Gouvernement est toujours confronté aux difficultés de perception déjà si souvent évoquées dans le passé.

La demande formulée en 1993 pour avoir accès au registre national, afin d'éviter les malencontreuses erreurs que nous avons à plusieurs reprises rapportées ici même, a été l'objet d'un refus du Ministre de la Justice du précédent Gouvernement. Vous nous avez dit, Monsieur le Ministre, avoir introduit une nouvelle demande davantage motivée qui pourrait trouver un aboutissement favorable pour la fin de cette année. Espérons-le ardemment! Hélas, de ce fait, l'envoi des extraits de rôle de la taxe concernant les ménages se trouve reporté à janvier 1996, ce qui implique une double perception en 1996. Que ferez-vous, Monsieur le Ministre, si la réponse fédérale demeure négative? Aurez-vous encore recours aux mêmes sources que précédemment avec toutes les erreurs que cela implique? J'aimerais connaître votre position sur ce point.

On ne peut pas dire que le gouvernement fédéral témoigne d'une grande aide puisqu'il a refusé par ailleurs de percevoir le pourcent de précompte immobilier supplémentaire sur les biens immobiliers qui ne sont pas destinés au logement. C'est ce qui a amené nos Ministres régionaux à supprimer cette taxe.

Pour le reste, il convient aussi de noter diverses recettes qui ne présentent pas toutes un caractère récurrent et certaines dont la réalisation est aléatoire. Dans la première catégorie figurent la vente des parts de la Région dans BRUSTART à la SRIB, le versement de la quote-part bruxelloise du boni provincial, 772,6 millions, à mettre en parallèle avec certaines dépenses héritées de la Province comme le chantier de la chaussée d'Alsemberg et les travaux de rénovation de la cathédrale Saint-Michel ou avec la gestion des anciennes dettes provinciales. Dans la deuxième série, il faut ranger les 220 millions de vente d'immeubles ou la récupération de 100 millions liée au litige opposant la SLRB au fédéral à propos de l'expropriation de l'arsenal du charroi.

Voilà un dossier qui pourrit depuis longtemps et je ne suis pas sûr que l'on obtienne gain de cause l'an prochain.

Contrairement à ce que l'intervenant précédent a affirmé, la fiscalité n'a pas augmenté de manière à toucher aveuglément tous les contribuables. Quelles sont les aggravations constatées dans ce domaine? On a déjà fait allusion à la fameuse taxe sur les paris. Il faut se poser des questions en la matière, ce qui a été fait en commission et j'ai moi-même interrogé le Ministre en ce sens. En effet, il faut vérifier l'exactitude de certaines affirmations et évaluer le risque d'effondrement de l'emploi dans certaines sociétés. A cet égard, le Ministre pourra peut-être nous apporter quelques précisions complémentaires.

En ce qui concerne la taxe sur les logements à l'abandon, le rapport précise que «l'on compte sur la collaboration des communes». J'espère que cela se vérifiera dans la réalité, Monsieur le Ministre. Cependant, je vous signale que certaines communes — je pourrais en citer — sont rétives à l'idée même d'instaurer une telle taxe.

Enfin, j'en viens à la taxe sur l'eau. Celle-ci ne constitue pas vraiment une nouveauté — ce ne sont pas les amis du groupe Ecolo qui me contrediront — mais elle a été mûrement réfléchie.

M. André Drouart. — Nous n'avons pas encore vu le texte relatif à cette taxe.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — C'est un texte qui, si je ne m'abuse, a déjà franchi la barrière du Conseil d'Etat et nous devrions bientôt en disposer.

Mme Marie Nagy. — Il n'existe pas!

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je m'aperçois, une fois de plus, que les membres du groupe ECOLO sont très constructifs! *(Sourires.)*

M. Dominique Harmel. — C'est un scoop! M. Cornelissen nous parle d'un texte qui n'existe pas!

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Ce n'est pas un scoop, puisque vous en avez parlé tout à l'heure, Monsieur Harmel.

M. Jos Chabert, Ministre chargé de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Il existe au niveau de ses potentialités.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur Harmel, vous avez fait partie du Gouvernement et vous connaissez parfaitement la genèse des textes.

Cette taxe est importante, car elle doit apporter des moyens indispensables à l'épuration des eaux. Par ailleurs, elle se justifie dans la mesure où elle doit également apprendre à la population que l'eau est un bien précieux et qu'il faut être prêt à le rendre à la nature même en consentant certains sacrifices financiers.

La grande nouveauté en matière de recettes est évidemment cette contribution des Commissions communautaires, la COCOF et la VGC, au budget régional, dont j'ai déjà parlé. Cela a fait couler beaucoup d'encre et de salive, avec certains excès de mauvaise foi. Un journaliste du *Volk* n'a-t-il pas écrit que c'était la Communauté flamande qui était appelée à la rescousse d'un budget bruxellois mal géré? Le ton est donné!

Rappelons que cette contribution comporte deux aspects: une participation aux frais du Parlement bruxellois à hauteur d'un tiers de la dotation attribuée à ce dernier; le renoncement en 1996 à une partie des droits de tirage inscrits dans les accords de la Saint-Michel, et ce, dans le cadre d'une indexation très élevée, de l'ordre de 18 pour cent affectant ce droit de tirage.

Un remboursement supplémentaire de 800 millions fait participer la COCOF pour 640 millions (80 pour cent) et la VGC pour 160 millions (20 pour cent). Cette limitation partielle de l'aide régionale me paraît pleinement justifiée. Tout à l'heure, j'ai entendu parler de la Saint-Quentin. Cependant, en l'occurrence, il s'agit d'un mécanisme de transfert de 2,6 milliards accordés par la Saint-Michel et non par les négociations ultérieures des francophones. En ce qui concerne les membres du groupe PRL-FDF, je rappelle que tant à la Chambre qu'au Sénat, ils se sont opposés à ce transfert. Déjà à l'époque, on se rendait compte qu'on allait appauvrir le budget régional bruxellois.

M. André Drouart. — Celui de la Communauté française aussi? 132 milliards!...

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Les frais accrus du Parlement, qu'il s'agisse des élus siégeant au CRB mais aussi dans la Commission communautaire commune et encore dans la COCOF ou dans la VGC, ou qu'il s'agisse des travaux liés à l'implantation dans le futur site... *(Protestations sur les bancs de l'opposition.)*

M. Dominique Harmel. — M. De Coster semble d'accord avec nous.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Les frais accrus du Parlement concernent l'ensemble des Assemblées bruxelloises. Au propre comme au figuré, chacun est prié d'apporter ses briques. Par ailleurs, accepter sans plus l'indexation de 18 pour cent rendait la situation particulièrement scabreuse.

Aujourd'hui, il est trop tôt pour se prononcer sur un caractère éventuellement unique ou récurrent de telles contributions, sauf pour ce qui est de la dotation au Parlement, dont le mécanisme doit absolument être maintenu. Pour le reste, attendons de voir l'évolution prochaine des recettes pour nous prononcer dans un sens ou dans l'autre.

Sur le plan des politiques sous-tendues par le budget, je me limiterai personnellement au logement et aux communications.

En préambule, je voudrais insister sur le fait que, dans l'esprit défini dans la première partie de mon intervention, je plaiderais pour une rigueur budgétaire qui ignore les « vaches sacrées ». Eviter les réflexes conservateurs implique la volonté de se remettre en question et de soumettre, sans *a priori,* l'ensemble des politiques à des évaluations sérieuses. Cela vaut pour les charges en personnel comme pour l'opportunité des investissements. L'important est de ne jamais perdre de vue les objectifs fondamentaux tels qu'ils sont contenus dans la déclaration gouvernementale.

Ainsi, il est clair que le transport public doit rester une donnée clé de toute politique de la mobilité. Les options retenues dans le budget doivent se situer dans cette perspective. Les moyens des Travaux publics doivent effectivement être consacrés à l'entretien des voiries, des infrastructures régionales, en ce compris les parcs, et à des micro-investissements pour lesquels il conviendrait d'arrêter au plus vite une planification et un calendrier. Je n'entends pas répéter ici ce que j'ai dit lors du débat relatif à la déclaration.

Il serait en tout cas antiéconomique de ne pas terminer les infrastructures « métro » en chantier, qu'il s'agisse de l'amélioration de l'accès vers Erasme — je n'ai jamais fait mystère de mes choix en la matière — ou qu'il s'agisse de la station de métro Amandiers, rebaptisée Baudouin.

Sachant que les moyens financiers dicteront nécessairement les possibilités d'action, je souhaiterais que, dans un délai aussi rapproché que possible, M. le Ministre des Communications puisse présenter, en Commission de l'Infrastructure, le résultat des négociations avec le fédéral dans cette matière ainsi qu'une planification pluriannuelle des investissements. Si j'en juge par le contenu du rapport des travaux en commission, le financement des infrastructures « métro » serait en effet essentiellement assuré en collaboration avec le fédéral. Par ailleurs, les moyens attribués par la Région à la STIB devraient privilégier le réseau de surface, les trams et les bus.

A cet égard, je me réjouis de voir M. le Ministre des Communications insister à plusieurs reprises sur l'amélioration des fréquences et du confort des usagers. Il faut néanmoins admettre que le respect des fréquences est lié à la vitesse commerciale qui, elle-même, ne peut augmenter que si les trams et les bus ne sont pas entravés par les comportements débridés, égocentriques, de certains automobilistes. Cela implique un juste partage de la voirie entre toutes les catégories d'usagers. Je rassure tout de suite le Ministre : comme je l'ai à maintes reprises indiqué à ses prédécesseurs, point n'est besoin d'infrastructures lourdes et onéreuses pour réaliser cet objectif. Je l'invite à s'inspirer d'exemples nombreux, d'Amsterdam à Turin, pour se rendre compte qu'on peut être efficace à un moindre prix.

M. Alain Adriaens. — Le Ministre préfère Los Angeles.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Enfin, puisqu'on est toujours en début de législature et que c'est bien le moment de planifier les investissements sur plusieurs années, je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur la promotion du vélo, sur l'usage croissant de ce véhicule dans certaines villes pour contribuer à la solution des problèmes de mobilité. Certains peuvent se montrer sceptiques, mais il y a les faits. Rappelez-vous cette expérience réalisée au début de 1995 qui mettait en concurrence divers modes de transports pour se rendre à Bruxelles d'un point à un autre. A chaque fois, c'est le vélo qui est sorti vainqueur... Ce n'est du reste pas un hasard si les livreurs de pizzas chaudes ou de courrier rapide optent de plus en plus fréquemment pour ce véhicule.

M. Dominique Harmel. — Vous avez raison, Monsieur Cornelissen, à quand une piste rue de la Loi ?

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je savais que je trouverais en vous un partisan, M. Harmel.

Encore faut-il pouvoir le faire dans des conditions de sécurité suffisantes.

M. Dominique Harmel. — Il s'agit là de courage politique !... *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Cela rejoint la problématique des itinéraires régionaux tels qu'ils figurent au PRD. J'ai lu le rapport et je crois que des propositions sont faites. Je crains toutefois que les moyens prévus au budget 1996 apparaissent comme insuffisants pour faire quelque chose de valable qui frappe l'opinion publique et puisse donner envie d'utiliser davantage la bicyclette.

Parallèlement, afin de faire progresser cet objectif, je vous proposerais de recréer une Commission consultative des deux roues, ouverte aux usagers et aux techniciens, sur le modèle de celle qui a fonctionné dans un passé récent, pendant de nombreuses années.

On devrait également aborder la question du RER, mais je n'insisterai pas aujourd'hui dans la mesure où le Ministre a promis un débat approfondi en commission vers le mois de février 1996.

J'en arrive au logement social. La précédente législature a permis une réelle renaissance de ce dernier à Bruxelles. Après les années 80, où l'on s'était essentiellement préoccupé du remboursement de l'imposante dette héritée du national, on s'est remis, à partir de 1989, à construire et à rénover un grand nombre de logements. Près de 1 200 constructions, près de 10 000 rénovations, réhabilitations et entretiens divers, en fonction de planifications triennales et sur la base de 7 critères prioritaires établis après une large consultation des milieux intéressés.

Côté législation, on a assisté à une très importante réforme du Code du logement dont les principales caractéristiques ont été une plus grande transparence et une plus grande justice, tout en instaurant davantage de souplesse dans le fonctionnement du secteur. Je ne dirai jamais assez tout le bien qu'il faut penser de l'engagement de 9 délégués sociaux chargés d'un contrôle

effectif des attributions de logements et plus généralement du respect des procédures. Certes, cela a dérangé ceux qui pratiquaient un clientélisme de mauvais aloi.

Très globalement, l'expérience est des plus positives. Il s'agit de persévérer dans cette voie. Une telle législation ne saurait en effet être remise en cause à chaque législature. Il convient de fonder la continuité et d'éviter tout détricotage de mesures qui laissent entrevoir leurs premiers effets bénéfiques.

M. le Président. — Je vous prie de bien vouloir conclure, Monsieur Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — J'en arrive à la fin de mon intervention, Monsieur le Président.

De même, dans un esprit de justice et d'éthique, il convient de respecter scrupuleusement le plan triennal qui a été établi par la SLRB et approuvé par le Gouvernement.

D'une manière plus ciblée, je m'interroge réellement sur les motivations du revirement à l'égard du Fonds du logement. Il est clair que le montant de 330 millions pour 275 prêts est très inférieur à ce qui lui a été accordé dans le passé et ne correspond pas aux demandes des usagers. Ce Fonds est très important dans la mesure où il fait ce que le logement social ne peut pas faire: l'acquisitif social, moyen utile pour fixer des habitants dans la Région, le maître-mot du PRD.

Personnellement, je trouve plus important d'augmenter les moyens de ce Fonds que de les disperser dans des conventions avec les coopératives visant à transformer des locataires en «quasi-propriétaires». Cette notion m'interpelle autant que M. Harmel.

Je souhaiterais aussi qu'une politique dynamique permette aux sociétés immobilières de service public d'acquérir des immeubles existants à rénover, convenant parfois mieux à des familles nombreuses.

Enfin, je terminerai en demandant que les contrats de gestion passés entre la Région et la SLRB ou d'autres pararégionaux soient intégralement et scrupuleusement respectés. Si l'un d'entre eux devait poser de réels problèmes, il faudrait le revoir, mais dans la transparence.

Monsieur le Président, mes chers Collègues, je m'en veux d'avoir été plus long que je ne le souhaitais au départ mais il y avait tant de choses à dire au sujet de ce budget que je me suis laissé emporter.

Je termine en disant ma profonde conviction que ce budget est à la fois bon, réaliste et crédible, et c'est pourquoi les Collègues de mon groupe et moi-même nous l'approuverons. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, mon intervention portera essentiellement sur les transferts vers les pouvoirs locaux repris dans la division 14 du budget régional. Il s'agit d'un thème important que plusieurs orateurs ont repris dans leur intervention.

Analyser ces transferts, c'est poser plus largement la question récurrente et délicate, pour ne pas dire épineuse, des relations entre notre Région et les dix-neuf communes qui la composent.

Précisons dès le départ, afin d'éviter tout ambiguïté, qu'ECOLO a toujours défendu un service de proximité. Vu certaines de leurs compétences, les communes peuvent répondre à cet objectif.

Mais, dans une ville-région comme Bruxelles, deux situations sont inacceptables dans les actions des communes. Il s'agit de certaines décisions politiques locales qui se font au détriment du reste de la ville et de ses habitants. Pensons, pour illustrer nos propos, à des décisions en matière d'aménagement du territoire qui constitueraient un frein aux déplacements des transports en commun. Il s'agit aussi de la nécessité de tenir compte de l'hétérogénéité de notre espace urbain et de ses habitants. Rappelons, à titre d'exemple, que les habitants de Woluwé-Saint-Pierre ont un revenu moyen de plus de deux fois et demi supérieur à celui d'un habitant de Saint-Josse-Ten-Noode. Dans ces circonstances, il est indispensable de développer des politiques qui assurent des solidarités. Ne pas les développer risque d'accentuer la dualisation, entendez par là l'écart entre les Bruxellois les plus riches et les plus pauvres, et de conduire, à court ou moyen terme, à une explosion sociale qu'il sera difficile de circonscrire.

Analyser le budget des transferts de fonds régionaux vers les communes, c'est donc débattre d'enjeux politiques importants qui ne se limitent pas aux seuls aspects budgétaires, voire économiques.

A la lecture du budget, notre principale inquiétude vient de l'évolution récente des comptes et budgets de nombreuses communes bruxelloises. Rappelons qu'en 1993, la Région avait effectué un effort financier important matérialisé par le vote d'une ordonnance mettant en place le Fonds de refinancement des trésoreries communales. Ce fonds, à deux ou trois exceptions près, a pris en charge les charges d'intérêt et le capital des différents emprunts contractés par les communes bruxelloises durant les difficules années 80. C'est, soulignons-le au passage, ce même fonds qui refinance aujourd'hui le déficit des hôpitaux publics dans le cadre du plan Iris.

Ce fonds avait probablement un gros défaut, mais ce n'était probablement pas un hasard: il a rétabli des équilibres budgétaires l'année 1993, à la veille ... des élections communales.

Il apparaît aujourd'hui que plusieurs comptes 1994 des communes présentent des situations comptables préoccupantes, au point que le Ministre-Président — que je suis heureux de voir arriver parmis nous — a proposé en commission d'analyser celles-ci lors d'une prochaine Commission des Affaires intérieures. Il apparaît également que de plus en plus de communes bruxelloises déposent auprès de la tutelle, c'est-à-dire le pouvoir régional, leur budget 1996 en déficit, même au seul exercice propre. Soulignons que cette situation est tout à fait contraire à l'application de la nouvelle loi communale et, en particulier, son article 252 qui préconise un équilibre budgétaire.

Il y a bien sûr différentes explications à cette situation. Comme l'a évoqué le Ministre-Président, il faut en cette matière insister sur la crise socio-économique et les charges sociales de plus en plus importantes qui en découlent pour les pouvoirs publics, tous niveaux confondus. L'évolution du nombre de minimexés évoquée par le récent rapport sur la pauvreté, en constitue une illustration. Il faut aussi souligner, dans le même sens, l'appauvrissement global de la population bruxelloise, et donc la diminution proportionnelle des recettes.

Mais, il faut aussi montrer la responsabilité d'un certain nombre de pouvoirs locaux. Le Ministre-Président en convenait lui-même en commission. Je cite ici le rapport de commission en sa page 72: «Le Ministre-Président répond qu'il est favorable à la présence d'un inspecteur régional dans chaque commune. Le Ministre signale qu'en effet, dans les communes où il n'y a pas de contrôle à priori, c'est-à-dire où il n'y a pas d'inspecteurs régionaux en permanence, il y a un plus grand risque au dérapage. (...) Le Ministre trouve qu'un inspecteur régional devrait être attaché à chaque commune, inspecteur dont le pouvoir serait modulé en fonction de la situation spécifique de la commune».

Cette déclaration est importante, mais elle demeure une déclaration de bonne intention. En fait, le risque de dérapage existe, sans que le Gouvernement et sa majorité n'apportent de réelle solution structurelle à cette situation. La Région ne peut être continuellement la vache à lait des communes bruxelloises sans qu'il n'y ait une volonté commune de défendre la ville et ses habitants. Et si nous nous trouvons aujourd'hui devant cette situation, c'est à cause, entre autres, des intérêts municipalistes — entendez par là électoralistes — de certains mandataires régionaux. Sans nier l'intérêt qu'il peut y avoir pour un mandataire de s'intéresser à la fois à des réalités de terrain, naturellement circonscrites, localement, et à des enjeux régionaux, il y a dans cette Assemblée un trop grand nombre de mandataires qui y siègent dans un intérêt prioritairement municipal au détriment de la Région. Comment expliquer autrement, par exemple, le fort taux d'absentéisme de ces Députés Echevins ou Bourgmestres? Faudra-t-il bientôt organiser nos travaux en fonction des réunions des Collèges ou des Conseils communaux? Et ne croyez pas que cet absentéïsme soit le seul fait des séances plénières.

M. le Président. — Monsieur Drouart, estimez-vous que vous êtes ici pour critiquer vos Collègues?

M. Drouart. — Je ne critique pas mes Collègues mais une situation, Monsieur le Président.

M. le Président. — Je ne partage pas du tout votre vision, Monsieur Drouart.

Mme Marie Nagy. — Monsieur le Président, M. Drouart peut nous faire part de son point de vue, tout comme vous venez de le faire.

M. Drouart. — Les travaux de la Commission des Affaires intérieures, travaux que j'ai plus particulièrement suivis, ont dû s'interrompre près d'une demi-heure faute de quorum de la majorité.

Dans ce débat sur les relations communes-Région et leurs conséquences budgétaires, trois pistes de solutions me semblent devoir être creusées. La première concerne les travaux subsidés. Antérieurement, ceux-ci étaient subsidiés en tout ou en partie en fonction de leur date d'arrivée et le sérieux du dossier. Aujourd'hui, compte tenu des moyens régionaux limités, un fonctionnaire régional vérifie sur place l'opportunité de la dépense, comme l'a précisé le Ministre-Président en commission. Le Gouvernement a annoncé un projet d'ordonnance en cette matière. Nous attendrons de le lire pour prendre position. Cela nous semble cependant une démarche positive qui devrait aller dans le sens de la solidarité des communes.

La seconde piste concerne le Fonds des communes. Soulignons combien celui-ci est important puisqu'il représente plus de 25 pour cent des recettes communales. La récente réforme visant à répartir ce fonds auprès des dix-neuf communes a conduit à une meilleure solidarité. Mais celle-ci reste trop faiblement inscrite dans cette répartition. Elle n'a pu, par exemple, empêcher certaines communes de descendre de manière arrogante leur impôt sur les personnes physiques à un taux dérisoire par rapport à la moyenne bruxelloise. Rappelons-nous l'a « guéguerre » pré-électorale Picqué-Vandenhaute lors des dernières élections communales, où l'on a vu ce dernier descendre l'IPP à 4,5 pour cent, alors qu'il s'agit de la commune de la Région bruxelloise où le revenu moyen est le plus élevé.

La troisième piste concerne un tabou de la majorité et de son Gouvernement: les intercommunales. Ces dernières concernent directement notre débat. D'abord parce que les dividendes versés par les intercommunales sont loin d'être négligeables. D'après les informations fournies en commission et reprises dans le rapport, l'ensemble des dividendes repris dans les dix-neuf comptes communaux s'élevaient, en 1994, au montant de 2 milliards 742 millions, soit un peu moins de 5 pour cent du montant des dépenses du budget régional.

De plus, la Région a un pouvoir de tutelle sur les intercommunales et donc une responsabilité vis-à-vis des dysfonctionnements graves de celles-ci. Le silence total de la majorité et du Gouvernement par rapport à une modification de la législation en cette matière devient de plus en plus insoutenable. Le Gouvernement wallon, a pris ses responsabilités et même si son projet reste trop timide à nos yeux, il n'est pas resté insensible à cette situation.

Je voudrais terminer mon intervention en relevant un incident malheureux qui s'est déroulé en Commission des Affaires intérieures. Comme l'autorise notre Règlement d'Assemblée, il nous apparaissait intéressant, voire important, de demander l'avis de la Commission de concertation avec les Bruxellois d'origine étrangère. Effectivemement, les articles budgétaires discutés concernaient en large partie des communes et des quartiers fragilisés de notre ville où vit une part significative de personnes d'origine étrangère.

Notre Commission, mise en place lors de la dernière législature, est un lieu de dialogue, un lieu de concertation important. Elle permet de confronter, de partager des réalités de terrain avec celles de projets politiques. A plusieurs reprises lors de la législature précédente, cette Commission avait rendu un, voir des avis, sur différentes politiques, dont celui relatif au budget régional, qui concernaient directement les membres de cette Commission de concertation. La majorité, ou du moins les quelques représentants PS et PRL-FDF présent en commission ont refusé cette concertation. Ils avanceront peut-être pour se justifier de faibles arguments de procédure. La vérité est ailleurs: aujourd'hui il semble bien ne plus y avoir de volonté de dialogue avec les personnes issues de l'immigration.

M. le Président. — Monsieur Drouart, j'aimerais clarifier les choses. Vous semblez insinuer qu'il n'existe pas de volonté politique pour reconstituer cette Commission.

M. André Drouart. — Tout à fait. C'est ce que j'ai dit.

M. le Président. — Vous êtes attaché à cette Commission et donc vous êtes censé en connaître les travaux préparatoires ainsi que la procédure qu'il convient de suivre pour la reconstituer. Le premier stade de cette procédure est la réunion prévue entre le Président du CRB, le Président de la COCOF et le Président de la *Vlaamse Gemeenschapscommissie*. Cette réunion s'est tenue hier. La procédure est donc en route.

Comme je l'ai annoncé à plusieurs reprises, cette Commission sera la première des commissions extraordinaires de notre Assemblée à être reconstituée. Je vous prie donc de ne pas poursuivre vos insinuations totalement non fondées.

M. André Drouart. — Monsieur le Président, je vous remercie pour ces précisions. Je suis très heureux d'apprendre que cette Commission sera bientôt remise sur pied. J'attire votre attention sur le fait que les élections ont eu lieu voici six mois et que ce délai aurait pu être mis à profit pour la mettre en place, d'autant plus qu'il s'agissait d'une de nos préoccupations à la fin de la législature précédente. Je trouve très positif que cette Commission soit réorganisée, la première étape ayant été la réunion des Présidents. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

M. le Président. — La parole est à M. Daïf.

M. Mohammed Daïf. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je serai très bref. Le logement social est une des priorités du parti socialiste et de l'accord gouvernemental. Diverses mesures étaient annoncées dans la déclaration du Gouvernement. Je ne vais pas les énoncer.

Mais, ayant examiné le budget 1996 et participé à la discussion en Commission du Logement, je constate que le budget affecté au logement social n'a cessé de diminuer en général. Je m'attacherai surtout à parler de certains programmes de la Division 15.

D'une part, le parti socialiste se réjouit:

1. De l'augmentation de la dotation en faveur des plus démunis, puisque la dotation des ADILS passe de 101 à 110 millions. Cette allocation permet d'alléger le fardeau du loyer des bénéficiaires, très nombreux;

2. De l'augmentation de la dotation du Fonds coopératif qui passe de 0,8 à 30 millions;

3. Du maintien de la dotation de l'allocation de solidarité accordée à la Société du Logement de la Région bruxelloise, soit 190 millions. Cette somme me paraît insuffisante, mais il est préférable de la maintenir plutôt que de la diminuer.

D'autre part, selon le rapport annuel de la SLRB de 1994, les appartements à quatre chambres réalisés par les Sociétés Immobilières de Service Public ne représentent que 3,77 pour cent, ceux de cinq chambres et plus ne représentant que 0,79 pour cent.

De même que la répartition géographique des appartements construits ne reflètent pas, en général, les besoins des habitants de ces lieux.

Dès lors, le parti socialiste constate que l'effort consacré aux appartements de 4, 5 chambres et plus est très timide. Il y a une carence manifeste en cette matière de la part des Sociétés Immobilières de Service Public. J'espère, Monsieur le Ministre, que ce problème est une priorité dans la politique du logement social.

Par contre, le Fonds du Logement fait un effort dans ce domaine aussi bien dans le locatif que dans l'acquisitif. Dès lors, je m'étonne qu'une dotation de garantie pour le Fonds du Logement ne soit pas inscrite dans le budget de 1996. M. le Ministre, Eric Thomas nous a bien assuré dans la discussion en commission du Logement, que cette garantie sera inscrite dans le budget ajusté de 1996.

Je me permets de vous dire, Monsieur le Ministre, que je serai vigilant et que je ne manquerai pas de vous interpeller sur le sujet. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Matagne.

M. Georges Matagne. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, lors de l'installation de ce Conseil, je vous avais annoncé que mes interventions et mes interpellations seraient brèves. Celle de ce jour le sera effectivement.

Lorsqu'on prend connaissance des différents budgets, tant du Gouvernement fédéral que régional ou communal, *a priori*, nous pourrions nous montrer plus que satisfaits, presque heureux.

En effet, ils sont calqués sur le même gabarit que ceux concoctés durant les fameuses « *golden sixties* ». Tout est pour le mieux dans le meilleur du monde. On nage toujours dans une douce euphorie; on distribue généreusement des subsides, des aides; on alimente un tas de centres d'accueil, d'hébergement, de guidance, d'accompagnement, d'intégration, de lutte contre l'échec scolaire, tous parfaitement inutiles d'ailleurs.

Mais en regardant autour de soi, on s'aperçoit que la pauvreté gagne du terrain, que de nombreux ménages sont au bord du seuil critique, que le nombre de faillites augmente sans cesse, avec son cortège de chômeurs dont le nombre a pris des proportions alarmantes, insoutenables.

A la fin du mois de septembre 1995, il y avait en Belgique 2 333 028 pensionnés. Parmi nos petits vieux, 402 415 devaient se contenter d'une pension de misère, inférieure à 10 000 francs par mois; 880 750 disposaient d'une pension de 10 000 à 30 000 francs par mois. La plupart de ces pensionnés vivent dans la Région de Bruxelles ou dans d'autres grandes villes.

Mais on continue d'accorder des aides importantes aux pays du tiers-monde, alors que leurs dirigeants, leurs responsables se remplissent crapuleusement les poches, que des enveloppes généreuses sont allouées aux intermédiaires, que ces pays...

M. Jean-Pierre Cornelissen. — C'est vrai que lors des ventes de cartes de l'opération 11 11 11, des gens de votre parti viennent empêcher les volontairs d'accomplir leur travail.

M. Georges Matagne. — ... ces pays, dont certains parmi les plus pauvres, disposent d'une armée moderne, équipée d'un armement sophistiqué.

Les centres d'accueil, d'hébergement pour les soi-disant réfugiés politiques, en fait des réfugiés économiques, absorbent des milliards.

On consacre des sommes importantes pour lutter contre l'échec scolaire; il serait peut-être souhaitable d'interdire la télévision aux enfants, de les empêcher de pratiquer ces jeux abrutissants et de veiller surtout à ce qu'ils étudient leurs cours.

Il en est de même pour les centres d'intégration, alors que l'on nous affirme que l'immigration a été stoppée en 1974. Les enfants qui, éventuellement — j'insiste sur ce mot — fréquentent ces centres sont donc nés en Belgique, y ont été inscrits dans l'enseignement, fréquentent et cotoient nos enfants et devraient donc être parfaitement intégrés puisque l'intégration commence par les jeunes.

Mais tout cela ne vous empêche pas de construire, de louer à grands frais des immeubles de fonctionnement, sièges de communautés, de Gouvernement régional, de locaux pour loger la pléthore de fonctionnaires.

Oseriez-vous annoncer clairement aux sans-abri, aux minimexés, à nos petits pensionnés, les sommes énormes dépensées par une politique incontrôlable et irresponsable ?

Oseriez-vous demander que, dans ce pays, tout un chacun cesse de sa comporter en assisté social, quels que soient ses revenus ?

Il faut réapprendre aux gens le courage, celui d'affronter la lutte, la vie, afin de ne pas devenir ce que Nietzsche appelait « l'homme médiocre, petit crabe incrusté dans un Etat totalitaire et tentaculaire, préférant la sécurité dans l'esclavage plutôt que la liberté dans la lutte ».

Si on veut relancer l'économie, il est impératif de diminuer les charges sociales, les impôts pesant sur le travail. Il faut surtout aider l'implantation de petites et moyennes entreprises qui, tout le monde le sait, sont les plus gros fournisseurs d'emplois.

Messieurs les Ministres, avant de vous comporter en candidats pour les futures élections en évitant de déranger une certaine frange de votre électorat, ayez davantage le courage de gouver-

ner, de prendre les mesures énergiques, désagréables peut-être mais indispensables. Alors seulement pourrions-nous vous conserver notre estime, vous considérer favorablement et éventuellement vous appuyer. Je vous conseille de méditer sur ce sujet. *(Applaudissements sur les bancs du Front national.)*

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs pour développer son interpellation jointe aux budgets.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je commencerai par mon interpellation qui a été jointe au budget, ce dont je me réjouis. Car, comme vous vous en apercevrez, Monsieur le Ministre-Président, le lien avec le budget est évident.

En effet, si j'ai souhaité vous interpeller sur la coopération avec le Gouvernement fédéral, c'est à la fois pour vous interroger sur vos déclarations par lesquelles vous semblez vouloir de nouveaux mécanismes de coopération permettant à Bruxelles d'assurer son rôle de capitale nationale et internationale et pour faire le point sur les mécanismes existants qui ne sont pas sans lien avec le budget.

Chacun se souviendra ici que des mécanismes de coopération ont été inscrits dans les lois spéciales, en particulier dans la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises.

C'est d'ailleurs par ce biais que la Région entend solliciter l'aide du Gouvernement fédéral dans le financement des infrastructures nécessaires au développement de notre Région dans son rôle de capitale.

On peut, dès lors, s'interroger sur la nécessité d'en appeler à de nouveaux mécanismes de coopération alors même que ceux qui sont prévus dans nos nouvelles institutions n'ont guère eu le temps de faire leur preuve.

Quant à moi, je m'inquiète plutôt de voir tant de déclarations politiques visant à rouvrir le débat institutionnel y compris, ce qui me semble particulièrement dangereux, sur le statut de notre Région.

Car enfin, que proposez-vous, Monsieur Picqué ? Si je vous ai bien compris : une nouvelle instance de coopération à l'échelle de l'ancienne province de Brabant.

Certains observateurs ne s'y sont pas trompés : si c'était pour en arriver là, fallait-il supprimer la province de Brabant ? Vous savez que le PSC bruxellois n'y était pas du tout favorable. Mais nous savons aussi combien nos amis wallons tenaient à leur nouvelle province.

Bref, au lieu de sans cesse vouloir modifier le cadre dans lequel il convient de trouver des réponses aux problèmes politiques de l'heure, il nous semble qu'il faut s'attacher à trouver ces solutions dans le cadre de nos institutions actuelles. Et ce ne sont certainement pas les Bruxellois francophones qui doivent relancer des débats de nature institutionnelle.

Le démarrage au quart de tour de nos amis du CVP face à votre proposition de « Communauté Urbaine » montre bien que certains souhaitent un nouveau débat institutionnel et que vos déclarations sont perçues comme s'il fallait renégocier le statut de Bruxelles. De grâce, Monsieur le Ministre-Président, faites fonctionner ce qui existe. Menez une politique volontariste pour inverser la tendance à l'exode urbain. Utilisez au mieux les moyens trop rares — mais ils le sont à tous niveaux — au bénéfice des politiques attendues par les Bruxellois, pas des obsessions de M. Hasquin. Et négociez avec le fédéral, comme cela est prévu dans nos lois spéciales pour la mise en œuvre du RER. Sans remettre en cause nos institutions, sans promettre des moyens dont nous ne disposons pas à ce jour. Avec fermeté dans le cadre d'un fédéralisme de coopération que nous avons voulu, vous et nous, et dont, nous avons doté notre Etat.

J'en viens aux déclarations de M. Hasquin qui annonce que la Région devrait participer au financement du RER. Certes, celui-ci fait incontestablement partie de ces infrastructures qui permettraient de désengorger Bruxelles du trafic automobile. Certes, il s'agit là d'un projet qui dépasse les frontières de notre Région et qui demande de la concertation avec les pouvoirs concernés. Mais, le Ministre des Communications du Gouvernement bruxellois a laissé entendre qu'il serait favorable à une intervention du budget régional pour le financement du RER. Et l'on connaît la conséquence d'une telle déclaration puisque la SNCB a arrêté son plan comportant un volet « infrastructure », qui ne prévoit aucun moyen financier pour assurer la réalisation du RER.

La SNCB semble avoir reporté tous les investissements nécessaires au RER estimant qu'en l'espèce, c'est l'Etat et la Région bruxelloise qui doivent en assurer le financement.

On peut ainsi lire dans le projet de plan d'investissement de la SNCB pour la période 1996-2005 que : « des initiatives complémentaires en vue de la réalisation d'un RER à Bruxelles ne peuvent être prises en considération que si des moyens de financement complémentaires peuvent également être obtenus pour ces projets. » Et il en va de même pour des investissements très précis qui pourraient être utiles au RER, mais qui sont également nécessaires au trafic intérieur normal. Je pense à la suppression dans le plan d'investissement des crédits nécessaires à la modernisation de la ligne Bruxelles Midi-Denderleeuw et des troisième et quatrième voies entre Watermael et Ottignies.

Monsieur le Ministre, nous n'allons pas faire un débat de spécialistes sur les investissements qui seraient nécessaires pour la mise en œuvre d'un RER. Il y a eu, à cet égard, des études fort bien faites.

Mais, lorsque l'on sait comment sont réparties les charges du TGV qui pèsent tellement sur le budget de la SNCB, il est assez incroyable de voir celle-ci considérer que le projet RER, qui vise le transport intérieur — première mission de la SNCB — n'est pas « assumable » et ne devrait pas l'être à son niveau.

Cela me semble, à certains égards, contraire aux accords de coopération signés avec le Gouvernement national à l'époque, voire contraire au contrat de gestion de la SNCB qui reprenait les éléments des accords de coopération et, mot pour mot, les décisions du Conseil des Ministres du Gouvernement national au sujet du RER.

Mais les déclarations du Ministre Hasquin ont donné l'impression que ce n'était pas grave puisque la Région bruxelloise proposerait un co-financement des trois Régions ! Le plus regrettable, c'est que, profitant de cette déclaration malheureuse — M. Hasquin n'aurait pas été compris par les journalistes — le Ministre national des Transports considère qu'« il faut attendre de voir ce que Bruxelles, qui est la première concernée, peut faire pour payer partiellement le projet ».

M. Moureaux, a bien compris, lui qui disait que les déclarations de M. Hasquin en la matière étaient pour le moins maladroites.

M. Jacques De Coster. — De quel Moureaux parlez-vous ?

M. Denis Grimberghs. — De celui que vous connaissez, qui est le parrain, le tuteur de votre accord de Gouvernement, le bourgmestre de Molenbeek. Si vous n'avez pas lu ses déclarations dans *Le Soir*, je puis vous les lire à la tribune; cela mettra de l'ambiance dans la majorité. Mais revenons à la SNCB et à son Ministre de tutelle. M. Daerden déclare respecter l'autonomie

de la SNCB. Et il agit comme s'il ne savait pas, que les engagement pris antérieurement par le Gouvernement fédéral à l'égard de la Région bruxelloise en matière de RER, ont bel et bien été consacrés dans le contrat de gestion conclu entre l'Etat et la SNCB.

J'en viens de manière plus générale aux questions relatives à l'affectation des deux fameux milliards de l'accord de coopération qui vaut encore pour la période allant de 1995 à l'an 2000.

Qu'en est-il des négociations entre l'Etat et la Région bruxelloise concernant les deux fameux milliards figurant dans la déclaration gouvernementale fédérale? A quoi ces montants vont-ils être consacrés? Pourront-ils être partiellement dégagés au cofinancement du RER? Dans ce cas, qu'en sera-t-il des ambitions «métro» de M. Hasquin?

En effet, le budget ne nous perment pas aujourd'hui de voir très clair sur le financement des projets du Ministre des Communications. Je l'ai montré à cette tribune, il y a un mois; les projets de M. Hasquin, c'est dix milliards en quatre ans! Je crois qu'il compte sur la totalité des deux milliards du Fédéral, lui qui veut déjà faire payer tous les travaux de la station Baudouin par le Fédéral.

Mais même en se réservant ainsi la totalité des crédits fédéraux, c'est un peu court si l'on veut encore maintenir le minimum pour les travaux d'infrastructure nécessaires en surface.

Monsieur le Ministre-Président, vous qui attribuez la hausse tout à fait nouvelle de notre population bruxelloise aux efforts réalisés pour restaurer l'espace public, allez-vous accepter que la totalité des crédits soit affectée, aux travaux souterrains sans être sûr, qui plus est, qu'ils pourront effectivement être mis en service avant longtemps?

Et puis, si j'ai bien compris, vous-même et M. André comptez sur une part cette manne fédérale pour poursuivre «les chemins de la Ville», pour mettre en œuvre la charte que vous venez de signer pour le «tracé Royal», pour les travaux publics en général.

Evidemment, vous me répondrez que votre accord de Gouvernement parle d'un recours accru à l'article 43 au-delà des deux milliards actuels. Mais alors, permettez que je vous demande où en sont vos négociations à ce niveau?

De toute façon, pour le budget 1996, il est tout à fait anormal que nous ne disposions pas de la ventilation des crédits fédéraux, ne fût-ce que parce que, dans un certain nombre de cas, il s'agit de cofinancement. J'ai vérifié comment, par le passé, cela avait été présenté au Conseil. Une annexe claire au budget a repris dès 1994 les informations au sujet de l'accord signé le 15 septembre 1993.

Je comprends dès lors mal pourquoi on nous suggère aujourd'hui de consulter le programme justificatif du budget général des Dépenses de l'Etat pour connaître le type de travaux prévus et les montants y afférents. L'examen de ce programme justificatif du budget fédéral montre notamment qu'une allocation de base est prévue dans le cadre de l'accord de coopération pour poursuivre les études et commencer les réalisations d'infrastructure et d'équipements électro-mécanique du tunnel Léopold-Schuman-Josaphat. L'Etat fédéral progresse donc, dans l'attente d'un accord avec la Région bruxelloise, sur des hypothèses et en inscrivant des montants budgétaires très précis. Comme je l'ai déjà demandé en commission, pourrions-nous connaître la ventilation de ces crédits au sein du Gouvernement bruxellois et ce, même s'ils ne constituent qu'un cahier de charges établi en vue d'une négociation qui doit encore commencer.

Le Ministre peut-il dès lors m'indiquer:

1° A quoi les montants négociés avec le Gouvernement fédéral pour les prochaines années seront-ils consacrés?

2° Des moyens régionaux sont-ils susceptibles de financer le projet de RER?

3° Quelles initiatives la Région de Bruxelles-Capitale compte-t-elle prendre en vue de demander au Gouvernement fédéral de mettre en œuvre le projet RER?

J'en viens au budget proprement dit et vous comprendrez que je commence par celui consacré aux infrastructures de déplacement. Il s'agit d'un budget en légère croissance et à cet égard, je félicite les Ministres compétents. Cela prouve, si besoin en était, qu'il était justifié de maintenir le niveau des crédits précédents, alors qu'au cours de la première législature régionale, l'attaque du PRL se faisait sur les dépenses trop importantes consacrées à ce secteur! Le PSC aurait été trop dépensier! Or, vous allez dépenser davantage...

Mieux, on reconnaît dans l'exposé général du budget «une insuffisance des budgets de fonctionnement et d'entretien, héritée au moment de la régionalisation» et tout le Gouvernement, met en évidence qu'il faut, par exemple, «pallier le fait que les voies de tram n'ont quasiment pas été remplacées pendant dix ans, de 1980 à 1990, et que l'effort actuel doit pouvoir maintenir la moyenne d'âge de vingt ans qui était celle d'avant la régionalisation».

Ainsi donc, ce ne serait pas pour pallier un mauvais achat de matériel roulant — le Tram 2000 — que l'on remplace les voies du tram!

Dans votre budget, on globalise les dotations de la STIB sous le prétexte de responsabiliser cette société qui doit, à en croire le programme justificatif, «évoluer progressivement dans un contexte concurrentiel.» Le Ministre Hasquin a d'ailleurs annoncé en commission qu'il entendait faire examiner toutes les activités de la STIB afin de voir si certaines d'entre elles ne devraient pas plutôt faire l'objet d'une sous-traitance.

En fait, le but de l'opération est de diminuer les crédits alloués à la STIB et de laisser à celle-ci la responsabilité de réaliser les arbitrages nécessaires. A ce jour d'ailleurs, le Conseil régional n'a pas reçu le budget de la STIB pour l'année 1996.

Cette diminution, dans un contexte de légère augmentation des crédits de la division 12, doit être interprétée comme la volonté de dégager des crédits pour assurer les investissement Métro en augmentation nette de 15 pour cent en engagements et de 27 pour cent en ordonnancements. Et encore, si l'on tient compte du fait que l'on a retiré la dotation «Escalator» de ce crédit d'investissement, on obtient une augmentation de 60 pour cent en engagements et de 67 pour cent en ordonnancements.

La diminution des moyens de la STIB est relativement bien camouflée par la globalisation. Vous parlez d'une diminution de 400 millions. On peut se demander comment vous obtenez un chiffre rond car en examinant les informations qui ont été fournies en commission, on s'aperçoit qu'il est le fruit d'un calcul complexe.

Je suis d'autant plus étonné que nous n'avons pas pu obtenir d'informations concernant le tableau de la dette de la STIB pour vérifier si votre chiffre relatif aux charges d'intérêts, qui nous semble sous-évalué, est bien conforme à la réalité. Vous citez un ciffre de 1 437 millions au lieu de 1 621 millions l'année dernière. Cela nous étonne puisqu'en commission vous nous avez expliqué que l'on avait laissé la dette de la STIB augmenter sans cesse. Dans ces conditions, il est étonnant de constater que les charges d'intérêts de cette société diminuent.

Ajoutons à cela une contribution de la STIB aux recettes régionales à concurrence de 210 millions «dans le cadre de l'accord de coopération concernant la petite ceinture.»

Cette situation de 1996 doit être mise dans le contexte de la renégociation en cours du contrat de gestion de la STIB.

C'est en effet dans ce cadre que les répercussions précises de la cure d'amaigrissement demandée à la STIB pourront être évaluées.

A quelle hauteur va-t-on fixer le programme d'investissement de la STIB ? Va-t-on, dans le cadre de l'autonomie, laisser la société baisser ses crédits d'investissement et ne plus assurer un renouvellement suffisant du matériel et de l'équipement nécessaire à l'exploitation ? Va-t-on intégrer la dotation en amortissement dans la dotation globale ? Le Ministre Hasquin a laissé entendre que l'année prochaine, ce serait chose faite. J'aimerais en obtenir confirmation et que le Ministre du Budget s'exprime sur ce point puisqu'on a globalisé les dotations de la STIB sauf une, ce qui à mon avis n'est pas un hasard, puisqu'il s'agit de la dotation en amortissement.

Va-t-on abandonner le programme d'entretien des escalators ? Comment va-t-on assurer le renouvellement et l'entretien — non prévus, à ce jour — du matériel roulant pour le Métro ?

Monsieur le Ministre, vous avez décidé que la STIB devrait couvrir l'amortissement et les intérêts des emprunts contractés après le 31 décembre 1995. Vous annoncez, sur ce point, une révision de l'ordonnance sur la STIB prévoyant que celle-ci était autorisée à emprunter avec la garantie de la Région à hauteur des autorisations existantes dans le budget régional.

A ce jour, la dette de la STIB serait de 19,5 milliards. Si on vous suit, cette dette « ancienne » serait couverte par la Région, et la nouvelle, par la STIB. Mais avec quel crédit et quel résultat pour l'évolution de la dette globale ?

On annonce un étalement du remboursement de l'acquisition des trams en laissant entendre que le mode de financement de l'acquisition des trams handicapait l'action du nouveau Ministre. C'est à peine si on ne nous a pas dit que nous l'avions fait exprès ! Cependant, l'étalement du remboursement ne constituerait qu'un artifice financier qui amènerait à augmenter le montant de la dette de la société, même si on peut estimer que la charge annuelle en amortissement sera identique en rééchelonnant la dette.

M. Hasquin a annoncé tout l'été qu'il entendait mettre en œuvre un grand programme d'extension du réseau Métro. Aujourd'hui, dans le programme justificatif du crédit budgétaire 1996 qui, comme je l'ai souligné, est en hausse, le Ministre prévoit de consacrer l'essentiel des moyens budgétaires au « renouvellement des équipements lourds mis en œuvre dans le métro dans la période 1969-1970 », cela, hormis les faibles moyens consacrés aux « études permettant d'évaluer la prolongation de la ligne 1B de Bizet à Erasme et de la ligne 2 de Clémenceau à Beekant. »

Tous les coûts relatifs aux travaux sur le plateau du Heysel sont renoyés à l'accord de coopération, pour lequel on ne dispose pas, à ce jour, d'une ventilation reprenant la part « transports privés » et la part « transports publics. » M. André annonçant, de son côté qu'une part très importante de ces crédits devaient lui revenir, notamment pour l'entretien des ponts.

A ce stade, il convient de rappeler le coût des prolongements Métro et de s'interroger sur leur couverture dans le budget régional et/ou dans l'accord de coopération.

Le coût estimé de l'ensemble des projets Métro, s'élève à plus de 10 milliards, quand on compte les investissements souterrains, le matériel roulant nécessaire à l'exploitation de ces ouvrages et ces coûts d'exploitation générés par les nouvelles infrastructures.

Je suis désolé de dire que le 18 octobre 1995, ici même, M. Hasquin s'est trompé (j'espère que c'était une erreur) en parlant de 2,6 milliards pour Erasme, alors qu'il avait bien lu les documents de son administration — qu'il a approuvés le 9 octobre 1995 — et qui parlent de 4 milliards pour ce tracé.

En ce qui concerne le Port de Bruxelles, nous avons nettement l'impression que l'on veut dénoncer le contrat de gestion.

Vous n'ignorez pas que le contrat de gestion signé entre le Port et la Région de Bruxelles-Capitale le 23 décembre 1994, pour une période de cinq ans courant jusque fin 1999, prévoit — dans les obligations inhérentes à la Région — le versement par celle-ci d'une dotation de 250 millions. Plus précisément, l'article 32.1 du contrat stipule que : « La Région s'engage à verser au Port de Bruxelles de 1994 à 1999 une dotation annuelle garantie de minimum 250 000 000 de francs, dont la destination est prévue à l'article 4 du présent contrat. »

A la lecture du contrat de gestion, il s'agit de l'obligation principale de la Région de Burxelles-Capitale vis-à-vis du Port.

Force est de constater que, dès l'entrée en vigueur de ce contrat, la Région ne respecte pas celui-ci. C'est donc toute l'économie du contrat qui risque d'être remise en cause par le nouveau Gouvernement.

S'étant lui-même délié de son obligation première, le Gouvernement entend-il rendre — de manière réciproque — sa liberté au Port en ce qui concerne les obligations de ce dernier, ce qui paraîtrait tout à fait normal ?

S'agissant d'une différence symbolique, puisque la globalisation de la dotation générale et de la dotation particulière pour le bassin Beco vous permet d'atteindre 248,4 millions — on est très près de 250 millions ! — on peut vraiment se poser la question de savoir s'il ne s'agit pas d'une provocation visant effectivement à remettre en cause l'économie même des contrats de gestion.

En ce qui concerne la politique économique et l'emploi, force est de constater que le Ministre de l'Economie a raison lorsqu'il déclare « Le dynamisme ne vient pas du budget » lors d'une interview accordée au magazine *Entreprendre* édité par la Chambre de commerce. Je pourrais m'arrêter là et demander quand nous aurons enfin un débat sur la politique économique régionale.

D'accord, les outils classiques d'expansion économique doivent être réorientés — nous y avons d'ailleurs été contraints par les politiques de la Communauté européenne — vers le développement d'une politique économique. Et là, nous nous trouvons devant le néant. M. Picqué dit d'ailleurs en commission, lorsque l'on examine le budget « Emploi », que lui, il doit donner la priorité à une politique de traitement social du chômage. Et le morcellement des compétences fait que l'on voit dans son budget un crédit d'aide ciblée aux PME diminuer du fait que le Ministre annonce son intention de mettre fin aux aides... faute de crédits.

On peut dès lors vraiement s'interroger sur la question de savoir si le budget « Economie » n'est pas victime du fait que le Ministre du Budget veut être le meilleur élève de la classe. On annonce fièrement une réduction de 13 pour cent des crédits dans la division 11 du budget qui ne représente plus que 2,9 pour cent du budget total pour 5,8 pour cent en 1989.

J'ai entendu les deux chefs de groupe socialistes s'interroger sur cette évolution même si, M. Hermanus a eu raison de le souligner, il s'agit d'une évolution lente, déjà amorcée sous la précédente législature. Mais nous ne pouvons poursuivre cette situation de non politique économique et nous avons été nombreux, lors des dernières élections régionales, à mettre

l'accent sur le fait que la deuxième législature régionale devait être celle d'un programme socio-économique pour notre Région.

Lorsque l'on évoque la réorientation des crédits de la division « Economie », le bon sens voudrait que l'on mène une politique d'infrastructure pour l'accueil, l'établissement et le développement de projets économiques dans notre Région.

J'ai déjà évoqué la situation de la Société du Port. Je voudrais maintenant aborder la politique de la SDRB pour laquelle les crédits ne sont pas ajustés aux besoins de terrains industriels dans notre Région.

La situation financière de la SDRB a amené cette société à la vente de terrains, changeant ainsi partiellement la politique de maîtrise du sol qui était réalisée par la technique — moderne et dynamique — de l'emphythéose. Si l'on ne réinvestit pas, les réserves foncières disponibles vont se tarir à un point tel qu'on ne pourra plus faire face à des opérations de relocalisation dans notre Région. Le Gouvernement a tort de croire que la SDRB a des réserves à l'infini. Il ne tient d'ailleurs qu'à notre Gouvernement, et particulièrement à vous, M. Chabert, qui avez l'Economie et le Budget dans vos attributions, de contrôler la situation réelle des liquidités et des charges de la SDRB plutôt que d'invoquer de prétendues réserves pour poursuivre une cure d'amaigrissement qui se répercute inéluctablement sur les investissements dans les infrastructures économiques.

Je veux, enfin, revenir sur la question de la conversion des TCT en ACS ou en contractuels. On ne s'y retrouve guère dans les intentions politiques sous-jacentes à cette opération et dans leurs conséquences budgétaires.

Veut-on, M. Picqué, encore rejeter des charges vers les Commissions communautaires alors que l'on sait combien vous mettez déjà celles-ci à contribuer dans ce budget ?

Va-t-on, par ce biais, maintenir, voire développer, l'emploi ou absorber les emplois créés dans le cadre du TCT dans les subventions organiques ?

Veut-on, par ce changement de statut, augmenter la stabilité de ces emplois ? Y arrive-t-on lorsque l'on parle d'ACS ?

Le budget annonce une opération de 180 millions pour 180 TCT. J'ai déjà dit en commission que ce chiffre me semblait bien optimiste, sauf à voir le dispositif prendre cours le 1er janvier prochain.

Les associations visées sont-elles informées, à ce jour, des nouvelles dispositions ?

Je ne dois pas vous indiquer, je le suppose, les craintes exprimées dans les secteurs concernés de voir cette opération augmenter significativement leur charge. Un ACS coûte beaucoup plus qu'un TCT à l'association qui en bénéficie.

On nous a laissé entendre qu'il convenait de ne pas poser trop de questions sur cette opération qualifiée de discrète et délicate. Or, un certain nombre de vos collaborateurs se sont déjà exprimés avec des répercussions dans la presse. Je pense donc que le Conseil régional est en droit d'y voir plus clair. J'espère que ce sera le cas demain quand nous entendrons votre réponse sur cette question et sur toutes les autres que je viens d'évoquer. *(Applaudissements sur les bancs PSC et ECOLO.)*

M. le Président. — La parole est à M. Willem Draps pour développer son interpellation jointe aux budgets.

M. Willem Draps. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, mon interpellation porte essentiellement sur le financement du RER, il me paraît logique qu'elle soit rattachée à notre débat budgétaire.

Aujourd'hui, les obstacles qui se dressent sur la voie de la réalisation d'un véritable Réseau Express Régional dans un rayon de 30 ou 35 kilomètres autour de Bruxelles ne sont pas uniquement d'ordre financier, mais également d'ordre institutionnel et urbanistique.

J'évoque pour la première fois le RER à cette tribune, mais le sujet sera certainement abordé à de nombreuses reprises au cours de notre législature. Je crois donc inutile de retracer l'historique complet de ce dossier et je n'insisterai pas non plus sur l'utilité du projet tant il est évident que c'est précisément dans cette zone située entre 10 et 35 kilomètres de rayon par rapport au centre de notre Région que l'on trouve le plus grand nombre de navetteurs et que la plus faible proportion d'entre eux utilise les transports publics. Il est en effet symptomatique de constater qu'en deçà et au-delà de cette zone, la proportion de déplacements domicile-lieu de travail effectués en transports publics représente plus de 50 pour cent alors qu'elle est aujourd'hui bien inférieure dans la zone appelée à être desservie par le futur réseau RER.

Le concept de ligne ferroviaire suburbaine exploitée à fréquences élevées, pénétrant jusqu'au cœur des villes et en connexion directe avec les réseaux de métro et de transports urbains, a été largement développé dans des villes d'importance comparable à celle de Bruxelles. Le modèle du S-Bahn allemand reste une première référence du genre. Le réseau RER parisien, plus récent, et sous le sigle duquel le concept est repris en Belgique, n'en est guère éloigné.

L'impérieuse nécessité de développer autour de Bruxelles un tel réseau de transports a été consacrée dès novembre 1992, lors de la première Conférence interministérielle Communications Infrastructure de la nouvelle Belgique fédérale, familièrement appelée la CICI. Cette conférence réunit le Ministre fédéral des Communications et les trois Ministres régionaux ayant ces mêmes matières dans leurs attributions. Dès son origine, cette CICI a reconnu qu'il était devenu indispensable de réaliser un tel réseau de transports pour désengorger les voies routières d'accès à la capitale. Donc, apparemment, sur le principe, le débat n'est plus réellement d'actualité.

Depuis lors, soit depuis 1992, il faut bien constater que très peu de choses ont été réalisées. Il y a eu la timide et imparfaite expérience d'exploitation de la ligne 26 de la SNCB et la création d'une *task force* exploratoire réunissant intervenants politiques et sociétés de transports publics. Cette *task force* a elle-même donné naissance, en juillet 1993, au syndicat d'études RER qui, de concert avec la Société nationale d'Investissement, a mandaté le consultant français Sofretu qui, entre-temps, a déposé son rapport, ce qui n'a pas empêché le projet de s'enfoncer, d'abord, dans un brouillard particulièrement épais et, ensuite, dernièrement, de vaciller complètement, du moins si l'on s'en réfère au nouveau plan d'investissement de la SNCB.

Vous en conviendrez avec moi, Monsieur le Ministre, par la configuration de son réseau, la SNCB est et restera le premier partenaire obligé dans ce dossier, qu'elle le veuille ou non. Le nouveau plan d'investissement 1995-2005 de la SNCB, actuellement en discussion, prévoit pour l'infrastructure à Bruxelles, et dans le cadre de la réalisation des lignes TGV, le quadruplement des voies, d'une part, entre Lembeek et Bruxelles et, d'autre part, entre Bruxelles et Louvain. Rien de bien neuf. On maintient encore la pose d'une troisième ou d'une quatrième voie entre Schuman et Watermael, et, enfin, on adapte la liaison vers l'aéroport avec la nouvelle configuration de celui-ci.

Cela signifie en clair l'abandon pur et simple de la troisième voie entre Watermael et Ottignies, de la troisième voie entre

Bruxelles-Midi et Denderleeuw, du tunnel Schuman-Josaphat à propos duquel je reviendrai dans un instant, et des troisième et quatrième voies entre Bruxelles-Nord et Jette.

Quant au RER — M. Grimberghs l'a rappelé il y a un instant — trois lignes seulement lui sont consacrées en page 17 du plan. C'est ce qu'on peut appeler un enterrement de première classe. La SNCB indique que, à défaut de financement complémentaire extérieur, ce n'est pas sa mission et qu'elle ne s'en occupera pas. C'est une traduction claire et précise de ce que les dirigeants de la SNCB ont d'ailleurs toujours affirmé, même si parfois on a pu écrire autre chose dans certains documents négociés avec le Ministre fédéral des Communications. En réalité, tous les dirigeants qui se sont succédé à la tête de la SNCB depuis un certain temps, ainsi que M. Schouppe récemment encore à l'*Echo de la Bourse*, ont affirmé: «Le RER bruxellois n'est pas une mission de la SNCB, dont la vocation reste interrégionale, nationale et internationale. L'exploitation d'un RER est le type même d'activité très coûteuse à mettre en œuvre pour des recettes beaucoup trop faibles. Celles-ci ne couvriront au mieux qu'un tiers des dépenses.»

Je tiens à souligner ici que, faute d'avoir pris en temps voulu ses responsabilités, le Gouvernement bruxellois précédent a laissé s'échapper une des infrastructures maîtresses de tout futur réseau RER. Je veux évidemment parler ici du tunnel Schuman-Josaphat pour lequel la SNCB était en réalité demanderesse. Il s'agissait pour elle de doubler la jonction Nord-Midi, projet pour lequel des crédits suffisants ont été inscrits durant deux années consécutives au budget du département fédéral des Communications. J'y reviendrai dans un instant, dans l'énoncé des questions précises que je vous poserai. Je suis disposé à reconnaître, Monsieur le Ministre, que, sur ce plan-là, vous n'y êtes pour rien puisque vous avez vous-même interpellé sur ce sujet à l'époque.

Enfin, et pour cause, le nouveau plan de la SNCB ne souffle évidemment mot de la nécessité d'acquérir simultanément un matériel roulant approprié à une exploitation RER, qui n'existe actuellement pas en Belgique mais qui serait beaucoup plus adapté à l'exploitation, par exemple de la ligne 26 que la SNCB a été contrainte de réaliser depuis 1991.

Il me semble clair que, dans son contexte financier actuel, la SNCB n'a ni la volonté ni les capacités d'être un partenaire crédible pour la réalisation d'un réseau RER, alors que, paradoxalement, elle en est le partenaire obligé.

Je pense que c'est d'abord au niveau fédéral qu'il faut trouver la responsabilité de cette situation. En effet, il faut bien admettre que, depuis 1988, la politique des nombreux Ministres fédéraux de la Communication qui se sont succédé s'est souvent limitée à reporter les échéances, en imputant à la SNCB la plus grosse partie du coût de la réalisation des lignes TGV, ce qui n'a pas été le cas en France, notamment.

Par ailleurs, on n'a pas clairement pris le parti de prendre en charge l'endettement des chemins de fer à l'aide des recettes provenant de la vignette autoroutière, tel que cela s'est fait en Allemagne. Les chemins de fer constituent en fait la seule alternative au trafic routier dont le coût réel pour la société est beaucoup plus lourd que certains veulent bien l'admettre.

Chacun conviendra que, par sa structure liée à sa position géographique particulière, la Région bruxelloise constitue un centre de gravité pour le réseau RER, même si ce réseau est appelé à desservir de manière équivalente une partie des deux autres Régions du pays.

Je pense qu'un tel réseau doit échapper à la clé de répartition officieuse des investissements, qui existe au sein de la SNCB. Les utilisateurs des trois régions seront les principaux bénéficiaires de ce réseau, mais la nécessité est avant tout justifiée par l'existence de nombreux navetteurs dont l'économie bruxelloise ne profite pas directement. En effet, ils se rendent chaque jour à Bruxelles pour y travailler, mais paient leurs impôts et dépensent leur argent dans leur région d'origine.

Dans ces conditions, il serait surprenant que notre Région s'engage comme premier bailleur de fonds du projet RER qui, outre un investissement largement supérieur à la globalité de notre budget annuel, génèrerait, de manière récurrente d'importants déficits. Le cas est le même en France. Le réseau RER autour de Paris est une grande source de déficits pour la SNCF. Certes, la situation entre la France et la Belgique est fort différente. On ne peut pas comparer la région parisienne à notre Région bruxelloise, dont les limites sont artificiellement étriquées. Il ne serait toutefois pas logique que notre Région, qui se trouverait au centre du réseau RER, doit en assumer la majeure partie de la charge.

J'en arrive, Monsieur le Ministre, aux questions précises que je souhaiterais vous poser.

La première concerne l'étude de la Sofretu. Il s'agit du document le plus récent sur lequel nous pouvons nous baser pour la conception du RER. Les perspectives en matière de trafic prévues à l'horizon 2010 par cette étude vous paraissent-elles crédibles?

Deuxième question: parmi les trois schémas de réseau envisagés, quel est celui qui a la préférence du Gouvernement?

Troisième question: le projet Sofretu prévoit — ce qui est une originalité, puisque ce concept n'existe pas à Paris — des lignes rapides d'autobus en sites propres, notamment en direction de Wavre, Ninove, etc. Comment de telles lignes pourraient-elles s'intégrer dans un réseau routier qui est déjà saturé? Ces hypothèses sont-elles retenues? Sont-elles prioritaires? Ne serait-il pas plus logique de privilégier le train, indépendant au trafic routier? Mais il est peut-être encore trop tôt pour vous interroger à ce sujet.

Ma deuxième série de questions concerne le plan d'investissement 1995-2005 de la SNCB.

La Région bruxelloise sera-t-elle appelée à rendre un avis dans la procédure d'approbation de ce plan? Dans l'affirmative, le projet d'avis sera-t-il soumis par le Gouvernement à notre Conseil? Y aura-t-il donc un débat au sujet de l'avis que nous serions amenés, en notre qualité de Région bruxelloise, à rendre dans le cadre de l'élaboration de ce plan 1995-2005 de la SNCB?

Dans le même ordre d'idées, quelles initiatives le Gouvernement compte-t-il prendre pour mobiliser les moyens financiers qui permettraient à la SNCB de porter à trois voies les axes les plus chargés qui ne bénéficieraient pas des travaux TGV, à savoir les lignes vers Ottignies, Nivelles et Denderleeuw ainsi que pour réaliser le tunnel Schuman-Josaphat, indispensable pour améliorer les relations entre le quartier européen et l'aéroport?

M. le Ministre dispose toujours de larges compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. La SNCB est le premier propriétaire foncier à Bruxelles. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'au cours des dernières années, les terrains de la SNCB ont été assez inégalement valorisés. On dit que l'immense espace de la gare de formation à Schaerbeek est actuellement utilisé au tiers de sa surface. On cite également de nombreux autres terrains que la SNCB gèle un peu partout à travers Bruxelles. La SNCB est demanderesse, dit-elle, pour valoriser son patrimoine. La question est de savoir si la Région compte collaborer effectivement avec la SNCB pour permettre cette mise en valeur du patrimoine et exiger son réinvestissement à Bruxelles.

J'en arrive à une dernière série de questions qui se situent dans une perspective beaucoup plus rapprochée car on se rend bien compte que l'ampleur des travaux que nécessiterait la création d'un véritable réseau RER est telle que ces travaux devraient nécessairement s'étaler dans le temps. Or, il existe aujourd'hui un réseau de chemins de fer autour de Bruxelles. Il est particulièrement dense et la SNCB n'a pas marqué beaucoup de volonté ces dernières années pour en améliorer réellement l'exploitation.

Dans ce cadre-là, estimez-vous que l'expérience de la ligne 26 telle qu'elle est actuellement menée constitue une manière optimale de préfigurer ce que pourrait être le futur RER et que préconisiez-vous pour améliorer l'exploitation de cette ligne 26? D'une manière plus générale et plus fondamentale, envisagez-vous de prendre prochainement une initiative pour relancer les négociations sur le financement du RER? Quand pensez-vous présenter le phasage des travaux et de la mise en service en fonction de la nécessité de rétablir une mobilité satisfaisante autour de Bruxelles?

Pendant de nombreuses heures, chaque jour, la quasi-totalité de notre ring autour de Bruxelles est complètement encombrée. Cette situation représente un coût social particulièrement important pour l'ensemble des personnes amenées à se rendre à Bruxelles ou à circuler autour de la capitale.

Depuis votre entrée en fonction, Monsieur le Ministre, beaucoup de choses ont été écrites quant aux moyens que vous voulez mettre en œuvre afin de remettre le RER sur la bonne voie. Nous serions très heureux que vous puissiez ici rétablir l'exacte portée de votre projet. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Cools pour développer son intervention jointe aux budgets.

M. Marc Cools. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je voudrais apporter quelques informations complémentaires à ce que vient de dire mon ami et Collègue Willem Draps et poser des questions supplémentaires au Ministre concernant l'avenir du RER.

Nous savons tous que le Conseil d'administration de la SNCB a récemment élaboré un plan de restructuration et un plan pluriannuel d'investissement du chemin de fer.

Ce plan est très précis sur les investissements à réaliser au Nord du pays. Il est, par contre, très flou sur les investissements à réaliser dans le Sud du pays et à Bruxelles. Pour Bruxelles, la question du RER est traitée en trois lignes et demi. Il est simplement indiqué que la réalisation d'un RER peut être envisagée si des sources de financement hors budget SNCB sont trouvées.

A cet égard, ce plan est en très net retrait par rapport au plan STAR 21 qui envisageait positivement la création du RER bruxellois par la mise sur pied d'une desserte suburbaine en étoile autour de la ville, en direction de:

— Malines

— Louvain

— Ottignies/Wavre/Louvain-la-Neuve

— Nivelles

— Braine-le-Comte

— Enghien/Grammont

— Denderleeuw/Alost

— Dendermonde

Environ 313 000 navetteurs se rendent chaque jour à Bruxelles: 115 000 d'entre eux habitent à plus de 30 kilomètres de Bruxelles et parmi eux 50 pour cent viennent en train; 198 000 habitent par contre à moins de 30 kilomètres de Bruxelles et seulement 20 pour cent d'entre eux, nous révélait le rapport STAR 21, viennent en train. Si la réalisation d'un véritable RER permettait également que 56 pour cent des navetteurs habitant à moins de 30 kilomètres de Bruxelles viennent en train, ce sont 71 280 navetteurs qui ne viendraient plus en voiture à Bruxelles. Notre ville serait alors nettement moins engorgée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Je ne suis pas de ceux qui croient que la création d'un RER entraînera une fuite de la population bruxelloise. Le rôle de la SNCB ne peut se limiter au trafic voyageurs intervilles ou au trafic de marchandises. La desserte suburbaine de grandes agglomérations comme Bruxelles, Liège et Anvers fait également partie de ses missions.

Le RER ne peut être limité aux seules dix-neuf communes de notre agglomération, comme le proposait en son temps le Ministre Thys qui avait lancé l'idée de créer un REB, un Réseau Express Bruxellois, desservant Bruxelles et son hinterland. Une Société Nationale des Chemins de Fer belges se doit d'investir également dans la capitale du pays et de prendre en compte ses besoins.

Certes la Région, l'Etat fédéral, peuvent être appelés à cofinancer avec la SNCB la réalisation du RER, car ce dernier profitera aussi à la Flandre et à la Wallonie. La SNCB doit cependant être le principal partenaire financier du RER car elle est le principal bénéficiaire potentiel de celui-ci par l'augmentation du nombre de voyageurs qui en découle.

Il est à remarquer que quasi un voyageur sur deux dans le train se rend à Bruxelles. Cela crée une obligation d'investissement à Bruxelles et dans sa grande périphérie. Les liaisons ferroviaires de Bruxelles vers le Brabant wallon doivent en particulier être modernisées. Il est surprenant de constater que n'est éventuellement envisagée que l'amélioration des dessertes vers le Brabant flamand.

Pouvez-vous m'indiquer, Monsieur le Ministre, où en est le travail de la *Task Force* sur le RER qui avait été mise en place par vos prédécesseurs? Existe-t-il une chance de voir naître le RER avant l'an 2000? Le Gouvernement régional envisage-t-il de saisir le Comité de concertation Gouvernement Fédéral — Gouvernements Régionaux s'il se confirme que le plan d'investissement de la SNCB néglige Bruxelles et ne prévoit aucun objectif précis en matière de RER?

Il y aurait de fait une régionalisation des crédits d'investissement à la SNCB. On cite les chiffres de 53 pour cent pour la Flandre, 35 pour cent pour la Wallonie et 12 pour cent pour Bruxelles.

Y a-t-il une concertation ou à tout le moins des contacts entre la direction de la SNCB et votre département sur les investissements à réaliser à Bruxelles?

On a parlé du RER parisien, mais Paris est beaucoup plus vaste que Bruxelles. Des expériences étrangères comme à Zurich — 800 000 habitants avec sa banlieue — ou Hambourg — le Land de Hambourg compte 1 600 000 habitants; autant que Bruxelles et ses environs — montrent qu'un RER peut être viable à Bruxelles. Monsieur le Ministre, comment expliquez-vous les pieds de plomb de la direction de la SNCB quant à sa réalisation?

On ne peut pas accepter le langage souvent employé par des responsables de la SNCB, affirmant que le RER est nécessairement déficitaire. Un jour, dans ma commune, je me rappelle avoir invité des responsables de la SNCB à participer à une commission de notre Conseil communal qui voulait discuter de l'amélioration des lignes des chemins de fer qui traversent notre

commune, dans le cadre d'un RER. Les responsables de la SNCB nous avaient déclaré que même si les trains étaient bourrés, cela ne les intéressait pas car ils perdraient quand même de l'argent. Pourquoi ? Parce qu'ils veulent mettre comme matériel ferroviaire roulant à Bruxelles, le même type de matériel que celui qui effectue les liaisons intervilles, type Charleroi-Bruxelles. Ces véhicules mettent évidemment beaucoup de temps pour s'arrêter, avec un coût énergétique plus important.

Partout ailleurs dans le monde où un RER a été mis sur pied, des michelines ont été adaptées au trafic en ville et autour de la périphérie. Elles sont dès lors beaucoup moins coûteuses en énergie. Ce type de matériel est bien entendu différent du précédent.

Avec peu de moyens, quelques dizaines, voire quelques centaines de millions de francs, il est possible d'améliorer considérablement la desserte en chemin de fer de notre Région et de diminuer ainsi la pression automobile dans notre Région. On ne peut pas demander aux gens d'abandonner leurs voitures si on ne leur offre pas des transports en commun performants.

J'en viens à quelques remarques générales sur le budget. L'essentiel a déjà été dit par de nombreux intervenants à ce sujet.

Sur plusieurs points, ce budget rompt avec un certain nombre de traditions des budgets antérieurs. On constate notamment une volonté d'économies structurelles dans les dépenses. Quand on prend des décisions courageuses et difficiles, comme de ne plus renouveler un départ sur deux dans la fonction publique régionale, on amorce effectivement des économies structurelles.

Ces économies sont indispensables. Une Région qui vit avec 50 milliards de recettes et 59 milliards — amortissements compris de la dette publique — de dépenses, avec 100 milliards d'endettement, est obligée de remettre en cause un certain nombre de ses dépenses si elle ne veut pas se retrouver à moyen, voire à court terme, dans une situation comparable à celle que connaît aujourd'hui la Communauté française.

Alors que d'autres pouvoirs publics se livrent parfois à la facilité de relever les impôts, un autre point positif du budget est le « stop » fiscal pratiqué, à l'exception des taxes sur les jeux et paris, d'ailleurs prévues dans la déclaration gouvernementale et que l'on augmente. Une seule crainte à cet égard : il faut faire attention à ne pas casser la poule aux œufs d'or dans ce secteur. Cette crainte a été émise aussi par les exploitants de sociétés hyppiques notamment. Après l'expérience que la Région flamande a connu en la matière, il convient d'être prudent.

Quand on regarde les grands équilibres du budget, on constate que le budget initial de 1995 était de 48 milliards de recettes. Ces recettes ont diminué pour toute une série de raisons et sont passées à 46 milliards. Les dépenses ont été dès lors également ajustées. Pourra-t-on réaliser les 50 milliards de recettes prévues pour 1996 ? En principe, oui. Les explications techniques nous ont été données. Il y a notamment l'apport fait par les Commissions communautaires mais cette opération ne pourra sans doute pas se répercuter chaque année avec la même ampleur. Une meilleure perception de la taxe régionale est attendue. Néanmoins, il convient de rester vigilant. Si, en cours d'année, il était constaté un problème au niveau des recettes pour des raisons de conjoncture économique ou autres, il faudrait, lors de l'ajustement du budget 1996, aligner également les dépenses sur une évolution négative éventuelle des recettes, afin de respecter l'équilibre recommandé concernant le solde net à financer par le niveau de déficit des 4,5 milliards recommandés par le Conseil supérieur des finances.

D'ailleurs, hors remboursement de notre dette, le solde est positif. L'avis de la Cour des Comptes sur le budget 1996 indique : « Il convient de noter qu'étant donné l'importance relative de la dette régionale, le solde primaire — recettes moins dépenses, hors charges d'intérêts de la dette directe et indirecte de la Région de Bruxelles-Capitale — doit être positif, plus 2,1 milliards de francs, pour respecter la norme définie par le CSF, alors qu'il peut être négatif pour les autres entités fédérées. »

Comme nous le faisons pour le budget 1996, nous sommes obligés de présenter, hors charge des intérêts de la dette publique, un solde primaire positif. Cela indique que la situation d'endettement de notre Région est préoccupante; nous ne pouvons plus l'aggraver.

A moyen terme, je m'inquiète sur l'évolution de nos finances régionales, au sens large du terme. Les finances de nombreuses communes sont en grande difficulté, non seulement pour les communes de la première couronne. On le constatera lors du dépôt des budgets 1995. Actuellement, l'aide aux communes stagne, régresse même légèrement. Dans les années à venir, nous serons probablement confrontés à la nécessité d'une aide accrue de la part de la Région; il s'agit bien d'une bombe financière à retardement.

La presse dénonce parfois « notre politique soft » à l'échelon du Gouvernement régional. Je me réjouis de cette politique : la Région bruxelloise ne peut se permettre de dépenser pour ce qui ne constitue pas une priorité. C'est une forme de sagesse que de penser à l'avenir en faisant preuve d'une extrême prudence dans nos dépenses. Ne pas agir ainsi serait nous condamner demain à l'immobilisme.

J'encourage donc le Gouvernement à suivre de très près l'exécution du budget 1996 afin de réagir rapidement au moindre écart de dépenses ou de recettes; lors de l'ajustement 1996, des rectifications éventuelles s'imposeraient.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, voilà ce que je tenais à vous dire aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Ouezekhti.

M. Mostafa Ouezekhti. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, mon intervention traitera des contrats de sécurité.

La crise économique, particulièrement marquée dans une ville en voie de dualisation, crée des problèmes sociaux qui font craindre pour le respect des droits et libertés de tous, la cohésion et la cohabitation des différentes communautés et, plus largement, pour la démocratie.

Le sentiment d'insécurité ressenti, semble-t-il, par une part croissante de la population constitue une de ces menaces, plus encore quand elle n'est que matière à des discours démagogiques.

ECOLO s'est toujours montré prudent dans ce dossier, ceci à la fois parce qu'il constitue le fonds de commerce électoral des partis d'extrême droite et de certains mandataires, mais aussi parce qu'à force d'en parler, on prend le risque d'étendre ce sentiment d'insécurité.

Nous savons que, dans l'amélioration des conditions de sécurité au sein des communes, la police joue un rôle fondamental. Les habitants ont droit à la sécurité et souhaitent ressentir un sentiment de sécurité. Cette « paix publique » doit être établie sur la base d'une redéfinition des missions de police. Les policiers peuvent jouer un rôle important de prévention; par leur présence sur le terrain, par leurs contacts avec les habitants, cette prévention sécuritaire doit être renforcée. Cela signifie qu'il faut multiplier et valoriser le rôle des agents de quartier; ceux-ci doivent être de véritables « agents de proximité » en dehors de toute confusion des rôles.

En septembre 1992, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Conseil des Ministres fédéral ont conjointement arrêté les projets de contrats de sécurité et leur mode de financement.

Pour le dernier trimestre 1992 et l'année 1993, une aide financière de plus d'un demi-milliard a été apportée aux huit communes bruxelloises concernées, sur un total d'un peu plus d'un milliard accordé à l'ensemble des Régions. L'effort financier est excessivement important et l'on peut relever que la Région bruxelloise participe financièrement davantage que les Régions flamande et wallonne.

En 1994, le nombre de communes concernées est passé à 10, avec un budget permettant l'engagement de plus de 500 personnes et des dépenses d'investissement de près de 90 millions.

Concernant les personnes employées, nous sommes frappés de la très grande diversité des profils de ces personnes. Si on peut logiquement s'attendre à trouver des emplois de policier ou d'auxiliaire, nous sommes surpris par contre de voir des emplois de travailleurs sociaux, d'animateurs sportifs et d'éducateurs de rue. Cela confirme une dérive d'inscription dans une logique sécuritaire de la mission de prévention sociale des travailleurs sociaux. En agissant de la sorte, on assimile le rôle de prévention sécuritaire que doit assumer l'appareil sécuritaire — en l'occurrence la police — avec la prévention sociale et thérapeutique — par exemple dans le problème de la toxicomanie — qu'assurent les travailleurs sociaux. Le recouvrement de ces deux fonctions crée une confusion qui engendre un malaise et conduit à des effets pervers sur l'ensemble du travail de prévention sociale.

C'est ainsi que nous proposons que les budgets fédéraux des contrats de sécurité servent uniquement à financer des politiques sécuritaires: nous voulons un corps de police de qualité et de proximité, notamment en revalorisant la fonction de policier. La mission générale de la police doit s'inscrire dans les objectifs des contrats de sécurité.

En ce qui concerne les Fonds bruxellois, soit 207 millions en 1995, ceux-ci doivent sortir du cadre des contrats de sécurité pour libérer un montant important pour financer des politiques de prévention sociale. En ce domaine, ECOLO propose de renforcer les actions des zones d'éducation prioritaire en soutenant le travail mené contre le décrochage scolaire, les écoles de devoirs, l'initiation à la citoyenneté responsable, les activités sportives, la découverte d'autres cultures... Nous suggèrons également de créer un Fonds pour l'emploi associatif et de transformer ainsi les sous-statuts en emplois «normaux», de renforcer les activités pendant les vacances scolaires et de développer la formation des animateurs. Nous proposons enfin d'agir sur l'aménagement du territoire en rénovant les espaces publics dégradés dans certains quartiers à plus haut risque d'insécurité.

Or, ce n'est pas du tout ce que l'on peut comprendre à la lecture du budget 1996. En effet, l'article budgétaire 14.34.43.06 d'un montant de 84,3 millions constitue un crédit destiné aux initiatives de coordination des polices communales. Ce poste budgétaire permettra la poursuite de l'engagement des travailleurs sociaux dans le cadre des contrats de sécurité. Le Gouvernement de la Région bruxelloise ne va donc pas transférer des moyens financiers vers le secteur de la prévention sociale.

Enfin, en ce qui concerne la déclaration gouvernementale, ECOLO, après s'être inquiété de l'intention du Gouvernement d'augmenter le budget de 150 millions et de l'étendre aux dix-neuf communes, se réjouit aujourd'hui de l'abandon de ce projet qui n'aurait fait que dilapider les ressources de la Région et qui n'aurait plus de signification quant à la discrimination positive. Nous espérons que cette sagesse persistera à l'avenir.

En conclusion, ECOLO insiste sur le fait que, lors de cette législature, le Gouvernement bruxellois s'appliquera à séparer clairement la prévention sociale et le travail de prévention et de répression des forces de l'ordre.

La deuxième partie de mon intervention concerne le service d'incendie. La situation des soldats du feu ne fait que s'aggraver. En effet, après l'annulation par le Conseil d'Etat du cadre linguistique, le désir du Ministre de réengager ces agents comme personnel contractuel, ainsi que vingt autres pompiers francophones a créé une tension encore plus forte à l'intérieur de la profession. S'est ajouté à cette situation le cas de 170 d'entre eux qui attendent depuis deux ans de pouvoir suivre la formation qui les mènera au brevet de caporal. Nous avons assisté, ce matin encore, à des manifestations de protestations qui ne font que creuser le fossé entre la profession et le Ministre responsable.

ECOLO insiste auprès du Ministre pour qu'il règle les divergences au plus vite, en accord avec les intéressés et leurs représentants syndicaux, compte tenu strictement des dispositions légales.

M. le Ministre peut-il nous indiquer quelles mesures il compte prendre par rapport au cadre linguistique, à la réserve de recrutement francophone et à l'existence d'une école de formation bruxelloise? *(Applaudissements sur les bancs ECOLO et PSC.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Caron.

Mme Danielle Caron. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, à la lecture du budget et à ce que je constate sur le terrain, je voudrais, si vous me le permettez, poser quelques questions générales.

La Région bruxelloise, après avoir successivement perdu presque tout son tissu industriel et une bonne partie de ses habitants, voit à présent de nombreuses entreprises et services émigrer vers la périphérie. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir à quelle fréquence déménagent les sociétés logées dans certains quartiers, tels que l'avenue Louise, par exemple, vers la périphérie.

On ne peut pas manquer de s'interroger sur les causes de ce phénomène: les difficultés croissantes de circulation, la dégradation du milieu, l'absence d'incitants au maintien de ces entreprises ou à l'installation de nouvelles unités à Bruxelles; certes, de temps à autre, un succès notoire est enregistré, mais il ne pourrait compenser ce que je pense être un long phénomène d'émigration de nos entreprises.

Des voix s'élèvent de plus en plus nombreuses — à raison parfois, j'en conviens — pour défendre le droit au logement, pour combattre l'invasion des bureaux dans la capitale, pour contenir la volonté sporadique d'expansion des entreprises et des commerces, mais il faut rappeler que c'est autant l'attrait d'un travail qui fixe les habitants dans une ville que l'assurance de se reposer dans une cité dortoir.

Après avoir quitté Bruxelles pour dormir au calme, les Bruxellois s'en éloignent à présent pour travailler au vert. Et que devient Bruxelles sans ses entreprises et ses habitants?

Le phénomène de désaffection concerne des grandes sociétés — les exemples concrets ne manquent pas —, mais aussi les PME, ce qui doit nous inciter à réfléchir.

Les Bruxellois ont cru sans doute longtemps que la position centrale de la capitale conférait un avantage inégalable à leur Région, mais je signale que vu la taille du pays, c'est la Belgique entière qui est centrale dans l'Europe. C'est d'ailleurs cette qualité qui est mise en exergue dans toutes les campagnes vantant les mérites des régions périphériques.

Il me revient aussi que nos entreprises, après avoir essuyé le tir de multiples rafales fiscales, plient à présent sous le poids insupportable de demandes statistiques en tout genre; c'est inacceptable, bien que cette dérive ne soit pas propre à notre Région, du moins je l'espère.

Le siège de la valeur ajoutée d'une entreprise, c'est la vente pour les commerciaux, c'est la production pour les producteurs, c'est la création pour les créatifs, ce n'est pas la course effrénée et stérile dans les couloirs des administrations à la recherche de quelques vaines chimères.

Dès lors, je pose les questions suivantes:

1. Voulons-nous oui ou non encourager les entreprises à s'installer ou à maintenir leur siège d'exploitation à Bruxelles? Je relève à ce sujet que des sociétés déménagent souvent leur siège d'exploitation, mais maintiennent leur siège social à Bruxelles, parfois pour de simples raisons linguistiques.

2. Si oui, sommes-nous prêts à consentir des avantages précis à ces entreprises industrielles ou de services et lesquels? Pouvons-nous admettre que des espaces plus disponibles leur soient réservés, y compris en lieu et place de logements, s'il apparaît clairement que la demande de logements à ces endroits est restreinte?

3. Plus fondamentalement, quels sont les moyens dont nous disposons en matière d'incitants à l'implantation des entreprises à Bruxelles et quelle est l'autonomie bruxelloise à cet égard? Que pouvons-nous faire, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, pour pouvoir dire à nos PME: «Bruxelles s'intéresse à vous et vous aide à vous y installer et à y prospérer»?

C'est dans la liberté d'entreprendre et de réussir individuellement que la prospérité collective plonge ses racines. Il nous faut donc encourager la création de richesses par un accroissement de la liberté de «faire». Y consentons-nous? Quels sont les moyens que nous dégagons pour que nos entreprises restent à Bruxelles et assurent une vie économique? *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — Chers Collègues, je vous propose d'interrompre ici nos travaux. Nous les reprendrons demain, vendredi 1er décembre 1995, à 9 h 30.

Ik stel voor onze werkzaamheden nu te onderbreken. Wij zullen ze morgen vrijdag 1 december 1995 hervatten om 9 u. 30.

La séance plénière est levée.

De plenaire vergadering is gesloten.

— *La séance plénière est levée à 22 h 30.*

De plenaire vergadering wordt gesloten om 22 u. 30.

ANNEXES

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie:

— les recours en annulation:

• du décret de la Communauté flamande du 22 février 1995 modifiant la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement et modifiant le décret du 17 juillet 1991 relatif à l'inspection et aux services d'encadrement pédagogique,

• du décret de la Communauté flamande du 22 février 1995 sanctionnant les objectifs de développement et les objectifs finaux de l'enseignement maternel et primaire ordinaire,

introduits par l'ASBL « Vrije Ruimte » et autres (n°s 893, 984 et 895 du rôle).

Pour information.

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie:

• la question préjudicielle concernant l'article 366 du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par la Cour d'appel d'Anvers (n° 896 du rôle).

• la question préjudicielle concernant l'article 21, alinéa 1er, du Code d'instruction criminelle, posée par la Cour d'appel de Mons (n° 897 du rôle).

• la question préjudicielle concernant les articles 24, alinéa 3, et 27*bis* de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail, posée par le tribunal du travail de Huy (n° 898 du rôle).

Pour information.

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants:

— arrêt n° 69/95 rendu le 17 octobre 1995, en cause:

• la demande de suspension des articles 16, 17 et 29 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 avril 1995 relative aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur, introduite par la s.a. AD-Limousines (n° 887 du rôle).

— arrêt n° 70/95 rendu le 17 octobre 1995, en cause:

• la question préjudicielle relative aux articles 37*ter* et 101 de la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité, posée par la Cour du travail de Gand (n° 791 du rôle).

— arrêt n° 71/95 rendu le 9 novembre 1995, en cause:

• les recours en annulation partielle de la loi du 27 décembre 1993 modifiant la loi du 17 juin 1991 portant organisation du secteur public du crédit et de la détention des participations du secteur public dans certaines sociétés financières de droit privé, ainsi que le Code des impôts sur les revenus 1992 et le Code des taxes assimilées au timbre et modifiant le statut de la Société nationale de crédit à l'industrie, introduits par la s.a. Algemeen Beroeps-

BIJLAGEN

In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van:

de beroepen tot vernietiging van:

• het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 22 februari 1995 tot wijziging van de wet van 29 mei 1959 tot wijziging van sommige bepalingen van de onderwijswetgeving en tot wijziging van het decreet van 17 juli 1991 betreffende inspectie en pedagogische begeleidingsdiensten,

• het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 22 februari 1995 tot bekrachtiging van de ontwikkelingsdoelen en de eindtermen van het gewoon kleuter- en lager onderwijs,

ingediend door de VZW « Vrije Ruimte » en anderen (nrs. 893, 894 en 895 van de rol).

Ter informatie.

In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van:

• de prejudiciële vraag betreffende artikel 366 van het Wetboek van de inkomstenbelastingen 1992, gesteld door het Hof van Beroep te Antwerpen (nr. 896 van de rol).

• de prejudiciële vraag betreffende artikel 21, eerste lid, van het Wetboek van strafvordering, gesteld door het Hof van Beroep te Bergen (nr. 897 van de rol).

• de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 24, derde lid, en 27*bis* van de wet van 10 april 1971 over de arbeidsongevallen, gesteld door de Arbeidsrechtbank te Hoei (nr. 898 van de rol).

Ter informatie.

In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten:

— arrest nr. 69/95 uitgesproken op 17 oktober 1995, in zake:

• de vordering tot schorsing van de artikelen 16, 17 en 29 van de ordonnantie van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest van 27 april 1995 betreffende de taxidiensten en de diensten voor het verhuren van voertuigen met chauffeur, ingesteld door de n.v. AD-Limousines (nr. 887 van de rol).

— arrest nr. 70/95 uitgesproken op 17 oktober 1995, in zake:

• de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 37 *ter* en 101 van de wet van 9 augustus 1963 tot instelling en organisatie van een regeling voor verplichte ziekte- en invaliditeitsverzekering, gesteld door het Arbeidshof te Gent (nr. 791 van de rol).

— arrest nr. 71/95 uitgesproken op 9 november 1995, in zake:

• de beroepen tot gedeeltelijke vernietiging van de wet van 27 december 1993 tot wijziging van de wet van 17 juni 1991 tot organisatie van de openbare kredietsector en van het bezit van de deelnemingen van de openbare sector in bepaalde privaatrechtelijke financiële vennootschappen, alsook van het Wetboek van de inkomstenbelastingen 1992 en het Wetboek der met zegel gelijkgestelde taksen en tot wijziging van het statuut van de Nationale

krediet, P. Macharis et par la s.c. Crédit professionnel du Hainaut (nos 724 et 726 du rôle).

— arrêt n° 72/95 rendu le 9 novembre 1995, en cause:

• les recours en annulation du décret de la Communauté flamande du 1er juin 1994 «modifiant le décret du 19 juillet 1973 réglant l'emploi des langues en matière de relations sociales entre employeurs et travailleurs, ainsi qu'en matière d'actes et de documents d'entreprises, prescrits par la loi et les règlements», introduits par le Gouvernement de la Communauté française, et le Collège et l'Assemblée de la Commission communautaire française (nos 783, 787 et 812 du rôle).

— arrêt n° 73/95 rendu le 9 novembre 1995, en cause:

• la question préjudicielle relative aux articles 16 et 19 du décret de la Région wallonne du 30 avril 1992 concernant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 1992, posée par le Conseil d'Etat (n° 800 du rôle).

— arrêt n° 74/95 rendu le 9 novembre 1995, en cause:

• la question préjudicielle concernant l'article 42 de la loi du 28 décembre 1983 portant des dispositions fiscales et budgétaires, modifié par l'article 38 de la loi du 7 décembre 1988, posée par le tribunal correctionnel de Bruxelles (n° 810 du rôle).

— arrêt n° 75/95 rendu le 9 novembre 1995, en cause:

• la question préjudicielle relative à l'article 92, alinéa 2, du Code de la TVA, posée par la Cour d'appel d'Anvers (n° 814 du rôle).

— arrêt n° 76/95 rendu le 9 novembre 1995, en cause:

• la question préjudicielle concernant l'article 136 du Code d'instruction criminelle, posée par la Cour de cassation (n° 824 du rôle).

— arrêt n° 77/95 rendu le 9 novembre 1995, en cause:

• le recours en annulation de l'article 2 du décret de la Région flamande du 13 juillet 1994 modifiant l'article 87 de la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, introduit par C. Sergoris et J. Laus (n° 829 du rôle).

Pour information.

DELIBERATIONS BUDGETAIRES

Par lettre du 18 octobre 1995, le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 12 octobre 1995 modifiant le Budget administratif 1995 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 0 de la division 10.

Pour information.

Maatschappij voor Krediet aan de Nijverheid, ingesteld door de n.v. Algemeen Beroepskrediet, P. Macharis en door de c.v. Crédit professionnel du Hainaut (nrs. 724 en 726 van de rol).

— arrest nr. 72/95 uitgesproken op 9 november 1995, in zake:

• de beroepen tot vernietiging van het decreet van de Vlaamse Gemeenschap van 1 juni 1994 houdende wijziging van het decreet van 19 juli 1973 tot regeling van het gebruik van de talen voor de sociale betrekkingen tussen de werkgevers en de werknemers, alsmede van de door de wet en de verordeningen voorgeschreven akten en bescheiden van de ondernemingen, ingediend door de Franse Gemeenschapsregering en het College en de Vergadering van de Franse Gemeenschapscommissie (nrs. 783, 787 en 812 van de rol).

— arrest nr. 73/95 uitgesproken op 9 november 1995, in zake:

• de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 16 en 19 van het decreet van het Waalse Gewest van 30 april 1992 houdende de algemene begroting van de uitgaven van het Waalse Gewest voor het begrotingsjaar 1992, gesteld door de Raad van State (nr. 800 van de rol).

— arrest nr. 74/95 uitgesproken op 9 november 1995, in zake:

• de prejudiciële vraag betreffende artikel 42 van de wet van 28 december 1983 houdende fiscale en begrotingsbepalingen, gewijzigd bij artikel 38 van de wet van 7 december 1988, gesteld door de correctionele rechtbank te Brussel (nr. 810 van de rol).

— arrest nr. 75/95 uitgesproken op 9 november 1995, in zake:

• de prejudiciële vraag betreffende artikel 92, tweede lid, van het BTW-Wetboek, gesteld door het Hof van Beroep te Antwerpen (nr. 814 van de rol).

— arrest nr. 76/95 uitgesproken op 9 november 1995, in zake:

• de prejudiciële vraag betreffende artikel 136 van het Wetboek van Strafvordering, gesteld door het Hof van Cassatie (nr. 824 van de rol).

— arrest nr. 77/95 uitgesproken op 9 november 1995, in zake:

• het beroep tot vernietiging van artikel 2 van het decreet van het Vlaamse Gewest van 13 juli 1994 houdende wijziging van artikel 87 van de wet van 29 maart 1962 houdende organisatie van de ruimtelijke ordening en van de stedebouw, ingesteld door C. Sergoris en J. Laus (nr. 829 van de rol).

Ter informatie.

BEGROTINGSBERAADSLAGINGEN

Bij brief van 18 oktober 1995, zendt de Regering, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 12 oktober 1995 tot wijziging van de administratieve begroting 1995 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 0 van afdeling 10.

Ter informatie.

49.321 — E. Guyot, s. a., Bruxelles